

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 13-22 JUIN 2012

La troisième et dernière réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (CNUDD ou Rio +20) s'ouvre aujourd'hui à Rio de Janeiro, au Brésil. Après la clôture du Comité préparatoire, la Conférence même se réunira le mercredi 20 juin 2012.

Le Comité préparatoire continuera la négociation du projet de document final tel qu'il est sorti le 2 juin du troisième tour de "consultations informelles informelles", tenu au siège de l'ONU à New York. Le Comité préparatoire est également susceptible d'adopter le règlement intérieur provisoire de la conférence.

La séance plénière officielle inaugurale de la Conférence se tiendra dans la matinée du mercredi 20 juin et examinera toutes les questions de procédure et d'organisation. La séance plénière entendra également les déclarations du président du Conseil économique et social et de neuf grands groupes.

Au cours de la cérémonie d'ouverture de la Conférence, qui se tiendra dans l'après-midi du mercredi 20 juin, le président de la Conférence, le président de l'Assemblée générale, le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le secrétaire général de la Conférence s'adresseront aux participants. Outre un débat général, la Conférence comprendra quatre discussions de table ronde de haut niveau consacrées à l'examen de la voie à suivre dans la mise en application des résultats attendus de la Conférence.

BREF HISTORIQUE DES CONFÉRENCES DE L'ONU SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Conférence des Nations Unies pour le développement durable (CNUDD ou Rio +20) marquera le 40^e anniversaire de la première grande conférence politique internationale qui comportait spécifiquement le mot "environnement" dans son intitulé. Se tenant en juin 2012, la CNUDD vise à garantir un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, à évaluer les progrès accomplis et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des engagements antérieurs convenus, et à relever les défis nouveaux et émergents.

La conférence mettra l'accent sur les thèmes suivants: l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable (CIDD).

CONFÉRENCE DE STOCKHOLM: La Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (CNUEH) s'est tenue à Stockholm, en Suède, du 5 au 16 juin 1972 et a produit trois grands ensembles de décisions: la Déclaration de Stockholm, le Plan d'action de Stockholm, composé de 109 recommandations portant sur les mesures internationales de lutte contre la dégradation de l'environnement, à prendre par les gouvernements et les organisations internationales, et un ensemble de cinq résolutions appelant à une interdiction des essais d'armes nucléaires, à la création d'une banque de données internationale

sur les réalités environnementales, à des mesures liées au développement et à l'environnement, à la création d'un Fonds pour l'environnement et à l'établissement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), devant constituer le pôle central de la coopération environnementale mondiale et de la conclusion de traités.

COMMISSION BRUNDTLAND: En 1983, l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) a établi une commission indépendante chargée de formuler un programme d'action à long terme. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement-plus communément connue sous le nom de la Commission Brundtland, du nom de son président, le Dr Gro Harlem Brundtland, a ensuite publié son rapport en 1987 sous le titre de "Notre avenir à tous", qui a souligné la nécessité de stratégies de développement dans tous les pays ayant admis les limites de la capacité de l'écosystème à se régénérer et à absorber les déchets. La Commission a souligné le lien entre le développement économique et les questions environnementales, et a identifié l'éradication de la pauvreté comme condition nécessaire et fondamentale pour un développement écologiquement durable.

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR
L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT:** la CNUED, connue aussi sous le nom de 'Sommet de la Terre', a eu lieu du 3 au 14 juin 1992, à Rio de Janeiro, au Brésil, et a impliqué plus de 100 chefs d'Etat et de gouvernement, des représentants de 178 pays et quelque 17.000 autres participants. Les principaux résultats de la CNUED ont été la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21 (un programme d'action de 40 chapitres) et la Déclaration des principes forestiers. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique ont également été ouvertes à la signature lors du Sommet de la Terre. Action 21 a appelé à la création d'une Commission du développement durable (CDD) en tant que commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) aux fins d'assurer un suivi efficace de la CNUED, d'améliorer la coopération internationale et d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21 aux niveaux local, national, régional et international.

AGNU-19: La 19^e session extraordinaire de l'AGNU pour l'examen général et l'évaluation d'Action 21 (23-27 juin 1997, New York) a adopté le Programme de la mise en œuvre d'Action 21. Elle a évalué les progrès accomplis depuis la CNUED et a examiné la mise en œuvre.

SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: Le SMDD s'est tenu du 26 août au 4 septembre 2002, à Johannesburg, en Afrique du Sud. L'objectif du SMDD, selon la Résolution 55/199 de l'AGNU, était d'organiser un examen décennal de la CNUED au niveau du sommet, pour revigorer l'engagement mondial en faveur du développement durable. Le SMDD a réuni plus de 21.000 participants venus de 191 pays. Les délégués y ont négocié et adopté le Plan d'application de Johannesburg (PM(EJ)) et la Déclaration de



Johannesburg sur le développement durable. Le PMCEJ est conçu comme un cadre d'action pour la mise en œuvre des engagements convenus à la CNUED. La Déclaration de Johannesburg décrit le chemin parcouru de la CNUED au SMDD, met en exergue les défis à relever, exprime un engagement en faveur du développement durable, souligne l'importance du multilatéralisme et met l'accent sur la nécessité de la mise en application.

AGNU 64: Le 24 décembre 2009, l'ONU a adopté la Résolution 64/236 de l'Assemblée générale et a décidé de tenir la CNUDD en 2012 au Brésil. La Résolution 64/236 a également appelé à la tenue de trois Comités préparatoires (PrepCom) avant la CNUDD. Le 14 mai 2010, le secrétaire général, Ban Ki-moon, a annoncé la nomination du sous-secrétaire général aux affaires économiques et sociales, Sha Zukang, au poste de secrétaire général de la Conférence. Le secrétaire général a ensuite nommé Brice Lalonde (France) et Elizabeth Thompson (Barbade) en tant que coordonnateurs exécutifs.

PREPCOM I DE LA CUNDD: Cette réunion a eu lieu du 17 au 19 mai 2010, au siège de l'ONU à New York. Le PrepCom a évalué les progrès accomplis à ce jour là et les lacunes qui subsistaient dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable, ainsi que les défis nouveaux et émergents, l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et le CIDD. Les participants ont également organisé leur travaux de là à 2012, et ont examiné le règlement intérieur de la CNUDD.

PREMIERE REUNION INTERSESSIONS: Cette réunion a eu lieu au siège de l'ONU, les 10 et 11 janvier 2011. Les délégués y ont écouté un résumé des conclusions du rapport de synthèse sur la sécurisation de l'engagement politique renouvelé en faveur du développement durable. Des tables rondes y ont eu lieu sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et sur le CIDD.

PREPCOM II DE LA CNUDD: Cette réunion s'est tenue les 7 et 8 mars 2011, également au siège de l'ONU. Les délégués y ont discuté des progrès réalisés à ce jour là et les lacunes qui subsistaient dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable, ont examiné les défis nouveaux et émergents, ont discuté de la portée de l'économie verte et de l'idée d'une "économie bleue", et ont débattu du CIDD. A la fin de la réunion, une décision a été adoptée sur le processus d'élaboration du projet de document final de la CNUDD.

REUNIONS REGIONALES ET SOUS-REGIONALES DE LA CNUDD: Au cours de la seconde moitié de 2011, une série de réunions régionales et sous-régionales a été organisée pour l'élaboration des contributions à apporter au processus préparatoire de la CNUDD. Il s'agit notamment de trois réunions préparatoires sous-régionales pour les petits Etats insulaires en développement (PEID), ainsi que de réunions régionales organisées par les commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies.

Au cours de la Réunion préparatoire régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue à Santiago, Chili, du 7 au 9 septembre 2011, les délégués ont demandé de meilleurs moyens pour mesurer la richesse des pays qui reflètent adéquatement les trois piliers du développement durable, et une approche souple et efficace du CIDD mondial garantissant une intégration efficace des trois piliers. Ils ont également discuté d'une proposition de la Colombie et du Guatemala de lancer un processus visant à élaborer des objectifs de développement durable (ODD).

La Réunion préparatoire régionale arabe a eu lieu les 16 et 17 octobre 2011, au Caire, en Egypte. Les délégués y ont souligné l'absence d'une définition universelle de l'économie verte et ont convenu qu'elle devrait être plutôt un outil au service du développement durable, qu'un nouveau principe qui pourrait remplacer le développement durable. Les participants y ont également souligné la nécessité d'un équilibre entre les trois piliers du développement durable.

La Réunion préparatoire régionale pour l'Asie et le Pacifique a eu lieu les 19 et 20 octobre 2011, à Séoul, en République de Corée. Bien que beaucoup aient trouvé du mérite dans l'idée de l'économie verte, certains ont souligné que cela ne doit pas conduire à un protectionnisme ou à des conditionnalités. Au sujet du CIDD, beaucoup ont préféré un "renforcement" du

PNUE, mais il n'y a pas eu de consensus sur le point de savoir si cela devait être réalisé par une transformation du PNUE en une agence spécialisée. Certains participants y ont également exprimé leur intérêt et leur soutien à l'établissement d'un conseil de développement durable.

La Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique s'est déroulée du 20 au 25 octobre 2011, à Addis-Abeba, en Ethiopie. Au sujet du CIDD, nonobstant l'existence d'une certaine opposition à l'idée de transformer le PNUE en une institution spécialisée, tous les participants étaient d'accord sur la nécessité de renforcer le programme. Les délégués ont appuyé le concept d'une économie verte, tout en indiquant qu'il a besoin d'être défini davantage, qu'il ne doit pas aboutir au protectionnisme ou à des conditionnalités commerciales, et qu'il doit inclure le concept de gestion durable des terres.

La Réunion préparatoire régionale pour l'Europe et l'Amérique du Nord s'est tenue à Genève, en Suisse, les 1er et 2 décembre 2011. Les participants ont appelé à l'amélioration du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis dans le domaine du développement durable, à une meilleure intégration des trois piliers du développement durable, et au renforcement de la coopération régionale. Ils ont discuté des ODD et d'une feuille de route de l'économie verte. S'agissant du CIDD, beaucoup ont appuyé la mise à niveau et la transformation du PNUE, la création d'un conseil de développement durable, le renforcement des commissions régionales et des conseils nationaux de développement durable, et la participation de la société civile.

DEUXIEME REUNION INTERSESSIONS: Cette réunion s'est tenue au siège de l'ONU à New York, les 15 et 16 décembre 2011. Les participants y ont examiné une compilation des communications des États, des institutions des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des grands groupes, ainsi que les observations et orientations fournies pour l'élaboration, la structure et le format de "l'avant-projet" du document final qui sera adopté à la CNUDD.

DISCUSSIONS PRELIMINAIRES DE L'AVANT-PROJET: Cette réunion a eu lieu au siège de l'ONU, du 25 au 27 janvier 2012. Dans leurs déclarations liminaires, les délégués ont convenu que l'avant-projet servirait de plate-forme aux négociations. Ils ont présenté des observations écrites au sujet des deux premiers chapitres: Préambule / Cadre général et Renouveler l'engagement politique, avant les discussions de janvier, et ont entamé des négociations sur ces chapitres.

PREMIERES CONSULTATIONS "INFORMELLES-INFORMELLES" ET TROISIEME REUNION INTERSESSIONS: Les négociations ont repris du 19 au 27 mars, au siège de l'ONU. Les délégués y ont engagé de longues discussions sur le texte, ont proposé des amendements et ont répondu aux suggestions des autres délégations. A la fin de la réunion, la plupart des chapitres du texte ont été examinés et discutés plus d'une fois, le texte passant à plus de 200 pages.

DEUXIEMES CONSULTATIONS "INFORMELLES-INFORMELLES": Les négociations ont repris du 23 avril au 4 mai 2012, au siège de l'ONU. Les délégués s'y sont accordés ad referendum sur 21 des 420 paragraphes figurant dans le texte, et le Bureau a décidé de tenir une session de négociation supplémentaire avant la CNUDD.

TROISIEMES CONSULTATIONS "INFORMELLES-INFORMELLES": Le troisième tour des consultations "informelles informelles" sur le projet de document final a eu lieu du 29 mai au 2 juin 2012 au siège de l'ONU à New York. Les délégués y ont examiné un projet de texte révisé de 80 pages produit par les Coprésidents, travaillant dans deux groupes de travail et plus de 20 groupes de contact ou groupes "résiduels" chargés de thèmes spécifiques. En fin de compte, 70 paragraphes ont été approuvés ad referendum, et 259 autres, contenant des libellés crochétés. Les principaux domaines de divergence : plusieurs questions liées au cadre d'action, telles que le changement climatique, les océans et l'alimentation et l'agriculture; le processus de création des ODD; les moyens de mise en œuvre; le CIDD; et l'économie verte.

PREPCOM III DE LA CNUDD

MERCREDI 13 JUIN 2012

La troisième réunion du Comité préparatoire (PrepCom) a commencé ses travaux mercredi 13 juin 2012, à Rio de Janeiro, au Brésil. Sept "sous-commissions" ont poursuivi les négociations sur le projet de document final à prendre en considération pour adoption par la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (CNUDD, Rio +20) qui s'ouvre le 20 juin. De nombreuses consultations se sont également tenues durant la journée, avec environ 20 manifestations parallèles et nombre d'autres événements qui ont eu lieu à travers toute la ville de Rio de Janeiro.

LA PLENIERE

Le co-président du PrepCom, Kim, a signalé que les négociateurs n'avaient que trois jours pour finaliser le texte, et les a exhortés à travailler avec un sentiment d'urgence et un esprit de compromis. Il a indiqué que le Groupe de travail I continuera à examiner les sections V et VI et que le Groupe de travail II se pencherait sur les sections I, II, III et IV du projet de document final. Il a expliqué que des sous-commissions seraient utilisées, sachant qu'il n'y a que seulement cinq salles de réunion disponibles. Le Groupe de travail I aurait des sous-commissions sur: les moyens de mise en œuvre (MMœ) et les objectifs de développement durable (ODD), modérée par Selwin Hart (Barbade); les modes de consommation et de production durables (CPD), l'eau et le changement climatique, modérée par Jimena Leiva (Guatemala); les océans, modérée par Chris Schweizer (Australie); la parité, l'éducation, la santé, les villes, le transport et l'exploitation minière, co-animée par Heidi Kvalsoren (Norvège) et Franz Jacovalla (Canada); et les produits chimiques et la désertification, co-animée par Damaso Luna Corona (Mexique) et Chris Cannon (Australie). Le Groupe de travail II aurait des sous-commissions sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, modérée par Patrick Wittmann (Canada), et sur le cadre institutionnel pour le développement durable (CIDD), modérée par Marianne Loe (Norvège).

Sha Zukang, secrétaire général de la CNUDD, a déclaré que le troisième tour intensif de consultations informelles-informelles à New York avait montré de réels progrès, pas seulement en termes de nombre de paragraphes approuvés, mais aussi dans la manière dont les négociateurs ont discuté des questions et dans l'engagement partagé à parvenir à un résultat positif à Rio +20. Il a signalé que les trois jours du PrepCom allait "faire ou défaire" les choses, et a souligné que "le monde entier regardait ce que nous faisons ici". Il a exhorté les négociateurs à se concentrer sur des livraisons cruciales telles que: les ODD; le CIDD; l'échange d'expériences et de connaissances au sujet des efforts pilotes fournis dans le domaine de l'économie verte; des résultats tournés vers l'action dans les domaines thématiques tels que l'énergie, l'eau, les villes et l'éducation; et un cadre d'action qui "ne soit pas beau à voir seulement sur le papier".

LES SOUS-COMMISSIONS

LES ODD ET LES MMœ: S'agissant de la quantification des ODD (ODD 7), les délégués ont débattu des points de savoir si, oui ou non, il fallait conserver le libellé portant sur les objectifs et les indicateurs et si, oui ou non, il fallait y intégrer une formulation établissant une différenciation sur la base des circonstances nationales. Au sujet de la communication des données relatives aux ODD (ODD 8), les délégués ont examiné la mesure dans laquelle ce processus devait être prescrit et les liens entre les rapports établis aux niveaux régional et mondial. De nombreux délégués ont souhaité conserver et placer dans un autre chapitre la référence aux limites du PIB comme mesure de bien-être et de développement durable (ODD 9), mais d'autres ont souhaité supprimer ce paragraphe. La discussion a également abordé la question de savoir si la Commission des statistiques des Nations Unies ou le Secrétariat général était l'endroit approprié pour ce travail. Au sujet du processus d'élaboration des ODD (ODD 6), les délégués ont débattu, entre autres: de la mesure dans laquelle ce processus devait être intergouvernemental, du modèle qui devait être utilisé pour élaborer et déterminer les ODD; du rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) dans l'approbation des résultats

de ce processus; de la structure apte à fournir l'appui technique nécessaire; et de la nécessité d'une implication forte et active des parties prenantes. Hart a indiqué qu'il allait formuler un texte de remplacement après consultation informelle avec les principaux négociateurs des groupes intéressés.

Au sujet des MMCE, pour ce qui est du financement, certains délégués ont demandé la considération des libellés consacrés à la corruption, aux mécanismes de financement innovants et au rôle du secteur privé dans le cadre d'un "seul ensemble de questions", à traiter plus tard.

Au sujet de la technologie, certains délégués ne pouvaient pas accepter l'intitulé proposé par le modérateur "Technologie, mise au point et transfert", préférant se concentrer sur le contenu avant l'intitulé. Les délégués ne se sont pas accordés sur le libellé consacré au transfert de technologies écologiquement rationnelles, certains apportant leur appui à la référence à une "diffusion" des technologies et d'autres, à "l'innovation". Le consensus n'a pas pu être atteint sur l'intégration de: La nécessité d'un environnement favorable pour la "diffusion" ou pour le "transfert" de technologies écologiquement rationnelles; le rôle de la protection des brevets et des droits de propriété intellectuelle; et les options de facilitation de la diffusion des technologies propres aux pays en développement.

Les délégués étaient proches d'un accord sur le libellé consacré à l'exploration de la possibilité de créer un fonds mondial pour les contributions volontaires des États. Le libellé appelant à la reconnaissance de la nécessité de faciliter une politique de prise de décision éclairée sur les questions de développement durable a été approuvé ad referendum.

Au sujet du renforcement des capacités, les délégués ont examiné le libellé appelant au soutien des pays en développement dans le domaine du renforcement des capacités et du "développement" en vue de mettre en place des économies à ressources efficaces et intégratives, et se sont accordés sur une formulation portant sur la coopération Nord-Sud. La référence encourageant tous les pays à augmenter le soutien au renforcement des capacités des pays en développement, a été supprimée.

LES OCEANS: La sous-commission sur les océans a discuté des problèmes éventuels relatifs à la mention des approches écosystémiques et de précaution dans le paragraphe principal, et les délégations concernées ont convenu de travailler directement sur un texte de compromis. Deux délégations ont convenu de travailler sur la formulation des références aux instruments internationaux. Des groupes restreints latéraux ont été chargés du traitement des paragraphes portant sur la fertilisation des océans et les stocks de poissons. Après une discussion de groupe sur la relation entre la référence aux subventions figurant dans le paragraphe consacré à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et le paragraphe autonome consacré aux subventions, toutes les délégations ont été invitées à soumettre des propositions de révisions au Secrétariat, pour discussion. Toutes les parties ont été priées de soumettre leur travail pour discussion jeudi.

PARITE, EDUCATION, SANTE, VILLES,

TRANSPORTS ET MINES: Un paragraphe reformulé appelant à l'encouragement des établissements d'enseignement à adopter de bonnes pratiques (Education 4) a été proposé par le modérateur. Le paragraphe englobait une formulation encourageant les établissements d'enseignement à servir d'exemples de gestion durable dans leurs campus et dans leurs communautés, et de participation active de tous.

Dans le libellé sur la résolution de garantir aux femmes des droits pleins et égaux et leur accès (Parité 5), de nombreux pays ont plaidé pour le remplacement du libellé sur l'accès aux ressources productives par le biais des droits de propriété, de l'héritage, du crédit et des services de financement et de vulgarisation, par l'alinéa 60f de la Déclaration et Plate-forme d'action de Pékin. Dans le paragraphe invitant les donateurs, les organisations internationales et d'autres, à intégrer la parité dans leurs processus décisionnels (parité 7), un nouveau libellé a été proposé pour rendre compte, entre autres, de la nécessité de soutenir les efforts des pays visant à intégrer pleinement les considérations et les engagements en faveur de la parité hommes-femmes. Dans le paragraphe consacré aux maladies non transmissibles en tant que l'un des défis majeurs posés au développement durable (santé 4), un groupe de pays a demandé la suppression de la proposition reliant les réductions de la pollution de l'air et de l'eau et la pollution chimique aux effets positifs sur la santé, tandis que d'autres pays s'y sont opposés.

Plusieurs modifications ont été apportées aux paragraphes portant sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (santé 8) et sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile et l'amélioration de la santé des femmes, des adolescents et des enfants (Santé 9).

Dans le paragraphe appelant au soutien de la mise en place de systèmes de transport durables (transports 2), il a été convenu de remplacer "système de transport durable pour le transit" par "système de transport en transit durable", en référence à la résolution 66/214 de l'AGNU.

Dans le libellé consacré aux villes devant servir à la promotion de sociétés économiquement productives, socialement cohésives et écologiquement durables (Villes 1), il a été proposé de remplacer "l'accès aux services de base" par "l'accès aux biens et services de base" afin d'y intégrer l'accès à l'alimentation. Diverses modifications ont été apportées au paragraphe appelant à la promotion d'une approche intégrée de la planification et à l'édification de villes et d'établissements urbains durables (villes 2) et, notamment, l'ajout d'une référence à la sensibilisation et la suppression d'une proposition précédente avancée par le Japon sur la "faible émission de carbone" (en référence à l'infrastructure et à la technologie). Au sujet des partenariats entre les villes et les collectivités (villes 4), les discussions ont, la plupart du temps, porté sur la reformulation d'une partie du paragraphe appelant à la participation des entités pertinentes des Nations Unies, dont ONU-HABITAT. Des discussions ont eu lieu, mais aucun accord n'a été atteint, sur l'utilisation de l'une ou l'autre des formulations "gérées efficacement et correctement"

ou "bien gérées et bien réglementées" dans le libellé consacré à l'exploitation minière en tant qu'opportunité offerte pour, entre autres, la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international (exploitation minière 1).

LES MODES DE CPD, L'EAU, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: Au sujet des modes de consommation et de production durables, les délégués ont discuté du point de savoir quelle entité pourrait ou devrait adopter le Cadre décennal de programmation (10YFP) des modes de CPD, une délégation posant la question de savoir si la Conférence pouvait donner à une tierce institution des instructions de faire quelque chose, et d'autres appelant à une souplesse, signalant que le même débat avait eu lieu avant, et soutenant la conclusion d'un accord sur le paragraphe appelant à l'adoption du Cadre décennal.

Au sujet de l'eau, les délégués ont décidé d'attendre et de traiter les paragraphes consacrés aux droits, à la fin. Au sujet du libellé reconnaissant l'importance des infrastructures de l'eau (Eau 5), un groupe a proposé de le remplacer par le libellé retenu dans le PMÆJ et portant sur l'appui au renforcement des capacités dans le domaine des infrastructures d'assainissement. Un autre groupe a appelé à des mesures pour remédier la pénurie d'eau, les sécheresses et les inondations. Au sujet d'Eau 6 (adopter des mesures), une délégation a plaidé pour le maintien des concepts abordés dans le paragraphe - pollution, traitement des eaux usées, efficacité de l'eau - dans le texte. Les délégués ont également débattu de l'opportunité de mentionner les problèmes d'eau transfrontaliers dans le texte.

Au sujet du climat, les délégués ont débattu du point de savoir s'il fallait utiliser le libellé proposé par l'un des modérateurs précédents ou celui avancé par les co-présidents, comme plateforme pour la discussion de Climat 1 (protéger le système climatique), et ont débattu de la manière de faire référence aux responsabilités communes mais différenciées (RCMD), une proposition appelant à faire suivre la référence par "et des capacités respectives rendant compte des réalités actuelles et futures". Un orateur a souligné que ce processus devrait se concentrer sur les domaines dans lesquels il peut apporter de nouveaux engagements.

L'ECONOMIE VERTE: Cette sous-commission a commencé l'examen de l'intitulé du chapitre et de la possibilité d'y inclure un sous-titre sur le cadrage du contexte et diverses approches, visions et modèles du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. La discussion a été reportée en attendant la résolution du premier alinéa. Au sujet du paragraphe introductif (paragraphe 50), les délégués ont convenu d'un certain nombre de modifications dans les références à l'économie verte et aux ressources naturelles. Au sujet de la question de savoir si les politiques d'économie verte devaient être guidées par le droit international et notamment les droits humains, outre les Principes de Rio (paragraphe 51), le modérateur a signalé que les références aux Principes de Rio devraient être rationalisées dans l'ensemble du texte. Il y a eu un long débat sur la question des responsabilités communes mais différenciées. L'animateur

a suggéré l'intégration de la formulation dans les sections consacrées à ce que l'économie verte doit accomplir (paragraphe 52). Les délégués ne sont pas parvenus à s'accorder.

Au sujet de ce que l'économie verte devait accomplir (paragraphe 52), les libellés comportant des crochets et portant sur le respect de la souveraineté nationale et des circonstances nationales de chaque pays, par rapport aux trois dimensions du développement durable, ont été rationalisés. Les références à la réalisation des droits humains (52 bis) et des droits au développement (tirées de l'alinéa 52a) ont été intégrées dans un alinéa appelant à la promotion d'une croissance économique soutenue et intégrative (52c). Au sujet du comblement des écarts technologiques entre les pays industrialisés et les pays en développement (52f), un groupe s'est plaint qu'il ne pouvait percevoir aucune volonté d'avancer sur les questions fondamentales. Des délégués se sont réservés sur le sous-alinéa, en attendant l'examen des paragraphes connexes. Les délégués ont convenu de faire référence aux propositions avancées par le modérateur de leurs groupes, soulignant les pays en développement, dans les sous-alinéas consacrés aux approches vulnérables (53 h) et non marchandes (53 K).

LA DESERTIFICATION ET LES PRODUITS CHIMIQUES: La sous-commission sur la désertification a supprimé une phrase appelant à une approche globale et coordonnée permettant de s'assurer que la terre est utilisée, gérée et mise en valeur de manière durable, et une référence appelant à la contribution à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des moyens de subsistance des populations vulnérables, et a introduit une référence à l'éradication de la pauvreté. Le groupe a convenu, en principe, d'exprimer sa profonde préoccupation au sujet de la sécheresse et de la famine cycliques survenant dans la Corne de l'Afrique et dans le Sahel, mais n'est pas parvenu à s'accorder sur le référencement à l'action à entreprendre par la communauté internationale. Les délégations étaient en désaccord sur les références: aux sols; à un monde sans dégradation des terres ou à un taux zéro de dégradation des terres; à des initiatives spécifiques; et à la création d'un groupe intergouvernemental sur la science.

La sous-commission des produits chimiques a approuvé ad referendum un paragraphe appelant à une meilleure coordination et à une coopération continue entre les conventions sur les produits chimiques et sur les déchets, et avec l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Le groupe n'a pas pu parvenir à des compromis sur nombre de points, y compris les références à un financement à long terme de la SAICM; la réduction de l'enfouissement, de façon significative, d'ici 2030; la décision de la dixième Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur l'Amendement de l'interdiction; la coopération dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière; l'élimination progressive des hydrofluorocarbures (HFC); et une décision faisant suite au Processus consultatif du PNUE sur les options de financement des Conventions sur les produits chimiques et les déchets.

LE CIDD: Au sujet de la gestion durable (paragraphe 91) dans les services et les opérations de l'ONU, les délégués ont continué à travailler sur le texte pour y refléter le rapport coût-efficacité, ainsi que la reddition de comptes. Au sujet des cadres régionaux (paragraphe 92), les délégués ont convenu de remplacer "politiques mondiales" par "politiques de développement durable". Au sujet des stratégies de développement durable à tous les niveaux (paragraphe 93), les délégués y ont ajouté un libellé appelant à "une analyse et une évaluation efficaces de l'information", et ont supprimé la référence à "un système de suivi national efficace et des capacités d'évaluation aux niveaux appropriés." Le paragraphe a été accepté ad referendum.

Au sujet du paragraphe 93 ter, sur l'accès à l'information, la participation du public et la justice, certains délégués ont suggéré que le texte devrait se référer à des questions plus larges que "les questions environnementales". Le modérateur a demandé à ceux qui avaient des opinions divergentes de tenir des consultations informelles, et d'examiner ce texte, dans son rapport au paragraphe 37 qui comporte une formulation similaire sur les grands groupes et les parties prenantes.

Un groupe de pays en développement a proposé un libellé (paragraphe 97 bis) appelant à l'établissement d'un mécanisme international relevant de l'AGNU pour promouvoir, mettre en œuvre et assurer le suivi de mesures concrètes visant à combler le fossé technologique. Les délégués ont exprimé leur préoccupation au sujet d'éventuels chevauchements avec le travail d'autres organes, notamment l'ONUDI et la CNUCED. Les délégués se sont accordés ad referendum sur l'alinéa 71 consacré au renforcement de la cohérence et de la coordination à travers l'ensemble du système, avec l'ajout d'une formulation appelant à "l'amélioration de la cohérence des rapports".

LE GROUPE DE TRAVAIL I

Au cours d'une réunion nocturne du Groupe de travail I, les délégués ont entendu les rapports des modérateurs des sous-commissions. Au sujet du groupe sur la parité, la santé, l'éducation, l'exploitation minière, les transports et les villes, les co-modérateurs ont parlé de peu de progrès. Au sujet du groupe sur les produits chimiques, le modérateur a fait état de plans pour la tenue de discussions bilatérales avec les délégations sur les questions en suspens. Au sujet du groupe sur la désertification, le modérateur a fait état de quatre questions en suspens: la question de savoir si des objectifs tels que "un monde sans dégradation des terres" ou "un taux zéro de dégradation des terres" étaient utiles; la question de savoir s'il ya lieu de mentionner le Partenariat mondial pour la protection des sols et l'Initiative de Changwon; la question de l'examen de la possibilité de créer un groupe intergouvernemental; et la question des voies et moyens de se référer à la dégradation des sols.

Au sujet de la sous-commission sur les modes de CPD, l'eau et le changement climatique, la modératrice a rapporté qu'un texte rationalisé a été élaboré sur les modes de CPD et l'eau, dans l'attente de consultations des délégués. Au sujet du changement

climatique, elle a souligné la nécessité de trouver un équilibre permettant l'envoi d'un message fort de Rio +20, sans déranger d'autres voies de négociation.

Au sujet de la sous-commission sur les ODD et les moyens de mise en œuvre, le modérateur a indiqué que les négociations ont été productives et que des formulations plus directes et plus simples ont été nécessaires. Il a indiqué qu'une proposition pour un processus visant à élaborer des ODD était en cours d'élaboration, que le chapitre sur le financement a été finalisé et qu'un paragraphe a été convenu ad referendum dans la section consacrée à la technologie.

Le co-président Ashe a exprimé sa préoccupation au sujet du rythme des discussions et de la quantité des libellés sur lesquels il n'y a toujours pas d'accord.

GROUPE DE TRAVAIL II

Le co-président Kim a ouvert la réunion nocturne du Groupe de travail et a déclaré que bien que les sous-commissions n'aient pas fait de grands progrès, l'ambiance n'en a pas été moins positive. Il a exhorté les délégués à avancer plus rapidement. Le modérateur de la sous-commission sur l'économie verte a signalé qu'un paragraphe était prêt à être accepté ad referendum. Le modérateur sur le CIDD a rapporté que quatre paragraphes étaient prêts à être acceptés ad referendum, tandis que d'autres allaient faire partie d'un ensemble de compromis et qu'ils ne sont pas encore tout à fait apurés.

Nikhil Seth, DSD, a annoncé que les sous-commissions suivantes se réuniraient jeudi: l'économie verte; les sections I et II; le CIDD; les ODD et les MMCE; les modes de CPD, l'eau et le climat; la prévention des risques de catastrophe et l'emploi; les petits Etats insulaires et les régions; les océans; la parité, l'éducation, la santé, les villes, le transport et l'exploitation minière; et la pauvreté, la sécurité alimentaire, les montagnes, la biodiversité et les forêts.

DANS LES COULOIRS

Certains ont terminé le premier jour de Rio +20 suggérant que l'avenir que nous voulons risquait de se faire attendre, si le rythme des négociations ne se redressait pas à la conférence préparatoire finale. Au cours d'une réunion tenue avec les organisateurs de la conférence, les ONG auraient fait clairement entendre leurs préoccupations au sujet de la lenteur des progrès, compte tenu de la piètre performance des négociateurs lors des négociations informelles. Les appels à terminer les travaux d'ici vendredi sonnait de plus en plus creux, certains participants ont indiqué qu'ils ont déjà commencé à mettre entre crochets leurs plans de villégiature sur les plages concoctés pour le week-end.

Bien que les délégations et les ONG aient indiqué, qu'en gros, elles sont impressionnées par les édifications du Riocentro, elles sont quelque peu perplexes de constater que l'engagement de faire de la conférence un événement sans papier n'ait pas été compensé par la mise à disposition d'un nombre suffisant de prises de courant pour les ordinateurs et les tablettes portables et d'une couverture internet fiable pour le réseau "wifi de Rio +20".

PREPCOM III DE LA CNUDD:

JEUDI 14 JUIN 2012

La troisième réunion du Comité préparatoire (PrepCom) a poursuivi ses travaux, jeudi 14 juin 2012, à Rio de Janeiro, au Brésil. Les commissions y ont poursuivi les négociations sur le projet de document final, et des consultations se sont tenues durant la journée, comme l'ont fait près de 30 manifestations parallèles et nombre d'autres événements à travers toute la ville de Rio de Janeiro.

LES COMMISSIONS

SECTIONS I ET II: Ce groupe a été facilité par Mohamed Khalil (Egypte) et a examiné 20 points. Un paragraphe (8) a été convenu ad referendum, réaffirmant l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme et mettant en exergue les responsabilités de tous les Etats de respecter, de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous.

Plusieurs paragraphes de la version 2 juin ont été retenus avec des modifications limitées ou sans modification, une ou plusieurs délégations ayant fait part de leur incapacité à accepter des libellés crochétés ou ayant supprimé leurs propositions d'amendements dans les libellés sur: la libération de l'humanité de la pauvreté "extrême" et de la faim; la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et ses principes, y compris les responsabilités communes mais différenciées; le droit à l'alimentation; le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les principales mesures pour une mise en œuvre plus poussée du Programme d'action et la Déclaration et le Programme d'action de Pékin; le transfert de la technologie selon les termes et conditions mutuellement convenus; le principe de non-régression en droit de l'environnement; la crise financière; les discussions en cours au sein de l'AGNU sur la sécurité humaine; la nécessité d'une stratégie mondiale pour la jeunesse et l'emploi; le changement climatique; le commerce; la suppression des obstacles posés à la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination, en particulier les peuples vivant sous occupation coloniale et étrangère; l'intégrité territoriale; les écarts dans la mise en application des engagements; et les pays à revenu intermédiaire. Un groupe a proposé l'ouverture de 23 paragraphes qui avaient été convenus ad referendum, pour y remplacer les références à "groupes vulnérables" par des références à "personnes dans des situations vulnérables", bien que d'autres se soient opposés à la réouverture des libellés convenus. Les délégués ont également discuté de la possibilité de déplacer les libellés sur le changement climatique, le transfert de technologie et le commerce vers d'autres sections du texte, mais ne sont pas parvenus à s'accorder là-dessus.

L'ECONOMIE VERTE: Cette commission s'est réunie dans la matinée pour examiner cinq points. Le modérateur, Patrick Wittmann (Canada), a expliqué qu'un groupe de rationalisation est en train de travailler sur les libellés faisant référence aux Principes de Rio à travers le document.

Au sujet de l'alinéa sur les inégalités entre les pays et en leur sein et la concentration de revenus et des richesses (52 l), le modérateur a présenté un libellé amendé répondant aux préoccupations sur les inégalités et la promotion de l'inclusion sociale, y compris les planchers de protection sociale. Une délégation a fait de ses réserves.

Les délégués ont décidé de réexaminer un alinéa sur les modes de consommation et de production durables (CPD) et invoquant le principe de responsabilités communes mais différenciées (52 L bis). Un groupe a déclaré qu'il était d'une importance séminale. Au sujet d'un alinéa appelant à éviter l'alourdissement du fardeau financier des pays en développement (52 l ter), il y a eu des objections contre l'énumération d'hypothèses négatives sur l'économie verte. Au sujet du paragraphe sur la mise en œuvre de l'économie verte (53), les délégués ont convenu, ad referendum, de déplacer la référence au Principe 2 de Rio, sur les droits des Etats d'exploiter leurs propres ressources, vers le paragraphe introductif général 52. Ils ont également discuté d'une proposition d'insérer un libellé présentant la "transition" vers l'économie verte comme étant à la fois une opportunité et un défi commun, tout en reconnaissant que les pays peuvent choisir les approches qu'ils jugent appropriées à leurs plans de développement durable. Un groupe a exprimé de fortes objections contre les références à "la transition", tandis que d'autres se sont opposés au libellé qualifiant l'économie verte. Les délégations ont décidé de travailler sur la version alternative du modérateur (53 alt).

Au sujet de l'alinéa (54) consacré à l'économie verte et la biodiversité, les délégués ne sont pas parvenus à s'accorder sur les références à "écosystèmes" ou à "services des écosystèmes", et un groupe a fait part de ses réserves sur la proposition du modérateur de déplacer le libellé sur les modes de CPD vers le paragraphe 52 l bis. Dans un paragraphe (54 bis) sur les modes de CPD, la biodiversité et les ressources naturelles, la croissance et le changement de mode de vie, un certain nombre de délégations a fait part de ses difficultés avec les références à des modes de vie. Les délégués ont convenu d'examiner une proposition du modérateur qui reconnaîtrait que des mesures urgentes contre les modes non durables de production et de consommation restent fondamentales.

Une session nocturne programmée a été abandonnée après quelques minutes lorsque le délégué du G-77/Chine a informé les délégués que son groupe a procédé à un exercice d'inventaire pour évaluer les progrès des négociations, et qu'il a conclu qu'il n'y a eu que peu de progrès réalisés, en particulier sur



les moyens de mise en œuvre (MMÉ). Il a demandé que les négociations sur l'économie verte se poursuivent lorsque des progrès seraient accomplis sur les MMÉ.

LE CIDD: Le groupe sur le CIDD, présidé par Marianne Loe (Norvège), a entamé une seconde lecture du paragraphe 69 (renforcement du CIDD). Au sujet du sous-alinéa (g), il y a eu un long débat sur l'engagement de la société civile, mais aucun accord n'a été atteint. Certains ont souhaité voir l'engagement de la société civile aux niveaux national et international être examiné séparément. D'autres ont souligné qu'il s'agissait là du chapeau du chapitre et que la formulation y devait être d'ordre plus général.

Au sujet de l'amélioration et du renforcement de la mise en œuvre du développement durable et du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis (paragraphe 69h), un groupe de pays en développement a proposé d'y faire référence plutôt au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de "tous" les engagements pris dans le cadre du développement durable (paragraphe 69h alt) qu'au suivi et évaluation de la mise en œuvre de tous les engagements ayant trait aux PEID et autres engagements (paragraphe 69h bis)

Un pays industrialisé a proposé, dans le sous-chapitre consacré à l'ECOSOC, l'insertion d'un paragraphe introductif (pré-75) se référant: au renforcement du Conseil économique et social avec son mandat qui fait de lui le principal responsable chargé de l'évaluation régulière du développement durable; à la tenue d'un forum universel de haut niveau pour procéder au bilan et à la révision stratégique de l'agenda durable, de manière périodique; et à l'élaboration des divers mécanismes et outils nécessaires à faire progresser les engagements pris dans le cadre du développement durable. Un groupe de pays industrialisés a également présenté pour le paragraphe 76, un libellé demandant notamment, la création d'un conseil de développement durable sous forme de section spéciale de haut niveau de l'ECOSOC.

Le groupe s'est réuni de nouveau, après des consultations sur les fonctions de l'éventuel forum de haut niveau (paragraphe pré-77). Les consultations ont abouti à cinq fonctions principales: établissement de l'ordre du jour; suivi; engagement de la société civile; interface science-politique; et coordination du système des Nations Unies.

Dans la soirée, la discussion a repris sur les éléments du paragraphe pré-77. Les délégués ont approuvé, ad referendum, un alinéa sur le suivi et la progression de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du développement durable. Les délégués ont examiné un certain nombre d'options pour l'alinéa sur le suivi et la mise en œuvre, certains proposant de se baser sur la CDD et ses fonctions, et d'autres soulignant que la discussion portait sur l'entité devant succéder à la CDD. Une délégation a souligné que le rôle des gouvernements et de l'ONU était nécessaire mais pas suffisant, mettant également en relief la participation des grands groupes et des philanthropes, des capital-risqueurs et des investisseurs, et critiquant le rôle de la CDD dans la conduite de négociations. Les pays industrialisés ont convenu que la CDD n'avait pas marché, mais ont souligné que les règles de l'ONU concernant la participation de la société civile doivent être respectées. Les délégués ont approuvé, ad referendum, un alinéa appelant à une participation de haut niveau, à l'échelle du système, des institutions, fonds et programmes des Nations Unies avec d'autres organismes multilatéraux compétents. Les délégués ont discuté d'un alinéa appelant à l'amélioration de la coopération et de la coordination au sein du système des Nations Unies, sur les programmes et politiques de développement durable. Un groupe y a fait part de ses réserves. Au sujet des sous-alinéas appelant à des processus décisionnels fondés sur les preuves scientifiques, et au renforcement de l'interface science-politique, Des délégués ont convenu de la nécessité d'établir, pour les décideurs, un rapport intégrant des évaluations des données sociales, économiques et environnementales, mais certains se sont interrogés qui en serait l'auteur. Un groupe a appelé à un abandon des débats à

flottement libre sur le développement durable, qui se détachent de la base des connaissances scientifiques. Les négociations se sont poursuivies jusque tard dans la soirée.

LES OCEANS: La commission sur les océans, modérée par Chris Schweizer, Australie, a nettoyé le paragraphe d'ouverture (Océans 1), s'accordant sur tous les points, hormis la date butoir proposée pour la restauration de la santé, productivité et résilience des océans et des écosystèmes marins. Le groupe a décidé de tenir de nouvelles discussions informelles sur la meilleure façon de gérer les références à trois instruments internationaux (Océans 2, 13, 15). Le groupe a accepté le libellé proposé par le modérateur sur les stocks de poissons (Océans 12 alt) comme plate-forme pour la poursuite du travail de rédaction par un groupe de travail informel. Le débat sur le paragraphe consacré aux subventions (Océans 17) a porté sur l'engagement volontaire proposé, à s'abstenir de l'octroi de nouvelles subventions. Certaines délégations ont averti que cela risquait de porter préjudice au mandat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), consistant à négocier les subventions. L'examen du paragraphe sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche IUU) (Océans 14) a été reporté en attendant l'issue des pourparlers sur Océans 17. Les participants ne sont pas parvenus à s'entendre sur les paragraphes consacrés à la biodiversité marine (océans 5, 6).

LA PRC ET L'EMPLOI: La commission sur la prévention des risques de catastrophe (PRC) et l'emploi, co-modérée par Nobuharu Imanishi (Japon) et Agnieszka Karpinska (Pologne), a accepté ad referendum le paragraphe PRC 3 sur les interrelations entre les activités de PRC, la récupération et la planification long terme du développement, et a ajouté une référence aux organisations sous-régionales dans l'alinéa PRC 4 précédemment convenu, qui appellent les parties prenantes à prendre des mesures appropriées et efficaces. Le groupe a discuté, sans parvenir à s'y accorder, du point de savoir s'il fallait inclure une référence au cadre post-2015 relatif à la PRC (PRC 1) et à "d'autres mesures structurelles et non structurelles" dans le paragraphe sur les systèmes d'alerte précoce (PRC 2).

Au sujet de l'emploi, le groupe a convenu, ad referendum, du paragraphe Emploi 8, consacré à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine des voies et moyens de lutter contre le chômage et le sous-emploi, en particulier chez les jeunes. Le groupe a convenu d'utiliser le libellé retenu dans la Résolution 66/172 de l'AGNU sur les droits et libertés des migrants, comme plate-forme pour le paragraphe Emplois 10. Le groupe a également convenu de faire référence à la recommandation 202 de l'Organisation internationale du Travail, sur les Planchers nationaux de protection sociale, dans le paragraphe consacré à la protection sociale (Emplois 9). Le groupe n'a pas pu s'entendre sur les références aux emplois verts dans plusieurs paragraphes, ni sur de nouvelles propositions pour l'insertion de références à la croissance économique.

LA PARITE, L'EDUCATION, LA SANTE, LES VILLES, LES TRANSPORTS ET LES MINES: Présidée par Heidi Kvalsoren (Norvège) et France Jocovella (Canada), une séance nocturne a examiné neuf paragraphes pour ces chapitres. Deux paragraphes ont été approuvés ad referendum: sur la reconnaissance de la charge mondiale et la menace posée par les maladies non transmissibles (MNT) en tant que défis majeurs posés au développement durable (Santé 4), et a souligné l'importance d'accroître le nombre des régions métropolitaines et villes qui mettent en œuvre des politiques de conception et de planification urbaine durables (Villes 1).

Au sujet de l'appel à une plus grande collaboration et coopération aux niveaux national et international pour le renforcement des systèmes de santé (Santé 6), le libellé portant sur le rôle de l'Organisation mondiale de la Santé s'est avéré particulièrement controversé.

Une reformulation a été proposée pour le paragraphe appelant à la reconnaissance du fait que les partenariats entre les villes et les collectivités jouent un rôle important dans la promotion du développement durable (Villes 4). Les références à "l'agenda d'ONU-HABITAT" et à la "fourniture d'un financement adéquat

et supplémentaire" ont été identifiées comme étant des points de divergence. Les négociations sur ces sections se sont poursuivies tard.

LES MONTAGNES, LA BIODIVERSITE, LA PAUVRETE, LES FORETS ET L'ALIMENTATION:

Les co-moderateurs, Charles Barber (Etats-Unis) et Elfriede More (UE) ont conduit les travaux de ce groupe qui a examiné trois paragraphes sur les montagnes, trois paragraphes sur la biodiversité et trois paragraphes sur la pauvreté.

Sur les trois paragraphes du chapitre sur les Montagnes, deux paragraphes encore en suspens ont été discutés. Au sujet des arrangements régionaux (Montagnes 2), les délégués ont débattu de l'opportunité de faire référence aux accords régionaux. Le paragraphe, accepté ad referendum, contient une proposition appelant à renforcer les dispositions, accords et centres d'excellence disponibles relatifs au développement durable des montagnes, et à explorer de nouveaux arrangements, selon ce qu'il convient. Au sujet du soutien de la conservation des systèmes montagneux (Montagnes 3), les délégués ont débattu d'un appel au soutien des pays en développement, et du point de savoir s'il fallait utiliser la formulation retenue dans le PMAJ. La référence est restée entre crochets, en tant que thème transversal, en attendant un accord sur la cohérence de la terminologie.

Au sujet de la biodiversité et de la CITES (Biodiversité 8), des divergences demeurent sur la question de savoir si la CITES "assure" ou "doit contribuer à" l'apport d'avantages tangibles pour les populations locales. Certains ont craint de voir l'adoption des termes de la CITES, comme le terme "non-préjudiciable", être dépourvue de sens pour ceux qui ne connaissent le processus de la CITES. Les délégués ont convenu d'éliminer une référence à la criminalité transnationale organisée, et ont souligné l'importance de fonder l'inscription des espèces sur des critères agréés. Au sujet de la coopération internationale (Biodiversité 6), les délégués ont convenu de déplacer le libellé consacré à la mise en valeur des écosystèmes vers un autre paragraphe (Biodiversité 5). Certaines préoccupations ont perduré que le paragraphe ne fournissait pas suffisamment d'équilibre dans ses références au soutien international ainsi qu'aux partenariats.

S'agissant de l'éradication de la pauvreté, les délégués ont convenu, ad referendum, de deux paragraphes (Pauvreté 1 et 2): une déclaration liminaire et la nécessité d'un environnement favorable visant à élargir les possibilités de développement des pays en développement.

L'après-midi, le groupe a discuté des trois paragraphes sur les Forêts. Au sujet des politiques de gestion durable des forêts (Forêts 1), ils ont remplacé les mesures énumérées de lutte contre les causes de la déforestation par le libellé retenu dans la Déclaration ministérielle de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) tenu en février 2011, qui appelle à l'amélioration des moyens de subsistance. Des crochets sont restés autour des libellés consacrés à la REDD et à l'exploitation forestière illégale. Certaines délégations ont indiqué que la REDD devait être traitée dans le cadre du changement climatique. Le co-moderateur More a fait observer que la section du changement climatique ne comportait pas de détails sur les différentes négociations de la CCNUCC, pour ne pas apporter de trop nombreux détails du processus climatique dans les travaux de Rio. Le co-moderateur Barber a fait état de l'existence d'un déséquilibre entre les océans (20 alinéas) et les Forêts (trois alinéas). Au sujet des forêts, les délégués ont approuvé les paragraphes sur la mise en œuvre de toute urgence de l'instrument juridique non contraignant sur tous les types de forêts (IJNC), le rôle du FNUF, et l'intégration (forêts 2, 3 et 4).

Jeudi soir, le groupe a discuté de trois des 10 paragraphes consacrés à l'alimentation, figurant dans le projet de document final. Aucun paragraphe n'a été approuvé ad referendum. Au sujet du droit à l'alimentation (Alimentation 1), les délégués ont adopté le libellé retenu dans la résolution 66/158 de l'AGNU, sur l'accès et les droits à l'alimentation. Le co-moderateur Barber a demandé aux délégués de résoudre une "question horizontale" relative à la façon de se référer aux stratégies de nutrition,

et le point de savoir s'il fallait mettre en exergue les besoins nutritionnels des enfants de moins de deux ans. Au sujet des communautés rurales (Alimentation 2), les délégués ont convenu de travailler sur la rationalisation du libellé. Au sujet des marchés (Alimentation 3), les délégués ont examiné une référence à "l'amélioration de la fonction des marchés" pour remplacer une formulation précédente par "approches axées sur les marchés".

LES PEID / RÉGIONS: La commission sur les PEID / Régions, modérée par Ruenna Haynes (Trinité-et-Tobago) a examiné une proposition de texte alternatif appelant à la tenue d'une troisième Conférence internationale sur les PEID en 2014 (PEID 3 alt) et demandant à l'Assemblée générale, à sa 67e session, de se prononcer sur les modalités de la conférence. Un libellé alternatif proposé sur les pays en développement sans littoral, tiré de la Résolution 66/214 de l'AGNU, sur le Programme d'action d'Almaty et la Déclaration sur l'évaluation à mi-parcours, a été remplacé par l'alinéa PDSL 1, mais plusieurs délégations ont demandé de consulter d'abord, d'ici demain, leurs experts, avant de l'accepter. Le paragraphe d'ouverture consacré à l'Afrique (Afrique 1) a été approuvé après l'acceptation d'un amendement soulignant que d'importants défis subsistent dans la réalisation du développement durable sur ce continent. Le modérateur a été invité à proposer un texte simplifié et fondé sur des formulations convenues ailleurs, pour remplacer Afrique 2 et 3, pour examen à la prochaine réunion. Un premier débat a eu lieu sur le texte couvrant d'autres régions (Région 7, 8, 9), certaines délégations continuant à appeler à sa suppression. Aucun accord n'a été atteint sur le placement de l'alinéa précédemment convenu, consacré aux pays les moins avancés (PMA) (PMA 1).

LES MMCE: Facilité par Selwin Hart (Barbade), ce groupe a examiné les paragraphes consacrés au commerce et ont rationalisé le libellé consacré aux MMCE. Aucun paragraphe n'a été approuvé ad referendum dans la matinée, et Hart a été chargé de rationaliser les libellés portant, notamment sur: la réaffirmation que le commerce international est un moteur de la croissance intégrative et durable et du développement (Commerce 1); l'amélioration de l'accès des pays en développement par rapport aux pays industrialisés aux marchés et la nécessité de lutter contre les tendances protectionnistes (Commerce 2); et le renforcement et la facilitation des capacités commerciales, dans les paragraphes Commerce 5 et Commerce 7.

Au sujet des progrès accomplis dans les négociations du commerce multilatéral (Commerce 4), les délégués ont convenu de revenir au texte original du co-président. Les délégués ne sont parvenus à s'entendre ni sur le texte consacré à la nécessité de mobiliser un financement adéquat et prévisible pour l'Aide au commerce (Commerce 6) ni sur les efforts visant à parvenir à une conclusion ambitieuse du Programme de Doha pour le développement (Commerce 3).

Les positions des délégués étaient particulièrement polarisées sur l'insertion d'une référence à la nécessité de poursuivre les négociations de l'OMC sur la libéralisation du commerce des biens et services environnementaux (Commerce 8) et sur l'engagement à prendre des mesures contre les subventions qui faussent le marché et qui inhibent le développement durable (Commerce 9), certains recommandant que ces questions formant des "lignes rouges" soient supprimées du texte.

Hart a présenté le texte simplifié des MMCE, dans l'après-midi, et a invité les parties intéressées à faire part de leurs observations. Certains délégués ont déclaré que le texte du modérateur nécessitait une approche plus équilibrée sur l'APD, la coopération Sud-Sud et l'utilisation efficace du financement, et d'autres ont demandé un délai pour examiner le document. Une partie, en particulier, a souligné la nécessité de centrer le débat sur l'établissement d'un cadre pour la mobilisation des ressources, sujet déjà abordé dans Finances 1 ter et quat. Certains délégués ont fait part de leur sympathie pour la mise en place d'un tel cadre, signalant que des fonds existaient déjà pour certains domaines thématiques. D'autres ont insisté sur la suppression des paragraphes Finances 1 ter et quat, affirmant qu'ils ne pouvaient

pas s'engager pour des fonds supplémentaires exigés par les deux paragraphes. Hart a demandé aux délégués de réfléchir et de déterminer un cadre de mobilisation des ressources, sans objectifs chiffrés, ce qui a incité un délégué à souligner que compte tenu du fait que l'agenda de développement de la période post-2015 n'était pas encore convenu, il est besoin de réfléchir soigneusement à la façon de mobiliser des ressources. Le modérateur a ajourné la séance pour permettre aux délégués d'examiner le nouveau texte. Après une longue pause, le groupe a repris ses travaux, traitant des questions de renforcement des capacités, de commerce et de financement jusque tard dans la soirée.

GROUPE DE TRAVAIL I

Dans la soirée, le co-président John Ashe a appelé les modérateurs à présenter des rapports sur les progrès accomplis au sein de leurs groupes. France Jacovella (Canada) a indiqué que des progrès ont été réalisés sur les villes, le transport et l'exploitation minière. Heidi Kvalsoren (Norvège) a indiqué que le groupe n'avait eu que peu de temps pour travailler sur la parité, la santé et l'éducation, mais qu'il a approuvé ad referendum encore un paragraphe et qu'il est proche d'un accord sur deux autres. Charles Barber (États-Unis) a indiqué que le groupe sur les montagnes, la biodiversité, la pauvreté, la sylviculture et l'alimentation a travaillé pendant neuf heures. Au sujet de la pauvreté, il a signalé qu'un libellé en suspens concernant la réunion de l'OIT est sur le point d'être conclu. Il a indiqué aussi que le chapitre consacré aux montagnes est presque terminé et que des progrès ont été réalisés sur la biodiversité. S'agissant des forêts, il a précisé que deux questions devaient être transmises à un niveau supérieur, à savoir: la REDD + et l'exploitation forestière illégale et le commerce connexe. Au sujet de l'agriculture, il a indiqué que des progrès pouvaient être réalisés.

Au sujet de la PCR et de l'emploi, Nobuharu Imanishi (Japon) a indiqué qu'un paragraphe a été convenu ad referendum. Les négociations sur l'emploi sont encore en cours.

Le modérateur des PEID / Régions, Ruenna Haynes (Trinité-et-Tobago), a rapporté: que des progrès ont été accomplis sur le texte des PEID; qu'une délégation allait revenir avec un texte alternatif sur les PMA; et qu'un nouveau texte du modérateur sur l'Afrique a été présenté.

Au sujet des océans, Chris Cannan (Australie) a indiqué que deux-tiers des paragraphes ont été approuvés ad referendum ou sont en attente de libellés devant être fournis par d'autres commissions. Les délégués ont été priés de se préparer à la poursuite des travaux dans les commissions, vendredi.

GROUPE DE TRAVAIL II

Dans la soirée, le co-président Kim a indiqué que les progrès ont été plus lents que durant la journée de mercredi, et a demandé aux modérateurs de présenter des rapports sur les avancées enregistrées au sein de leurs groupes. Patrick Wittmann (Canada) a indiqué que le groupe sur l'économie verte a fait quelques progrès dans la matinée, mais que l'après-midi, la séance avait été suspendue à la demande du G-77/Chine parce qu'ils n'étaient pas prêts à poursuivre l'examen avant que des progrès ne soient réalisés sur la question des MMCE. Il a souligné que les délégations faisaient preuve de souplesse, mais que certaines questions étaient de nature transversale.

Marianne Loe (Norvège) a indiqué que le groupe a travaillé sur le CIDD toute la journée et que les progrès ont été lents, en partie, à cause du fait que les délégués examinaient des questions qui n'avaient pas été abordés à la dernière réunion.

Mohamed Khalil (Égypte) a déclaré que le groupe sur les sections I et II avait examiné les paragraphes 1 à 32 encore en suspens, mais qu'il n'en a résolu qu'un seul. Il a indiqué qu'il y avait beaucoup de questions transversales qui devaient être résolues en connexion avec d'autres textes dans le document, et que les délégués ne disposaient que de très peu de temps pour

passer à d'autres questions. Il a signalé qu'au paragraphe 23, le G-77/Chine et le Saint-Siège ont demandé de remplacer "groupes vulnérables" par "personnes dans des situations vulnérables".

Le co-président Kim a signalé qu'il y avait un ressentiment très fort contre la réouverture du texte. Il a également précisé que lorsque le PrepCom se terminera vendredi soir, le Gouvernement brésilien prendra en charge la coordination.

DIALOGUE AVEC LES GRANDS GROUPES

Lors du "Dialogue avec les grands groupes," tenu dans la soirée, les représentants des grands groupes ont fait des déclarations portant sur les intérêts de leurs mandants, et les membres du Bureau et du Secrétariat ont présenté des mises à jour sur un certain nombre d'éléments liés au processus de Rio +20. Brice Lalonde, coordonnateur exécutif de la CNUDD, a mis en relief les Dialogues à venir sur le développement durable. Nikhil Seth, directeur, Division du développement durable, a parlé de 11 points qui, a-t-il dit, démontre que Rio +20 allait être un "changement radical" de ce qui a été réalisé dans le passé, y compris: le fait que le document met l'accent dès l'abord sur le rôle des grands groupes; le fait que c'est là la première fois que les gouvernements négocient un accord sur "l'économie verte"; le fait que les gouvernements envisagent la création d'institutions et la réforme de celles existantes, avec tout le travail que cela exige; le fait que le CDP des modes de CPD a des chances d'être un bond en avant, et le fait que le registre des engagements comportera des engagements en faveur de l'action. Elizabeth Thompson, Coordinatrice exécutive de la CNUDD, citant Maurice Strong, a rappelé "qu'en fin de compte, les politiciens sont responsables devant les peuples". Elle a dit que vu qu'il ne restait plus qu'un seul jour, les grands groupes doivent presser les négociateurs à trouver un moyen de livrer ce que les gens veulent.

DANS LES COULOIRS

La question des moyens de mise en œuvre est devenue la question des "moyens de l'escalade", le G-77/Chine imposant ses demandes de progression sur le financement, par son retrait des négociations sur l'économie verte. Certains observateurs en étaient à se demander si les négociations avaient atteint l'heure de vérité après que le Groupe ait informé le modérateur de la commission sur l'économie verte qu'il ne pouvait plus continuer avant que des progrès soient réalisés sur leurs "lignes rouges" concernant la question des MMCE, y compris les exigences relatives à la mise en place d'un cadre de mobilisation des ressources pour le soutien des résultats de Rio +20, assorti d'un financement nouveau significatif.

Un initié a souligné que la pression commençait à monter, le grand nombre de paragraphes encore en suspens face à l'imminence de l'échéance, commençant à forcer l'adoption d'une approche plus pratique par le pays hôte, comme en témoigne la participation du Brésil, croit-on savoir, dans des consultations informelles sur certaines des questions les plus litigieuses, comme la gouvernance et l'énergie.

Dans l'intervalle, d'une commission à l'autre, les observateurs ont parlé d'un recours de plus en plus important des délégués à des textes convenus précédemment, tirés des résolutions de l'Assemblée générale et des résultats de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement et de la Conférence mondiale de 1995 sur les femmes. Comme l'a fait observer un délégué, "Si tout ce que nous allons faire ici se limite à régurgiter ce que nous avons dit auparavant dans d'autres instances, pourquoi sommes-nous là encore" ? Beaucoup disent qu'ils sont toujours à la recherche d'une vision et d'un leadership - avec la recherche d'idées et de formulations tournées vers l'avenir - mais le compte à rebours a commencé. Certains en sont à se demander si "l'avenir que nous voulons" ne va pas se révéler être le passé que nous avons déjà.

PREPCOM III DE LA CNUDD:

VENDREDI 15 JUIN 2012

La troisième réunion du PrepCom de la CNUDD a clôturé ses travaux le samedi 16 juin 2012, à 12h16, après une journée complète de négociations dans plusieurs "commissions" et des consultations informelles. Le PrepCom a invité le Brésil à mener des "consultations informelles pré-conférence conduites par le pays hôte". Des manifestations parallèles, des événements dans les pavillons du parc sportif et nombre d'autres événements ont eu lieu dans toute la ville de Rio de Janeiro.

LES COMMISSIONS

SECTIONS I ET II: En deux séances de l'après-midi, la commission a travaillé sur plusieurs alinéas sans parvenir à un accord sur les alinéas 30 (soutien à l'Afrique), 33 (droits de la nature), 37 (participation du public), 38 (rôle de la société civile) et 40 (rôle du secteur privé). Un accord a été conclu ad referendum sur l'alinéa 36 qui porte sur le rôle de tous les niveaux des organes gouvernementaux et législatifs.

Avec Zaheer Janjua (Pakistan) comme modérateur, les délégués ont examiné deux options pour l'alinéa 41 (établissement de rapports sur la durabilité d'entreprise), mais n'ont pas pu s'entendre sur le lancement d'un processus visant à élaborer des modèles de meilleures pratiques. Au sujet de l'alinéa 42 (communauté scientifique et technologique), il n'y a pas eu d'accord sur la promotion de la collaboration internationale dans le domaine de la recherche. Au sujet de l'alinéa 47 (ONG), il n'y a pas eu d'accord sur la mention des contributions que les ONG "pourraient apporter" ou "apportent" au développement durable. Au sujet de l'alinéa 48, le libellé sur le rôle des IFI est resté entre crochets et l'endroit dans le texte où devrait être placé le 49 bis (partenariats) est resté en litige. Au sujet de l'alinéa 24 (emploi), il n'y a pas eu d'accord sur la nécessité d'une stratégie globale applicable sur la jeunesse et l'emploi, adossée sur le travail de l'OIT.

A 17h, 9 des 13 alinéas de la Section I (Notre vision commune) et 17 des 43 alinéas de la section II (Renouvellement de l'engagement politique) étaient approuvés ad referendum.

L'ECONOMIE VERTE: Le modérateur Patrick Wittmann (Canada) a convoqué des séances de travail de commission tout au long de la journée. La commission a examiné 19 alinéas et sous-alinéas, et a convenu de sept alinéas et cinq sous-alinéas ad referendum. S'agissant de l'alinéa omnibus (52), les délégations

y ont abordé un certain nombre de points, y compris le projet de texte de compromis élaboré par le modérateur. Il a été convenu de faire référence aux politiques de l'économie verte dans le chapeau. Au sujet de l'alinéa consacré à la coopération internationale (d alt), les délégations ont échangé leurs points de vue sur l'évitement de conditionnalités "injustifiées" sur l'APD et le financement. Au sujet du fossé technologique (f), les pays en développement ont signalé que la question avait été abordée dans d'autres parties de la négociation. Au sujet de l'évitement d'un fardeau financier pour les pays en développement (l ter), les pays en développement ont invité les autres de prendre en considération leurs préoccupations concernant l'espace de développement. Les délégations ont été invitées à travailler sur ce sous-alinéa et sur le 1 quat, qui porte sur la financiarisation des ressources naturelles. Au sujet des modes de CPD (54 bis alt), la discussion sur une référence aux "services écosystémiques" a été reportée, en attendant la conclusion d'un accord sur une formulation dans les négociations sur la biodiversité ayant trait à cette question.

Au sujet de l'économie verte et de la croissance, les délégations ont convenu de remplacer la référence aux emplois verts par une proposition du modérateur faisant référence à la croissance économique équitable et à la création d'emplois. Dans l'alinéa 53, les délégations ont approuvé un libellé sur la mise en œuvre de politiques d'économie verte par les pays qui cherchent à les appliquer pour une transition vers le développement durable, sous forme d'entreprise commune. Les délégations ont approuvé ad referendum un alinéa sur les facteurs/coûts sociaux et environnementaux (56) et un alinéa sur les parties prenantes et les partenariats (57). Au sujet des technologies de communication (58), les pays en développement ont remis en question l'insertion de références à l'encouragement de la transparence et de la responsabilisation. Au sujet de la conception et mise en œuvre des politiques relatives à l'économie verte (59), les délégations ont débattu de l'appel des pays en développement à transférer le texte à la commission sur les moyens de mise en œuvre (MMOE). La discussion a porté par ailleurs sur un système de renforcement des capacités avec l'ONU, les donateurs et le secteur privé et sur le point de savoir dans quelles sections le libellé doit-il être placé. Le modérateur a mené des consultations informelles. Dans l'alinéa appelant



au soutien des pays en développement (62), il n'y a pas eu de résistance à l'insertion de références spécifiques aux PMA et aux initiatives de la plate-forme de l'économie verte.

LE CIDD: Idunn Eidheim (Norvège) a modéré la commission sur le CIDD toute la journée et dans la soirée. Commencant par l'alinéa 82, les délégués ont convenu de suspendre le travail sur le chapeau et de commencer l'examen du sous-alinéa 82 (a). Les délégués ont convenu en principe d'établir une composition universelle de l'Organe d'administration/Conseil du PNUE, mais ne sont pas parvenus à s'accorder sur le point de savoir s'ils devaient y mentionner également la création d'un organe exécutif compétent pour améliorer le suivi entre les sessions. Au sujet du PNUE en tant que voix autorisée de défense de l'environnement mondial (sous-alinéa 82 (b)), un alinéa a été proposé sur la base de l'alinéa 3 de la Déclaration de Nusa Dua sur le renforcement du rôle du PNUE en tant qu'autorité de premier plan pour l'environnement mondial.

Concernant le sous-alinéa 82 (c), sur le financement du PNUE, les délégués ont convenu de la nécessité de ressources sûres, stables et prévisibles. Bien qu'ils eussent convenu de se référer à des ressources financières provenant de diverses sources, il y a eu désaccord sur les termes ressources "supplémentaires" et "contributions obligatoires".

Au sujet du rôle de coordination du PNUE (sous-alinéa 82 (d)), les éléments clés devant être reflétés dans l'alinéa révisé ont été identifiés et comprennent, notamment, le renforcement du rôle de coordination du PNUE et la conduite de l'élaboration d'une stratégie pour l'environnement, à l'échelle du système des Nations Unies.

Les délégués sont parvenus à un accord provisoire sur les sous-alinéas 82 (e) qui porte sur le rôle du PNUE par rapport aux AME, 82 (f) qui porte sur l'interface science-politique, et 82 (g), qui porte sur le rôle du PNUE dans la diffusion et le partage de l'information environnementale et dans la sensibilisation.

S'agissant du renforcement du PNUE (alinéa 82), les délégués ont examiné le sous-alinéa (h), consacré au Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Ils y ont introduit un libellé sur la coopération et la coordination au sein du système des Nations Unies pour la mise en œuvre du Plan de Bali, et ont fait référence à un soutien "ciblé" pour les processus conduits par les pays eux-mêmes. Ils sont parvenus à s'accorder sur toutes les questions relatives à cet alinéa, sauf sur l'introduction proposée du qualificatif "volontaire" en référence au transfert de technologie. Le sous-alinéa (i) concernant le lieu et les partenariats, les délégués ont débattu du point de savoir s'il fallait y faire référence au renforcement des "bureaux régionaux" ou de la "présence régionale" de l'ONU. Ils ont également discuté de la coordination au sein du système des Nations Unies, du rapport coût-efficacité et de l'évitement du double emploi et de l'affaiblissement des fonctions du siège du PNUE.

Les délégués ne sont pas parvenus à s'accorder ni sur la participation de la société civile (sous-alinéa 69 (g)), ni sur la promotion de la reddition de compte à travers la participation des grands groupes et autres parties prenantes (paragraphe pré-77 points 5 et 6), ni encore sur l'évaluation, le suivi et la suite à donner à la mise en œuvre (sous-alinéa 69 (h)).

LES OCEANS: Cette commission, modérée par Chris Schweizer (Australie), a approuvé ad referendum les paragraphes sur la fertilisation des océans (Océans 11) et sur les subventions aux pêcheries (océans 17). Le paragraphe d'ouverture (Océans

1) a été approuvé, à l'exception de la date butoir proposée pour la restauration de la santé, productivité et résilience des océans et des écosystèmes marins. Les références à trois accords internationaux n'ont pas été approuvées (Océans, 2, 13, 15), et il n'y a pas eu d'accord non plus sur les aires marines protégées (Océans 11), la pêche INN (Océans 14), et le transfert de technologie pour le renforcement des capacités des pays en développement pour leur permettre de tirer avantage de l'utilisation durable des mers et des océans et de leurs ressources (Océans 3).

LES MODES DE CPD, L'EAU, LE CLIMAT: L'après-midi, les délégués ont examiné des libellés proposés par la modératrice Jimena Leiva (Guatemala). Au sujet de l'adoption du Cadre décennal de programmation des modes de consommation et de production durables (CPD 5), un délégué a suggéré de prêter une plus grande attention à ce que cette conférence peut demander à d'autres institutions de faire et ce que cette institution est priée de faire. La modératrice a indiqué qu'elle rationalisera les paragraphes CPD 1-4 en un seul paragraphe et retravaillera le paragraphe CPD 5.

Au sujet du paragraphe Eau 5 (adopter des mesures), les délégués ont discuté du besoin de préciser que les mesures soient adoptées "selon les priorités, politiques et circonstances nationales" et d'ajouter des références "à l'offre et à la demande" d'eau. Parmi les points en suspens, le libellé consacré au droit à l'eau potable et à l'assainissement et les références à l'objectif 2030, consistant à améliorer sensiblement l'efficacité de l'utilisation de l'eau et à réduire les pertes d'eau. Le texte de la modératrice consacré au thème du changement climatique a été distribué pour consultations.

LA PRC ET L'EMPLOI: La commission sur la prévention des risques de catastrophes (PRC) et l'emploi, co-modérée par Nobuharu Imanishi (Japon) et Agnieszka Karpinska (Pologne), n'est pas parvenue à un accord ni sur la référence, figurant dans le paragraphe PRC 1, à un cadre de PRC pour la période post-2015 RRC ni sur la référence, figurant dans PRC 2, au besoin d'une amélioration de la coopération internationale dans le domaine de la PRC. S'agissant de l'emploi, la commission a approuvé ad referendum la protection sociale (Emploi 9) après l'ajout d'un libellé faisant état de la recommandation 202 de l'Organisation internationale du travail, sur les planchers nationaux en matière de protection sociale. La commission a également approuvé ad referendum: Emploi 1, reconnaissance que l'éradication de la pauvreté, le plein emploi productif, le travail décent pour tous et l'intégration et la protection sociales sont interdépendants et se renforcent mutuellement; Emploi 4, soutien des efforts nationaux visant à offrir de nouvelles opportunités d'emploi aux pauvres des zones rurales et urbaines; et Emploi 6, l'engagement à œuvrer pour la sécurité et des conditions de travail décentes et pour l'accès à la protection sociale et à l'éducation pour le travail non rémunéré informel. Le groupe n'a pu s'entendre ni sur les références aux emplois verts et à la croissance économique, figurant dans plusieurs paragraphes, ni sur la référence au renforcement des ressources de base des fonds, programmes et institutions de l'ONU dans le paragraphe Emploi 3, consacré à l'investissement dans l'infrastructure et les capacités de production, ni encore sur l'utilisation du libellé retenu dans la Résolution 66/172 de l'AGNU, dans le paragraphe Emplois 10 consacré aux migrants.

LA PARITE, L'EDUCATION, LA SANTE, LES VILLES, LES TRANSPORTS ET LES MINES: Heidi Kvalsoren (Norvège) et France Jacoballa (Canada) ont animé l'examen de ces thèmes. Au sujet de la parité, de l'éducation et de la santé, six paragraphes ont été examinés et des paragraphes ont été approuvés ad referendum sur: la promotion de programmes d'éducation non formelle (Education 2 bis), l'adoption des bonnes pratiques dans la gestion de la durabilité sur les campus des établissements d'enseignement (Education 4); l'invitation des donateurs, des organisations internationales et d'autres à intégrer la parité dans leur processus décisionnel (Parité 7); la reconnaissance de l'importance de la couverture maladie universelle (Santé 2); et l'appel à une plus grande collaboration pour le renforcement des systèmes de santé (Santé 6).

Toutes les délégations se sont accordées, et une s'est réservée, sur le paragraphe appelant à la mise en application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (santé 8).

Au sujet des villes, des transports et de l'exploitation minière, six paragraphes ont été examinés. Un paragraphe a été approuvé ad referendum, sur l'importance d'accroître le nombre des régions métropolitaines et villes qui appliquent des politiques de planification urbaine durable (Villes 3). Au sujet des partenariats entre les villes et les collectivités pour la promotion du développement durable (Villes 4), des réserves ont été exprimées sur la nécessité d'une référence à des contributions financières adéquates et prévisibles pour ONU-HABITAT et la Fondation pour les établissements humains et sur la singularisation du programme d'ONU-HABITAT parmi les diverses initiatives.

Un paragraphe de compromis, fondé sur les paragraphes Exploitation minière 1 et Exploitation minière 2, a été proposé par le modérateur. Des divergences ont été exprimées, notamment, sur la référence à "l'amélioration de la reddition de comptes et de la transparence".

LES MONTAGNES, LA BIODIVERSITE, LA PAUVRETE, LES FORETS ET L'ALIMENTATION: Charles Barber (Etats-Unis) et Elfriede More (UE) ont continué à modérer les discussions de la commission sur les Montagnes, la Biodiversité, la Pauvreté, les Forêts et l'Alimentation. Au sujet de l'agriculture durable (Alimentation 4), les délégués ne sont pas parvenus à s'entendre sur la référence à "facteurs externes positifs". Une tentative d'introduire une référence à la réduction des émissions de gaz à effet de serre n'a pas été acceptée. Dans plusieurs paragraphes et notamment le paragraphe Alimentation 5 appelant à des systèmes durables de production animale, les délégués ne sont pas parvenus à s'accorder sur l'introduction d'une formulation plus forte dans le libellé sur l'engagement. Au sujet des services de vulgarisation agricole (Alimentation 7), les délégués ont ajouté aux mesures prévues, la recherche et la formation agricoles, et ont appelé au renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la recherche agricole pour le développement. Le terme "volontaire", en rapport avec le partage d'information, a été introduit et placé entre crochets, tandis que le reste du paragraphe a été accepté. Au sujet du travail du Comité sur la sécurité alimentaire (CSA) (Alimentation 8), les délégués ont réaffirmé la "nature inclusive" du CSA. Des divergences ont persisté sur l'opportunité et la manière de faire référence aux Principes de l'investissement agricole responsable. Les délégués ont examiné de nouveau

cette section dans la soirée et ont approuvé ad referendum le paragraphe Alimentation 9 (causes profondes de la volatilité excessive des prix alimentaires).

Le groupe a également approuvé ad referendum les paragraphes Biodiversité 3 (Protocole de Nagoya), 4 (Stratégie de mobilisation des ressources) et 6 (promotion de la coopération).

LES PRODUITS CHIMIQUES / LA DESERTIFICATION: Cette commission, co-moderée par Damaso Luna Corona (Mexique) et Chris Cannan (Australie), a approuvé ad referendum le paragraphe consacré à la désertification. S'agissant des produits chimiques, ils ont nettoyé le texte du paragraphe consacré à la SAICM (Produits chimiques 2), mais ne se sont pas entendus sur l'aspect financement à long terme. Des désaccords ont persisté sur les paragraphes consacrés à l'utilisation des déchets comme une ressource (Produits chimiques 6), à la décision de la CdP 10 de Convention de Bâle sur l'Amendement de l'interdiction (Produits chimiques 8), aux négociations internationales sur le mercure (Produits chimiques 10), à l'élimination progressive des HFC (Produits chimiques 11) et au suivi du Processus consultatif sur les options de financement de la bonne gestion des produits chimiques et des déchets (Produits chimiques 11 bis). Au sujet de la désertification, le groupe a approuvé ad referendum le paragraphe proposé par le modérateur, Désertification1, qui porte sur l'importance de la bonne gestion des terres, après avoir remplacé "y compris par la communauté internationale" par "à tous les niveaux" dans la référence à une action urgente par le biais de mesures à court, moyen et long termes. Le groupe a examiné les propositions avancées par le modérateur pour les paragraphes consacrés à la CNUDD et à la surveillance et la prise de mesure contre la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches (Désertification 3) et à la politique fondée sur la science, y compris la possibilité de créer un groupe intergouvernemental (Désertification), mais deux délégations avaient besoin de consulter leur capital. Le groupe n'a pas pu résoudre l'impasse sur le paragraphe (Désertification 2) qui se réfère à la réalisation d'un monde à taux neutre de dégradation des terres.

LES PEID/REGIONS: Dans la matinée, la commission sur les PEID/Régions, modérée par Rueanna Haynes (Trinité-et-Tobago), a approuvé ad referendum un paragraphe consacré aux difficultés particulières posées aux PEID (PEID 1), qui reconnaît que le changement climatique et l'élévation du niveau des mers constituent une menace à la survie et à la viabilité des PEID, et un autre, (PEID 3), qui appelle la troisième Conférence internationale sur les PEID, qui se tiendra en 2014, et l'Assemblée générale de l'ONU, à sa 67e session, à se prononcer sur les modalités. Le groupe a également approuvé ad referendum le libellé consacré aux PMA (PMA 1), tiré de la Résolution 66/214 de l'AGNU concernant le Programme d'action d'Almaty et la Déclaration sur l'examen à mi-parcours.

Au sujet de l'Afrique, le modérateur a présenté son texte de compromis pour le paragraphe Afrique 2, qui fusionne des idées tirées de deux paragraphes précédents et qui utilise des formulations acceptées tirées de sources diverses et, notamment, des résolutions relatives au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Des modifications ont été acceptées dans les libellés sur le renforcement des capacités

humaines et des institutions démocratiques et la nécessité de créer des environnements favorables à une croissance inclusive, laissant entre crochets le libellé sur le transfert de technologie.

S'agissant des paragraphes consacrés à d'autres régions (Région 7, 8, 9), un texte de compromis proposé par le modérateur pour le paragraphe d'ordre général portant sur toutes les initiatives régionales, a été rejeté par un groupe de pays.

LES MMCE: Modéré par Selwin Hart (Barbade), cette commission a examiné, dans la matinée, un texte avancé par le modérateur sur les MMCE et, brièvement dans la soirée, un texte des coprésidents sur les ODD. Compte tenu de la polarisation des positions dans le débat sur le commerce international, le modérateur a proposé de supprimer l'ensemble du chapitre, signalant qu'une référence d'ordre général au commerce international figurait dans une autre section du document.

Au sujet du renforcement des capacités, le modérateur a présenté un libellé de remplacement pour le sous-article soulignant le caractère volontaire de l'évaluation des ressources naturelles, libellé que les parties ont accepté de prendre en considération.

Au sujet du renforcement du soutien financier pour le développement durable, les délégués ne sont pas parvenus à un accord, certains s'opposant aux références à "un renforcement du soutien financier", ainsi qu'à "des sources de financement nouvelles... et novatrices". Une Partie a rejeté le libellé avancé par le modérateur sur un cadre de mobilisation des ressources, et a introduit une nouvelle proposition détaillant la nécessité d'un processus intergouvernemental relevant de l'AGNU pour déterminer un cadre/mécanisme de financement du développement durable, assorti d'un comité intergouvernemental pour finaliser sa forme et veiller à son opérationnalisation d'ici 2014. Les délégués ont demandé un délai pour consulter sur cette proposition, bien que les premières impressions aient inclus des inquiétudes sur le lancement d'un processus sans connaître à l'avance sa visée et sans cohérence ni coordination avec d'autres processus onusiens en cours.

Au sujet de la reconnaissance de l'importance et utilité d'un ensemble d'ODD (ODD 2), certains délégués ont exprimé leur préoccupation, et d'autres ont apporté leur appui, à la référence au principe de responsabilités communes mais différenciées. Les délégués ont été généralement d'accord sur le texte reconnaissant que les objectifs doivent répondre aux, et être axés sur, les domaines prioritaires pour la réalisation du développement durable (ODD 5), même si une partie y a inséré les termes "volontaire" et "différentes réalités nationales". Une proposition du modérateur sur le processus d'élaboration des ODD (ODD 6) a également été officieusement "vendue" à un certain nombre de délégations, et aurait suscité "beaucoup d'intérêt."

TROISIÈME PREPCOM

Le co-président John Ashe a invité les modérateurs des 14 commissions à présenter leurs rapports sur l'état d'avancement des travaux. Le Secrétariat a présenté une compilation des statistiques concernant le projet de document, qui indique que 116 paragraphes ont été approuvés ad referendum et que 199 restent encore à approuver.

Ashe a ensuite ouvert la première réunion officielle de la troisième session du Comité préparatoire. La réunion a élu deux nouveaux vice-présidents, Mootaz Ahmadein Bahieeldin Khalil (Égypte) et Josefina Bunge (Argentine) pour représenter

respectivement l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes, en remplacement des membres sortants. Les délégués ont adopté l'ordre du jour (A/CONF.216/PC/10).

A la suggestion du coprésident Ashe, le PrepCom a décidé que le pays hôte se charge de la suite du processus de consultation avant le démarrage de la Conférence, le 20 juin. Le ministre brésilien des Affaires étrangères, Antonio de Aguiar Patriota, a déclaré que beaucoup de travail restait à faire, mais que les consultations tenues avec de nombreuses délégations ont permis d'approfondir la compréhension du Brésil des domaines sur lesquels les efforts doivent se concentrer. Il a annoncé que des consultations informelles pré-conférence, menées par le pays hôte commenceront le 16 juin à midi.

Le co-président Ashe a promis le soutien du Bureau durant les consultations. Le règlement intérieur a été adopté entendu que onze règles resteraient entre crochets, sous réserve d'une consultation ultérieure. Le PrepCom a ensuite adopté son rapport après que Tania Raguz, rapporteur, eut présenté son contenu.

Le secrétaire général de la CNUDD, Sha Zukung, a souligné qu'il restait deux jours et demi seulement avant l'arrivée des chefs d'Etat et de gouvernement, et a exhorté les délégués à faire preuve de courage politique. Le co-président Ashe a clôturé la troisième PrepCom à 12h16.

DANS LES COULOIRS

Des spéculations sur ce qui allait se passer lorsque le PrepCom aura clôturé ses travaux vendredi soir, ont été au centre de nombreuses discussions dans les couloirs. Des participants ont rappelé le mandat de trois jours du PrepCom, énoncé dans la résolution de l'AGNU qui appelait à la tenue de Rio +20, et certains en étaient à s'interroger sur ce à quoi allaient ressembler les modalités de négociations après le coup de marteau de clôture. La plénière de clôture a, en partie, répondu à la question, mais bien des questions restent posées, y compris celle de savoir si on allait continuer à avoir de la transparence dans les discussions informelles et comment les délégués allaient pouvoir répondre au texte consolidé du pays hôte. Certains observateurs avisés de l'ONU se sont empressés de souligner que le Comité préparatoire a été officiellement ouvert seulement le vendredi soir, juste avant sa clôture, et ont fait remarquer qu'ils ont été heureux de constater qu'un compromis a été trouvé sur le règlement intérieur, au terme de longues discussions, ouvrant la voie à l'officialisation du PrepCom.

Dans l'intervalle, le débat sur l'économie verte se poursuivant, dans les couloirs, entre les ONG et les délégués, certains observateurs ont signalé que le concept d'économie verte a donné lieu à des divergences entre les ONG participant à Rio +20, ainsi qu'entre les délégués. Ils ont souligné que les activistes ont des positions différentes sur les intentions des différents acteurs derrière le concept. Une ONG internationale a indiqué qu'elle voulait entendre davantage de la part des délégations sur ce que l'économie verte "n'est pas", c'est-à-dire sur les technologies et les pratiques qui devraient être progressivement éliminées. D'autres sont en train de débattre des risques entourant l'introduction de la logique économique dans le débat sur la durabilité, et vice versa, et ont fait part de leurs préoccupations au sujet de propositions visant à "faire commerce de choses qui ne devraient pas être commercialisées, et de valoriser des choses au-delà de leur prix."

CONSULTATIONS INFORMELLES DE LA CNUDD: SAMEDI 16 JUIN 2012

"Les consultations informelles pré-conférence de la CNUDD, conduites par le pays hôte" ont commencé samedi après-midi. Au cours d'une séance plénière d'ouverture, les organisateurs brésiliens ont discuté du processus qu'ils utiliseraient dans la facilitation des consultations sur le document final de Rio 20. Un nouveau texte consolidé a été émis à 17h45 et quatre groupes de négociation étaient censés se réunir à 19h00. A la place et lieu de cela, les délégués ont demandé une réunion plénière pour présenter leurs premières impressions sur le projet, et ainsi la journée s'est terminée par une séance plénière d'une heure.

LA PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

La séance plénière d'ouverture a débuté à 15h30. Le ministre brésilien des Affaires étrangères, Antonio de Aguiar Patriota, a ouvert la réunion et a indiqué qu'un nouveau texte consolidé allait être disponible aux délégués sous peu. Il a déclaré que les consultations informelles pré-conférence menées sous la coordination du Brésil suivraient la même procédure utilisée durant le PrepCom. Il a précisé, cependant, qu'ils souhaitaient accélérer les procédures de négociation. Il a exhorté les délégués à s'abstenir d'introduire de crochets ou de libellés semblables à ceux figurant déjà dans le texte. Il a déclaré "nous sommes maintenant à la onzième heure" et que nous avons besoin de conclure nos efforts. A en juger par "l'énergie et l'investissement de l'effort intellectuel et du leadership politique", a-t-il ajouté, "nous sommes tous unis par un sentiment collectif de notre responsabilité et notre désir de conclure en temps opportun". Il a affirmé que les travaux seront menés dans la plus grande transparence et de manière inclusive.

L'Ambassadeur Luiz Alberto Figueiredo Machado, secrétaire exécutif, Commission nationale brésilienne de Rio +20, a indiqué qu'à 18h, les délégués se réuniraient en quatre groupes, pour se pencher sur le CIDD, les moyens de mise en œuvre, les ODD et les océans. Il a précisé que chacun de ces groupes sera coordonné par un représentant brésilien, qu'il s'agira là de consultations et qu'il n'y aura pas de texte sur les écrans utilisés

dans les salles de réunion. Il a exhorté les délégations à identifier les "vrais" problèmes posés dans le texte et a affirmé qu'il n'y aurait pas de crochets.

La Suisse a remercié la délégation brésilienne pour la transparence qui permettra d'aboutir à un résultat commun et a exprimé sa confiance dans le processus. Le délégué a demandé un préavis du plan de travail de la journée de dimanche, car sachant d'avance que certains thèmes n'y seront pas abordés, des délégués pourraient bénéficier d'une belle matinée dans cette belle ville". Le ministre Patriota a répondu que le calendrier des travaux prévu pour le dimanche est de 10h à 13h, de 15h à 18h et de 19h à 22h.

LES GROUPES DE NEGOCIATION

LES OCEANS: Ce groupe a été modéré par la ministre Maria Teresa Pessoa (Brésil), qui a demandé aux délégués de déterminer ce qu'ils ne pouvaient accepter dans le nouveau projet de texte. Elle a déclaré que bonne note serait prise des observations émises et que les coordinateurs brésiliens envisageraient les étapes suivantes. Elle a présenté un à un les paragraphes du texte qui contenaient encore des crochets à la clôture du PrepCom, a décrit les changements figurant dans le nouveau projet de texte et a demandé aux délégués de faire part de leurs observations.

Au sujet d'un paragraphe stipulant que les délégués "conviennent de commencer dès que possible la négociation, dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'un accord sur la mise en application de la Convention, qui tiendrait compte de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des lignes de juridiction nationale", plusieurs délégués ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas accepter le libellé, rappelant leur opposition à la même formulation, dans d'autres instances, tandis que d'autres ont fait part de leur appui au texte.

LES MMCE, LES ODD ET LE CIDD: Des groupes de négociation nocturne étaient programmés sur ces thèmes, modérés par l'Amb. Luiz Alberto Figueiredo Machado (CIDD), l'Amb. André Corrêa de Lago (MMCE) et l'Ambassadeur Raphael Azeredo (ODD). Les délégués ont demandé un délai pour examiner les nouveaux projets de texte et présenter leurs premières observations en séance plénière.

LA PLENIERE NOCTURNE

Une session plénière imprévue des consultations informelles s'est tenue dans la soirée pour la présidence de l'Amb. Luiz Alberto Figueiredo Machado. Le président a commencé par faire part de ses condoléances à l'Arabie saoudite pour le décès du prince Nayef ben Abdel Aziz Al Saoud.

Il a expliqué que le pays hôte a reçu une demande de réunir les délégations en une brève séance plénière et a signalé que certaines délégations ont demandé un délai pour lire les nouveaux textes consolidés et coordonner leurs positions avant d'aborder les questions spécifiques dans les groupes de négociation. Il a rappelé que les textes étaient le résultat d'une tentative d'inspiration et du travail accompli durant la troisième réunion du Comité préparatoire et des pratiques établies. Il a indiqué que l'élaboration des textes a impliqué un certain nombre d'options et que les auteurs ont essayé de maintenir un certain équilibre en tenant compte des positions des principaux pays et groupes de négociation.

Tous les délégués qui ont pris la parole ont félicité le Brésil pour les efforts fournis pour la rédaction des nouveaux textes consolidés. Le Canada a signalé que sa délégation y avait un certain nombre de questions sérieuses à revoir. Le délégué de l'Union européenne a fait part de préoccupations au sujet d'un certain nombre de points, notamment en ce qui concerne le CIDD et certains éléments relatifs aux accords intergouvernementaux et au pilier environnemental qui, a-t-il précisé, se trouvent être en deçà des attentes et pas suffisamment ambitieux. La Commission européenne a identifié un certain nombre de questions à revoir, dont celles concernant: les responsabilités communes mais différenciées; le niveau d'ambition pour les ODD et l'absence de thèmes; l'économie verte; le manque d'ambition sur divers secteurs et l'élimination des calendriers et des objectifs; le chapitre des MMCE, y compris l'absence d'équilibre dans le traitement de l'APD et d'autres sources de financement; et le fait que les PMA ne soient pas mis en relief.

La Suisse a signalé qu'il y a de nombreuses questions pour lesquelles elle avait espéré un résultat plus ambitieux. Le délégué des Etats-Unis a indiqué avoir un certain nombre de sérieuses préoccupations et a apporté son appui aux observations de l'UE sur les MMCE. Le G-77/Chine espère voir l'issue de la conférence venir révéler que les alarmistes ont tort, et a fait état de préoccupations croissantes au sein du Groupe sur un certain nombre de questions et notamment sur: le manque d'ambition dans les thèmes des MMCE, de l'eau, de l'énergie, du besoin de clarifier le CIDD, des ODD, des océans, de l'économie verte et du chapitre consacré au renouvellement de l'engagement politique.

Le Nigeria, la Zambie et le Kenya ont accueilli favorablement les textes consolidés. La Bolivie, avec l'Equateur, a également apporté son appui aux textes, faisant part, toutefois, de préoccupations au sujet du paragraphe 130, consacré aux subventions aux combustibles fossiles. La Bolivie a signalé que la référence à la REDD ne devrait pas figurer dans le texte.

Figueiredo a décrit le plan de travail prévu pour la journée du dimanche, indiquant qu'il y aura quatre groupes dans la matinée (le CIDD, les MMCE, les ODD et les océans), quatre

groupes l'après-midi (les sections I et II, l'économie verte et deux autres) et quatre groupes, dans la soirée, dont les sujets seront en fonction de l'état d'avancement des travaux. Il a précisé que les "réunions ne sont pas tenues pour poursuivre les discussions mais pour la finition des textes".

DANS LES COULOIRS

D'énormes attentes reposaient sur les épaules des corps ministériel et diplomatique du pays d'accueil, samedi, à l'heure où ils prenaient en charge la conduite des consultations informelles. "Leadership" est le mot qui a été réitéré à maintes reprises dans les couloirs, au moment où les participants réfléchissaient au long processus préparatoire derrière eux et s'interrogeaient sur le sort auquel allaient être voués leurs efforts ces prochains jours.

Les délégués examinant le nouveau projet de texte de 50 à la recherche des éléments phares qu'ils espéraient y trouver, certains ont émis l'hypothèse qu'étant donné le choix du pays d'accueil de conduire les premières discussions du groupe informel sur les MMCE, les ODD, le CIDD et les océans, ces thèmes sont susceptibles d'être les principaux produits que la conférence pourra livrer.

Après une séance plénière d'ouverture confiante et l'annonce de l'imminence de la parution électronique d'un texte consolidé, les groupes de délégations en étaient à faire des conjectures sur les raisons du retard de deux heures, survenu avant la transmission du texte électronique. De même, après la convocation de quatre groupes de travail, les délégués ont été rappelés à une séance plénière convoquée à la hâte, au cours de laquelle les pays devaient avoir l'occasion d'exprimer leurs préoccupations avec le texte - un document qui, la délégation brésilienne l'avait déjà souligné -, allait rendre "tous les membres un peu contents et un peu mécontents aussi".

Les délégations qui ont présenté des observations sur l'approche brésilienne de la gestion des consultations informelles semblaient, pour la plupart, être prêtes à accorder au pays d'accueil le bénéfice du doute. Maintenant, la question, a dit un observateur, consiste à savoir si les négociateurs peuvent adapter leur mode de fonctionnement à l'abandon des négociations basées sur des textes, comme le demande le pays d'accueil pour les deux prochains jours.

Le consensus en faveur d'un résultat significatif semble susciter un niveau de pragmatisme, ont souligné certains observateurs. Le représentant d'une ONG, tout en espérant que le niveau de transparence sera maintenue, a reconnu que la pratique qui avait cours au sein des commissions du Comité préparatoire d'affichage de chaque nouvelle proposition de texte sur l'écran, n'était plus appropriée à ce stade du processus, dans lequel la consultation, la consolidation et la facilitation sont à l'ordre du jour. Le seul doute qu'il pourrait y avoir, serait à propos du timing. "Le rôle du Brésil est apparu un peu mystérieux à certains moments. Leur approche émerge seulement aujourd'hui", a médité un délégué.

CONSULTATIONS INFORMELLES DE LA CNUDD:

DIMANCHE 17 JUIN 2012

Au cours des consultations informelles pré-conférence de dimanche, les groupes de négociation ont examiné les thèmes des Océans, du CIDD, des ODD et des MMCE, dans la matinée, l'économie verte et les sections I et II, l'après-midi, et les ODD et le CIDD dans la soirée. Nombre de consultations informelles, manifestation parallèles et d'autres réunions axées sur Rio +20 devaient en outre avoir lieu dans toute la ville de Rio de Janeiro.

LES GROUPES DE NEGOCIATION

LE CIDD: Le modérateur, l'amb. Luiz Alberto Figueiredo a exhorté les délégations à ne pas réitérer les positions. Au sujet de la sous-section A (Renforcement des trois dimensions du développement durable), beaucoup ont apporté leur appui au texte. Un groupe a fait valoir qu'une référence au suivi devait y être insérée, mais cela a été contré par un autre groupe.

S'agissant de la sous-section B (Renforcement des mécanismes intergouvernementaux en matière de développement durable), les questions soulevées ont englobé: la relation entre l'instance politique de haut niveau et l'ECOSOC; la nécessité de veiller à ce que les fonctions de l'ECOSOC et de l'AGNU ne fassent pas double emploi et qu'elles soient différentes de celles de la CDD; le sort de la CDD durant la transition; la date limite pour la création de l'instance; la référence à "participants" ou à "membres"; et la question de savoir si les fonctions devaient inclure le suivi ou l'établissement de l'ordre du jour. Le Mexique a été invité à tenir des consultations sur ces questions. Il y a eu une demande de réinsérer le paragraphe établissant un haut commissaire pour les générations futures.

Au sujet de la sous-section C (le pilier environnemental du développement durable), des préoccupations ont été exprimées sur le fait que certaines parties du texte provisoirement adopté par la commission idoine durant le troisième PrepCom aient été égarées et le modérateur a accepté de se pencher sur ce sujet. Parmi d'autres questions soulevées, il y a lieu de citer la transformation du PNUE en une institution spécialisée et la question du financement.

Les sous-sections D (institutions financières internationales et activités opérationnelles des Nations Unies) et E (régional, national, sous-national, local), n'ont pas donné lieu à beaucoup d'observation.

Dans la soirée, Figueiredo a remercié l'ambassadeur Luis Alfonso de Alba pour son rôle dans la facilitation des discussions informelles, et a lu le texte de compromis proposé sur la Section B. Au sujet de l'instance politique de haut niveau (83), le texte proposait une instance "appuyée sur les points forts, les expériences, les ressources et les modalités de participation inclusive" de la CDD, instance qui remplacerait par la suite la Commission". Les délégués ont examiné: Le lien entre l'ECOSOC et l'instance provisoire de haut niveau; la référence à un représentant de haut niveau des générations futures, et la référence à un mécanisme de suivi et d'évaluation. Le président a demandé aux délégués la tenue, lundi matin, d'une réunion au niveau des chefs de délégation.

LES MMCE: Modéré par l'amb. André Corrêa do Lago, ce groupe a émis des points de vue d'ordre général dans la matinée, puis s'est scindé, pour le reste de la journée, en vue de parvenir à des formulations acceptées. Un nouveau libellé a été recommandé pour le chapeau (255). Au sujet du financement, un certain nombre de délégués ont fait part de leurs préoccupations à propos de la mise en exergue de l'APD par rapport à d'autres sources de financement (261) et de l'établissement d'un processus intergouvernemental pour la mobilisation des ressources (257, 258, 259). Une autre délégation a souligné la nécessité: d'un "mécanisme / cadre" de financement pour le développement durable, au lieu d'une "stratégie" (258); d'une formulation plus forte de l'appel à l'AGNU à "prendre des mesures pour la mise en place de ce mécanisme / cadre"; et de la suppression de la référence à la corruption (269).

Au sujet de la technologie, certaines délégations ont souligné la nécessité, pour le transfert de technologie, d'être volontaire et à des modalités et conditions mutuellement convenues (272). Parmi d'autres domaines de contention, il y a lieu de mentionner les références à un système de propriété intellectuelle (272), à la protection des brevets (275), et à un mécanisme de facilitation du transfert de technologie (276). S'agissant du commerce international, les observations ont été variées et sont allées du maintien des deux paragraphes 284, 285 à la suppression de toute la section, en passant par l'ajout d'autres éléments, tels que des références aux subventions et aux biens et services environnementaux.

Au sujet des mesures de progrès (286), certains ont souhaité ajouter des libellés, et d'autres ont voulu supprimer ou déplacer ce paragraphe vers une autre section. Une délégation, contrée par une autre, a demandé le déplacement du registre des engagements (287) vers la section II C.

LES OCEANS: Le modérateur, la ministre Maria Teresa Pessoa a demandé aux délégués de mettre au point une nouvelle option pour la pêche (169) et, après s'être réunis dans des groupes restreints, les délégués ont débattu, entre autres, des références sur les niveaux des stocks, les pêcheries durables et la référence aux caractéristiques biologiques. Au sujet de la biodiversité marine au-delà de la juridiction nationale (163), les délégués ont conféré en groupes restreints et en ont rapporté que leurs divergences classiques sont restées les mêmes, et ont demandé au modérateur de proposer une option. Au sujet de la CNUDD, certaines délégations ont souhaité reconnaître plutôt sa "contribution" que son "importance" et supprimer la référence à "son adoption quasi universelle par les Etats." D'autres ont souligné qu'étant donné qu'il s'agit là du 30e anniversaire de cette "constitution" sur les océans, elle doit être reconnue pour davantage que sa "contribution".

LES ODD: Le modérateur, l'amb. Raphael Azeredo a demandé aux délégués de signaler leurs lignes rouges et de donner leurs impressions plutôt sur une lecture de l'ensemble du texte de la section consacré aux ODD, que sur une lecture paragraphe par paragraphe. De nombreuses délégations ont exprimé des préoccupations concernant la référence au principe de responsabilités communes mais différenciées dans la section. Plusieurs délégués ont également déploré l'absence des principaux thèmes indicatifs sur lesquels les ODD devraient se concentrer. Le modérateur a indiqué que plusieurs pays étaient à



l'aise avec la mention d'une liste de thèmes dans le texte et que cette question était "la ligne rouge pour le fait d'avoir ou non des ODD".

Des divergences entre les délégués ont également été exprimées sur le processus d'élaboration des ODD et sur la définition d'un comité de pilotage qui devrait être constitué, au plus tard, à l'ouverture de la 67^{ème} session de l'AGNU et comprendre 30 experts désignés par des Etats membres issus des cinq groupes régionaux des Nations Unies (251). Certaines délégations ont demandé des éclaircissements sur le dit comité. Une délégation a qualifié de "mur rouge" la nécessité, pour le comité, de négocier les objectifs, tandis que d'autres ont fait part de préoccupations sur la négociation des objectifs, certains d'entre eux demandant un processus fondé sur la science avec des contributions de tous les secteurs.

Dans la soirée, les délégués ont examiné une nouvelle proposition avancée pour le paragraphe 251, qui porte sur l'impératif de veiller à la participation de la communauté scientifique et du système des Nations Unies (outre les parties prenantes et l'expertise de la société civile) dans les travaux du comité de pilotage et à qui demande un examen et la prise des mesures qui s'imposent, par l'AGNU, sur le rapport, contenant une proposition sur les ODD, soumis par le comité. Une délégation a présenté les éléments d'une proposition pour les paragraphes 251 et 252 consacrés au processus de développement SDGS, proposition qui porte notamment sur : le remplacement du terme "experts" par "représentants compétents" désignés par leur gouvernement, qui ont une expertise dans les trois des piliers du développement durable; avoir 47 membres (au lieu de 30) au sein du comité, en rester en harmonie avec le Conseil des droits humains; la circulation d'un procès verbal de chaque réunion du comité, pour information; l'examen des rapports par l'AGNU; et l'ouverture des réunions du comité aux Etats membres ou autres parties prenantes. Certains pays ont déclaré que cette deuxième proposition serait caractérisée par une lourde bureaucratie, mais beaucoup ont indiqué être disposés à travailler en vue de parvenir à un compromis, comme suggéré par le modérateur. Un débat a suivi sur la proposition du modérateur de reconnaître davantage l'importance et l'utilité d'un ensemble d'ODD qui respectent pleinement tous les principes de Rio, en tenant compte des différentes circonstances, capacités et priorités nationales.

LES SECTIONS I ET II: L'amb. Luiz Alberto Figueiredo a modéré ce groupe, l'après-midi. Au sujet des principes contenus dans la Déclaration de Rio et, notamment celui des responsabilités communes mais différenciées et celui de l'équité (15), une délégation, appuyée par d'autres, a souligné que la singularisation du principe de responsabilités communes mais différenciées constituait une ligne rouge et qu'il ne devrait pas figurer à lui tout seul, tandis qu'une autre délégation a insisté sur son maintien.

Au sujet de l'engagement à mettre en application les accords passés (16), certains délégués ont déclaré que les références à la Conférence internationale sur la population et le développement et à la Déclaration du Programme d'action de Pékin n'y sont pas à leur place, et se sont opposés à la mention, à deux reprises, de ces documents, vu qu'ils figurent également au paragraphe 30 qui appelle à un développement durable inclusif et axé sur les êtres humains. Le modérateur a suggéré aux délégués de déterminer l'endroit dans le texte pour faire référence aux accords établis et au principe des responsabilités communes mais différenciées.

Au sujet de la nécessité d'avancer dans la mise en application des engagements (19), plusieurs délégués ont fait objection à la référence à "une voix accrue" de tous les pays. Au sujet de l'insuffisance des progrès accomplis (20), plusieurs délégués ont fait objection à la référence à honorer les engagements antérieurs "sans régression," faisant valoir qu'il s'agit là d'un nouveau concept. Au sujet du soutien aux pays en développement (23), deux orateurs ont signalé que cela n'a pas été approuvé ad referendum et que le terme "groupes vulnérables" doit être remplacé par "personnes en situation de vulnérabilité".

Plusieurs délégués ont plaidé pour la suppression, tandis que d'autres ont souhaité le maintien, du paragraphe sur les mesures économiques coercitives unilatérales (26). Au sujet de la Terre et ses écosystèmes (37), certains délégués ont préféré ne pas mentionner que certains pays reconnaissent le "droit de la nature". Au sujet de la sous-section sur la participation des grands groupes et des parties prenantes, une préoccupation a été exprimée à propos de la formulation qui risque de limiter la participation des parties prenantes à contributions d'ordre

intellectuel. Au sujet du secteur privé (44), une préoccupation a été exprimée affirmant que "encourager" le secteur privé à adopter un comportement responsable est insuffisant.

Au sujet des rapports du secteur de l'entreprise sur la durabilité (45), une délégation a demandé la suppression de la référence à la nécessité de développer de meilleures pratiques et modèles mondiaux. Le modérateur a encouragé les délégations en divergence à trouver un texte de compromis. Une délégation a demandé que la même pratique soit appliquée aux références au principe des responsabilités communes mais différenciées.

L'ECONOMIE VERTE: Ce groupe s'est réuni l'après-midi et a été modéré par l'amb. André Corrêa do Lago. Les délégués y ont suggéré, entre autres : de rendre le texte plus ambitieux; de déplacer les paragraphes sur les MME (72, 73) vers la section VI, consacrée aux MME; de supprimer la référence à l'évaluation des progrès (64 (c)); et de renforcer le rôle des gouvernements par opposition à celui du secteur privé (69). Après des consultations en groupes restreints, un nouveau texte remplaçant les paragraphes sur la création d'un mécanisme de renforcement des capacités (64) a été introduit.

Le nouveau texte invite le système des Nations Unies, avec les organisations internationales et les donateurs pertinents, à coordonner et à fournir, à la demande, des données sur : l'appariement des partenaires potentiels; les enveloppes d'outils, les modèles et les méthodologies ayant trait à l'économie verte et au développement durable; et "les plates-formes existantes et émergentes, qui apportent de telles contributions". Plusieurs délégations ont appuyé cette proposition, mais une délégation a demandé une référence à la Plate-forme des connaissances sur la croissance verte, ce à quoi la plupart des autres délégations se sont opposées.

DANS LES COULOIRS

Les négociateurs se hâtant à finaliser le texte, certains délégués ont parlé de difficultés rencontrées dans la formulation de leur stratégie pour la phase finale de négociation. Ils ont indiqué que la date limite de vendredi soir dernier, moment où ils ont été avertis qu'ils devaient s'accorder, sous peu, sur un texte, quitte à ce que ce dernier doive être remanié par les coordonnateurs hôtes, ainsi que l'objectif actuel consistant à déterminer, d'ici lundi soir, des alternatives aux libellés jugés inacceptables, étaient les deux points qui ont hâté la conclusions de certains accords. Mais à une époque où les séances finales durent toute la nuit sont devenues de rigueur, beaucoup en étaient à se demander quelle nuit allait, cette semaine, mettre en vedette les "nocturnes de l'extrême", d'autant plus que certains parlent déjà de "négociation jusqu'à l'épuisement". Le prix à payer pour le lourd panier de travail s'est également manifesté d'une autre façon, un délégué faisant observer que, "Nous parlons de droit à l'alimentation dans le texte, mais nous sommes tellement occupés à travailler que nous n'avons même pas le temps de nous nourrir !".

Les négociateurs s'évertuaient également à appréhender l'art de la "non-négociation", les facilitateurs instruisant les délégués à "toujours travailler sur des textes propres" dans les groupes de discussions et, en dehors de ces séances, à "se réunir pour proposer une formulation au Brésil." Beaucoup ont également émis des observations sur le nombre croissant de hauts négociateurs autour des tables, en particulier, celle des négociations sur le changement climatique, se demandant comment ils pourraient aider à "l'exercice d'haltérophilie" - le tri entre les questions en suspens qui sont une "ligne rouge" et celles qui sont un "mur rouge" - et consolider davantage le texte. Des conjectures ont été émises sur la manière dont les négociations allaient se poursuivre, un initié s'interrogeant sur le point de savoir si des groupes informels allaient continuer à présenter des propositions de texte au pays hôte et à quel moment le nouveau texte consolidé allait être publié.

Dans l'intervalle, à Rio, un certain nombre de lauréats du prix Nobel, les membres du Groupe du Secrétaire général sur la durabilité mondiale (GSG) et "les aînés" se sont rassemblés dimanche pour mettre la touche finale à une déclaration qu'ils présenteront au Riocentro, lundi. Ces leaders y appelleraient, entre autres, à un accord sur un mandat d'achever les travaux sur les ODD d'ici 2015 et à un nouvel accent sur l'équité, la répartition et la consommation.

CONSULTATIONS INFORMELLES DE LA CNUDD: LUNDI 18 JUIN 2012

Au cours des consultations informelles pré-conférence de lundi, les groupes de négociation ont examiné le CIDD, les MMCE, l'économie verte, les océans, les ODD, l'énergie, les sections I et II et la section VA. Tard dans la nuit, les délégués ont été informés qu'une séance plénière se réunirait à 23h pour examiner une nouvelle version du document final. A 2h18 du matin, le ministre brésilien des Affaires étrangères, Antonio de Aguiar Patriota, a informé les délégués qui attendaient dans la salle plénière que le texte final serait disponible à 7h du matin, qu'une séance plénière se réunirait à 10h30 et qu'il serait annoncé à la presse que l'élaboration du texte a été achevée.

LES GROUPES DE NEGOCIATION

LE CIDD: Lorsque les consultations conduites par l'amb. Figueiredo se sont réunies de nouveau, il a examiné le texte des consultations sur la section B qui ont été menées par l'ambassadeur du Mexique. Luis Alfonso de Alba. Dans l'alinéa 82 (renforcement de l'ECOSOC), une phrase a été ajoutée pour exprimer "l'attente avec impatience" de l'examen de la mise en application de la Résolution de 61/16 de l'AGNU sur le renforcement de l'ECOSOC. Dans l'alinéa 84 (ancien 85), le chapeau stipule maintenant que la haute instance "pourrait" au lieu de "devrait". L'alinéa 85 (ancien 86) a une nouvelle phrase envisageant "la nécessité de promouvoir la solidarité intergénérationnelle pour la réalisation du développement durable, en tenant compte des besoins des générations futures", y compris l'invitation du Secrétaire général à présenter un rapport. S'agissant des fonctions, les délégués ne sont pas parvenus à s'entendre sur le sous-alinéa 84 (i) qui appelait à la promotion de l'évaluation et du bilan des progrès accomplis. Le modérateur l'a supprimé.

Dans la section C, l'animateur a ajouté un libellé portant sur les fonctions issues d'une consultation menée par la Norvège. Un groupe a indiqué qu'il poursuivrait les consultations sur les fonctions et la transformation du PNUE en une institution spécialisée. Un délégué a répondu que si un texte quelconque était rouvert, tout serait défait. Un autre a signalé qu'il ne pouvait pas accepter un texte qui affaiblit le PNUE. Le modérateur a clos la réunion avertissant les délégués de ne point rouvrir des textes approuvés.

MMCE: Modérée par l'Amb. André Corrêa do Lago, cette commission a passé sa première séance de travail à écouter un briefing donné par André Odenbreit Carvalho (Brésil) sur le nouveau texte. Le groupe a suspendu ses travaux pendant plusieurs heures, le temps pour les délégations de consulter leurs experts et leurs groupes au sujet du nouveau texte. Lorsque la commission s'est réunie de nouveau, un groupe a indiqué que la garantie de mécanismes spécifiques pour la fourniture du financement et du transfert de technologie est, pour ses membres, le minimum escompté dans ce chapitre. Ils ont également fait part de leur insatisfaction concernant le libellé portant sur les subventions et le commerce des biens et services environnementaux (284), ont appelé à la suppression des alinéas sur les mesures plus larges de progrès (286) et le registre des engagements (287), et ont souhaité voir l'alinéa consacré au FEM (268) inclure une référence à l'Afrique.

Plusieurs délégations ont suggéré que le processus de détermination des besoins en matière de financement et de proposition d'options (258-260) devrait être conduit par un comité d'experts et non par un comité intergouvernemental. Ces délégations ont également estimé que le texte de l'Accord sur les ADPIC, figurant dans la section de transfert de technologie (272, 275), s'y trouve hors de son contexte, et ont demandé qu'il soit supprimé. Elles ont réitéré les appels pour une formulation précisant que le transfert de technologie doit être opéré à titre



volontaire et selon des modalités et conditions mutuellement convenues. Ils ont également exprimé des doutes au sujet du mécanisme de facilitation du transfert de technologie (276) tel qu'il est formulé actuellement. Un groupe de pays a fait part de ses réserves au sujet de l'appel à "l'amélioration de l'aide financière" dans l'alinéa 256, affirmant que leur situation économique actuelle ne leur permettait pas de prendre un tel engagement. Quelques délégations ont déclaré avoir des problèmes avec l'alinéa appelant à un financement adéquat de la part des Nations Unies (267). Le modérateur a ajourné la séance pour permettre aux délégations de mener des concertations.

LES OCEANS: Le modératrice, la ministre Maria Teresa Pessoa, a prié les participants de faire part de leurs observations concernant les alinéas en suspens consacrés à la pêche (169) et à la biodiversité marine située au-delà des lignes de juridiction nationale (163). Une délégation a déclaré qu'elle attendait encore la confirmation de son groupe sur l'alinéa 169, et a indiqué que la formulation pourrait proposer que la référence aux objectifs de 2015 soit suivie par "comme convenu dans le PMCEJ". La modératrice a demandé si le moment était venu pour travailler sur un texte de compromis pour l'alinéa 163, et les délégués ont répondu qu'ils étaient disposés à examiner les options, puis sont passés à des négociations officieuses. Les délégués devaient rapporter par la suite qu'ils ont discuté de l'opportunité et/ou manière : d'instruire le Groupe de travail spécial; de caractériser les recommandations qu'il pourrait émettre; de se référer au type d'accord qui serait éventuellement conclu; et de se référer au type de mesures à prendre. La modératrice a invité les délégués à poursuivre les consultations et a indiqué qu'elle souhaitait présenter un texte, mardi.

LES ODD: En fin d'après-midi, cette commission s'est réunie et le modérateur, l'Amb. Raphael Azeredo, a demandé si les délégations s'étaient bien concertées. Il a été précisé que les délégations ne se sont pas réunies parce que les positions étaient encore en train d'être formulées. Au sujet des alinéas 251 et 252, portant sur le processus d'élaboration des ODD, la proposition introduite par une délégation, dimanche, a été présentée à nouveau pour éclaircissement. Il a été souligné que l'appellation du comité directeur pourrait changer d'appellation, que cette entité se chargerait de la conception des ODD et qu'elle bénéficierait d'un soutien technique interinstitutionnel, et que le résultat des travaux du comité sera soumis à l'AGNU. Certains pays ont réitéré leur opposition à la proposition, une délégation soulignant que des alternatives au processus intergouvernemental devraient être recherchées et que des thèmes indicatifs pour les ODD étaient nécessaires pour permettre aux délégations de prendre des engagements.

Le modérateur a proposé un texte caractérisant les ODD (250) et reconnaissant que les objectifs "doivent répondre aux, et être axés sur, les domaines prioritaires pour la réalisation du développement durable". Certains délégués ont plaidé en faveur d'une plus grande spécificité, tandis que d'autres ont soutenu le texte du modérateur, l'un d'eux proposant que les objectifs ne doivent pas seulement couvrir les questions environnementales. Le modérateur a invité les délégations à engager un débat et à concocter une solution.

LES SECTIONS I ET II: Dans la matinée, l'amb. Luiz Alberto Figueiredo a présenté son texte révisé suite aux consultations de dimanche, y compris les alinéas 8 (droits de l'homme), 15 (réaffirmation des principes), 19 (participation pleine et effective des pays en développement) et 44 (secteur privé). Dans l'alinéa 20 (progrès insuffisants), il a introduit une proposition qui a été encore examinée et finalement acceptée au cours de la séance du soir, appelant à plutôt ne pas "revenir en arrière" sur les résultats du Sommet, qu'à honorer les engagements antérieurs "sans régression". Dans l'alinéa 23 (pauvreté), il a proposé un libellé de compromis portant sur les personnes vulnérables. Le libellé a été jugé inacceptable. Le modérateur a exhorté les délégués à tenir des concertations sur l'alinéa 26 (mesures économiques coercitives). Au cours de la séance du soir, les délégués ont proposé une formulation différente stipulant "mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales", et précisant "qui entravent la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier, des pays en développement". Le modérateur a également demandé aux délégués de se concerter sur les alinéas 6 et 30 qui portent sur la réaffirmation des engagements antérieurs. Dans la soirée, les délégués ont discuté du fractionnement de l'alinéa 16 en deux alinéas par la création d'un nouveau 16 bis, précisant que le 16 soit consacré à la "réaffirmation" de certains engagements, et le 16 bis, au "rappel" d'autres, dont, notamment, le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha sur le financement du développement et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

L'alinéa 41 (participation du public), l'animateur a suggéré de supprimer le libellé portant sur les rôles des intervenants, vu qu'ils sont mentionnés ailleurs dans le texte. Les délégués ne sont pas parvenus à s'entendre sur le libellé qui figure dans l'alinéa 42 (capacité de la société civile) et qui se réfère à la fois au droit international et à la législation nationale. Une suggestion a été avancée de se référer à "obligations applicables", tandis que d'autres ont préféré abandonner la référence dans son intégralité. Un délégué a demandé le remplacement de la référence aux droits de la nature dans l'alinéa 37 (harmonie avec

la nature); le modérateur n'était pas de cet avis. Il a indiqué que des consultations sur les alinéas 27 et 28 (autodétermination) étaient en cours. Les délégués ont examiné l'alinéa 45 (rapports du secteur de l'entreprise sur la durabilité) et le modérateur a décidé de proposer une nouvelle formulation. Les délégués ont finalement opté pour la suppression de la référence aux bonnes pratiques mondiales en matière de communication des données relatives au développement durable, et ont inséré une référence aux pays en développement et, en particulier, à la nécessité d'y renforcer les capacités. Un groupe a proposé de fractionner l'alinéa 52 (rôle de l'ONU et d'autres institutions internationales) et a proposé, plus tard, un texte plus court, plaçant l'accent sur la coopération entre ces institutions.

Dans l'alinéa 4 (objectifs généraux), les délégués ont supprimé la conjonction "ainsi que" dans la phrase "éradication de la pauvreté ainsi que le changement des modes non durables et la promotion des modes durables de consommation et de production", la remplaçant par une virgule.

Dans l'alinéa 21 (santé publique), les délégués ont convenu d'insérer une référence à l'éradication des maladies évitables.

L'ÉCONOMIE VERTE: Modérée par par l'amb. André Corrêa do Lago, cette commission s'est réunie dans la matinée et l'après-midi. Le modérateur y a distribué un texte révisé fondé sur les résultats de consultations menées dans des groupes restreints. Une délégation a fait part de sa préoccupation concernant le fait que le texte n'était pas en phase avec ce qui était en train de se produire sur le terrain, comme en témoignent les activités de Rio +20 et les exposés présentés à l'extérieur de l'enceinte des négociations. Pour être plus précis il a fait état de référence à des documents datant de vingt ans, dans les libellés consacrés au commerce international et au transfert de technologie. L'animateur a répondu que tout ce qui s'est produit au cours des vingt dernières années était, en partie, le fruit de l'application de documents d'accord datant de dix et vingt ans. Il a précisé qu'aucun pays ne disposait encore d'une économie verte, et que bien que quelques secteurs, entreprises et villes aient fait des progrès, aucun pays n'est en train de protéger aussi les emplois et entreprises traditionnels. Le modérateur a affirmé l'existence d'un lien entre les discussions sur la technologie et ceux sur les MMCE.

L'après-midi, les délégations ont présenté un rapport sur les libellés convenus dans les séances de travail de groupes restreints durant la journée. Au sujet du sous-alinéa consacré au commerce international et aux mesures environnementales (56 (g)), les délégations ont parlé de la conclusion d'un accord de compromis sur l'insertion d'un nouveau pré-alinéa sur la cohérence avec le droit international. Le sous-alinéa 56 (g) resterait, par conséquent, tel qu'il figurait dans le texte du

modérateur. Une délégation a signalé qu'elle était en train de vérifier la formulation du pré-alinéa avec les juristes du commerce international, de son pays. Les pays en développement ont parlé d'un accord sur la suppression de l'alinéa sur les données et informations (73). Une formulation simplifiée de l'alinéa appelant au soutien des pays en développement qui choisissent de mettre en œuvre des politiques d'économie verte (72) précise, maintenant, qu'ils doivent être soutenus par une assistance à la fois technique et financière. Au sujet de l'accès et du transfert de technologie (71), les pays en développement ont proposé une phrase supplémentaire faisant état des nouvelles évolutions et nouveaux accords survenus sur ces questions, depuis le PMCEJ. Une délégation a indiqué que les négociateurs ne sont pas parvenus à un accord sur ce point. Au sujet de la gestion des ressources naturelles (58), un groupe de pays a appelé à davantage d'aspiration. Le modérateur a enregistré l'intérêt continu exprimé par les délégations pour le sous-alinéa portant sur les groupes vulnérables (56 (j)), et l'alinéa portant sur l'éradication de la pauvreté et les principes de Rio (55).

L'ÉNERGIE: Modérée par l'amb. Figueiredo, cette commission a examiné le contenu et l'endroit dans le texte où devait figurer l'alinéa consacré aux subventions accordées au secteur des combustibles fossiles (130). Une délégation y a demandé la réaffirmation des engagements déjà pris, compte tenu des données et directives qu'il était en train de recevoir du Sommet du G-20, tenu au Mexico, y compris, le rapport sur le renforcement des engagements. Le délégué a proposé un texte alternatif stipulant que les pays réaffirment les engagements qu'ils ont pris pour l'élimination des subventions nuisibles et inefficaces qui encouragent la surconsommation et la déstabilisation du développement durable, et invitant d'autres à en faire de même, en tenant pleinement compte des conditions spécifiques et du niveau de développement de chaque pays, et en assurant la protection des pauvres. Un groupe de pays a proposé un texte appelant à des réformes visant à rationaliser et à éliminer progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement accordées au secteur des combustibles fossiles. Un certain nombre de pays a qualifié l'approche concernant les subventions de déséquilibrée, et a remis en question le placement de cet alinéa dans la section consacrée à l'énergie. Il a soulevé un certain nombre de questions, y compris: les thèmes méthodologiques dans la détermination des subventions qui sont nuisibles; la souveraineté nationale; les distorsions du marché; et, les subventions agricoles. Une délégation a attiré l'attention sur l'importance que la société civile attache à cette question, et a signalé que la question des subventions était abordée dans d'autres parties du document du pays hôte.

La Section V.A: Modérée par Paulino Franco de Carvalho Neto, cette commission s'est réunie l'après-midi et a entrepris des consultations informelles dans la soirée. Au sujet du chapeau (104), certains ont souhaité y souligner l'importance des interconnexions entre les différents thèmes, mais cela a été contesté par d'autres. Une délégation a également voulu y supprimer la référence aux "objectifs, cibles et indicateurs".

Au sujet de la sécurité alimentaire, nutrition et agriculture durable, un libellé a été avancé, mais pas accepté, soulignant l'intérêt exprimé en faveur du commerce à petite échelle et des producteurs marginalisés des pays en développement (118). Au sujet de l'eau et de l'assainissement, les questions soulevées ont englobé: la modification de l'intitulé de la section consacrée au thème de "l'eau"; l'introduction d'une formulation alternative sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement (en remplacement de l'alinéa 121); la suppression du terme "dates importantes" dans le texte, qui constituait une préoccupation transversale; le libellé appelant à un engagement à améliorer la gestion intégrée des ressources en eau (120); et la mention "conformément à la législation nationale" (123). Une délégation a signalé que le libellé sur les MMCE a été retiré de l'alinéa (138) consacré aux villes et établissements humains durables.

S'agissant du thème santé et population, les questions abordées ont englobé la suppression de la référence aux hommes et aux jeunes dans l'alinéa appelant à la prévention de la mortalité maternelle et infantile (147), et de la référence à la fourniture d'un mécanisme de souplesse applicable à la "protection de la santé publique", dans l'alinéa portant sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique. Au sujet de la promotion du plein emploi productif, du travail décent pour tous et de la protection sociale, la référence à "emplois verts" a été discutée. La formule "selon ce qu'il convient" a été réexaminée dans l'alinéa appelant à l'intégration des politiques de prévention des risques et des plans, programmes et budgets (187).

Au sujet du changement climatique, les questions soulevées ont englobé la référence au principe de responsabilités communes mais différenciées (191) et la nomination spécifiques de la CdP de la CCNUCC (193). Au sujet de la biodiversité, plusieurs délégations ont souhaité ajouter au libellé une référence aux services écosystémiques et supprimer l'alinéa appelant à un partage juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques (201). Au sujet de la désertification, dégradation des terres et sécheresse, le libellé appelant à "monde où la dégradation des terres serait neutre" a été discuté (208). Au sujet des produits chimiques et des déchets, certains délégués ont proposé la suppression de la phrase mentionnant "les décisions prises à la 10e CdP à la Convention de Bâle" (221), d'autres s'y sont opposés.

Au sujet des modes de CPD, les recommandations ont englobé le maintien de l'alinéa appelant à l'adoption du Cadre décennal des programmes de changement des modes de CPD (229), et la suppression du reste des alinéas (226, 227, 228). Au sujet de l'exploitation minière, une délégation a souhaité ajouter une référence à "la mise en place d'une réglementation efficace" (230). Au sujet de la parité et de l'autonomisation des femmes, de nombreuses délégations ont exprimé leurs vues sur les droits de procréation, notamment, dans l'alinéa (244) et certaines délégations ont demandé le déplacement de cette section dans le texte consacré à l'éradication de la pauvreté.

DANS LES COULOIRS

Les négociations sur le texte de la "consultation pré-conférence" approchant de la date limite fixée par le pays hôte pour la présentation d'un texte propre, une vague familière de réunions et des consultations informelles, était à l'ordre du jour. Les délégués et observateurs couraient de salle en salle dans le Riocentro, essayant de trouver l'endroit et l'horaire des consultations, au vu des plans de travail qui semblaient changer fréquemment, provoquant une certaine exaspération dans les rangs des organisateurs des manifestations parallèles, à qui il est arrivé d'être forcés de changer d'endroit à la dernière minute.

Le Brésil a continué à conduire les négociateurs vers un consensus, pesant de tout son poids sur les délégations intéressées et mettant en garde, dans la bonne humeur, les négociateurs que l'alternative consistait à ce qu'un modérateur brésilien vînt apporter sa longue expérience en matière d'arbitrage. Avec l'arrivée à Rio d'un nombre de plus en plus important de ministres, les modérateurs brésiliens ont travaillé dur pour le maintien de leur objectif de faire aboutir les consultations engagées. Le Brésil a également fait intervenir un certain nombre de plaidoyers spéciaux sur les questions qui ont continué à entraver la réalisation de progrès dans certains groupes, tels que celui des ODD. A la programmation d'une plénière nocturne tardive axée sur la concentration des esprits et suggérant que les lignes rouges y doivent céder la place à la date butoir, les participants ont émis des conjectures sur les questions en suspens susceptibles de nécessiter des compromis de haut niveau dans une série d'accords d'ensemble. Certains s'attendent à ce qu'elles comprennent des questions telles que: les ODD; les subventions accordées aux combustibles fossiles; le CIDD et le PNUE; le transfert de technologie; les droits de procréation; et les options pour le financement du développement durable.

CONSULTATIONS INFORMELLES DE LA CNUDD: MARDI 19 JUIN 2012

Au cours d'une séance plénière des consultations informelles pré-conférence, les délégués ont approuvé ad referendum le document final.

LA PLÉNIÈRE

Le ministre brésilien des Affaires étrangères, Antonio de Aguiar Patriota, a ouvert la séance plénière tenue à la mi-journée, informant les délégués qui attendaient, qu'il estimait qu'ils étaient en mesure d'adopter le texte qui doit être présenté officiellement à la CNUDD (Rio +20) pour adoption. Il a fait observer que bien que n'étant pas idéal, le texte représentait "l'équilibre" réalisable à ce stade.

Le G-77/CHINE a remercié le pays hôte, soulignant que le document accepté ad referendum constituait le "résultat optimal possible." Il a encouragé les délégués à adopter le document "sans préjuger du droit de toutes les délégations d'exprimer leur vision de l'avenir que nous voulons".

La CHINE a apporté son appui à la déclaration et a exprimé sa gratitude au Brésil en tant que hôte, ainsi que son appréciation quant à la souplesse manifestée par les délégués. Le délégué a, toutefois, fait état de préoccupations au sujet des mesures commerciales et du transfert de technologie. Il a précisé que la renégociation n'est pas recommandée et a encouragé les délégués à être à la fois proactifs et constructifs et "d'insuffler une nouvelle vie à l'agenda du développement durable."

La BOLIVIE a remercié le Brésil pour ses efforts visant à jeter des passerelles. Le délégué a souligné l'importance de reconnaître la "Terre mère", les droits de la nature et les différents modèles de développement afin d'éviter de devenir prisonniers du modèle mono-culturel baptisé "l'économie verte". Le délégué a mis en relief: la Déclaration des droits des peuples autochtones; la promotion de la participation de la société civile dans le processus de développement; les ODD et le transfert de technologie et de la finance. Il a signalé que les MMCE constituaient "l'un des principaux problèmes" posés dans le texte, affirmant que les responsabilités des pays en développement sont en augmentation, mais que les réponses des pays industrialisés sont en diminution.

La République du Congo, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a exprimé sa gratitude au Brésil pour avoir amené les délégués à un consensus, et a parlé de la possibilité de sortir du processus avec une déclaration politique forte des chefs d'Etat et de gouvernement. Le délégué a apporté son appui aux observations émises par le G-77/CHINE, ajoutant que l'Afrique restait préoccupée par l'alinéa 88 qui porte sur la question du renforcement du PNUE. Il a appelé les pays à plutôt "décider"

de renforcer et d'améliorer le PNUE, qu'à "inviter l'AGNU à prendre certaines mesures, soulignant que la conférence de Rio est un forum des décideurs. S'agissant du CIDD, il a apporté son appui aux résultats obtenus, signalant que "l'enfant n'a pas reçu de nom". Il a appelé à une Organisation des Nations Unies pour l'environnement, faisant état du rôle de l'AGNU dans les consultations futures. Le KENYA félicité le Brésil pour son rôle et a souligné la nécessité de MMCE pour s'assurer que les visées de la conférence pourront être concrétisées. Il a souhaité un renforcement du texte consacré au pilier environnemental du développement durable, soulignant que la forte présence des chefs d'Etat des pays membres à Rio fait de ce forum, un forum puissant pour la prise de grandes décisions d'ordre mondial.

Le CANADA a exprimé sa satisfaction du leadership du Brésil, évoquant les défis de la négociation où les opinions variaient considérablement. L'orateur a encouragé les délégués à considérer le document dans son ensemble ainsi que dans ses composantes. Il a parlé d'un "résultat global équilibré" et a apporté son soutien au texte.

L'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS) a souligné l'importance particulière de la CNUED pour la reconnaissance de la vulnérabilité des petites îles, et a déclaré que le vrai travail consiste en la mise en application des engagements et des accords. CUBA a exprimé sa déception au sujet des MMCE et de la dilution des responsabilités des pays industrialisés. Le délégué des Etats-Unis a exprimé sa déception devant l'absence d'une référence aux droits génésiques et devant l'absence de thèmes prioritaires pour les ODD. Il a souligné que la position américaine concernant le PNUE présuppose que ce qui se trouve dans le document est ce qui a été convenu, et ce qui s'y trouve ne comporte pas de référence à une institution spécialisée ou à un changement d'appellation donnant Organisation des Nations Unies pour l'environnement. Il a précisé qu'il n'y a pas eu d'accord sur la réouverture de cette question dans les prochains jours.

La représentante de l'UE a déclaré qu'elle avait œuvré pour parvenir à un accord sur un résultat ambitieux, aux fins de garantir la prise de décisions concrètes, tournées vers l'action et donnant une orientation claire. Elle a précisé que le document aurait pu être meilleur à plus d'un titre, en englobant, par exemple, une référence à une Organisation des Nations Unies pour l'environnement.

Le VENEZUELA déclaré que le Brésil a montré au monde un leadership respectueux et a incarné l'esprit du multilatéralisme, ce qui suscite un certain niveau d'inconfort chez tout le monde. La représentante a précisé qu'elle aurait préféré voir une plus grande ambition être conférée aux thèmes de l'énergie, des océans et du processus des ODD, et de la part des pays industrialisés, davantage d'ambition pour les MMCE. Elle a



indiqué que le texte jetait les bases d'un avenir collectif, avec la conclusion d'un accord sur une approche d'économie verte qui est loin d'être ce que certains avaient cherché à imposer. Elle a affirmé que les pays en développement se sont réappropriés le concept et que ce dernier appartient désormais à tous. La TURQUIE a indiqué que la référence à la CNUDM ne devait pas être interprétée comme un changement de la position nationale de son pays, et a demandé que cela soit enregistré. Au sujet du paragraphe portant sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement, il a précisé que, compte tenu de la portée des différentes interprétations, la mise en œuvre devait être conçue au niveau national.

L'EGYPTE a félicité le processus transparent et inclusif et, au nom du GROUPE ARABE, a déclaré que le Groupe se joignait au consensus international. Le délégué a souligné que le résultat réaffirmait l'équité et les responsabilités communes mais différenciées comme autant de principes fondamentaux, que le chapitre des MMCE aurait pu être meilleur, mais qu'il a le potentiel de donner ce que le Groupe souhaite. Il a affirmé que l'équilibre délicat réalisé dans le document a préservé le multilatéralisme à un moment délicat, et que tout le monde devrait s'y tenir et aller de l'avant.

L'ARGENTINE a remercié le Brésil et a fait part de son appréciation des résultats de la Conférence. Le JAPON a déclaré que, dans un esprit de compromis, son pays pouvait accepter le document et qu'il est prêt à lui donner suite par des actions concrètes, notamment dans le cadre de l'ODM sur l'éradication de la pauvreté.

La NORVEGE a apporté son appui aux Etats-Unis à propos des droits en matière de reproduction qui, selon le délégué, sont cruciaux pour la parité et pour le développement durable. Il a apporté son soutien à l'ambition de l'Afrique concernant la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'environnement dans les années à venir, et a déclaré que son pays travaillera à l'intégration des voix des Jeunes de façon plus forte. Il a souligné que l'exacerbation des inégalités, depuis la dernière réunion de Rio, a conduit à la méfiance. Le MEXIQUE a déclaré, qu'à Rio +20, la dimension sociale est intégrée dans le développement durable, ce qui est un accomplissement de taille.

Le délégué des EMIRATS ARABES UNIS a remercié le Brésil pour avoir amené les pays à un résultat équilibré, et s'est félicité de la reconnaissance de l'énergie durable en fonction des circonstances nationales et du lancement d'ODD. Le CHILI a exprimé sa profonde gratitude au Brésil pour le leadership dont il a fait montre et pour le document équilibré auquel a abouti la réunion.

Le secrétaire général de la CNUDD, Sha Zukang, a déclaré qu'il était heureux de se joindre au gouvernement du pays hôte pour annoncer que les négociations ont abouti à une conclusion réussie, avec un texte qui sera adopté formellement dans le respect des droits souverains de chaque pays. Il a mis en exergue la manière inclusive avec laquelle le Brésil a conduit les consultations, et évoqué, entre autres éléments: l'accord conclu sur un processus visant à établir des ODD; l'économie verte; l'instance de haut niveau chargée de veiller au suivi du développement durable; les éléments permettant d'améliorer l'engagement du secteur privé, qui est invité à faire en sorte que la communication des données relatives à la durabilité soit partie intégrante de leur responsabilité; le démarrage d'un processus allant au-delà du PIB, pour mesurer la prospérité et le bien-être; la mise en place d'un mécanisme garantissant l'accent sur les MMCE; la réaffirmation de tous les principes issus de Rio de 1992 et, notamment, celui des responsabilités communes mais différenciées, et des droits humains; l'adoption du Cadre décennal pour la programmation du passage à des modes de CPD; les avancées sectorielles dans le domaine de l'énergie et des océans; le registre des engagements volontaires; et, l'accent placé sur le rôle des OSC et des grands groupes sociaux. Il a remercié le pays hôte, la ville de Rio de Janeiro, les OSC, le Bureau et les coprésidents du PrepCom et le Secrétariat.

Le NIGERIA a remercié le Brésil pour avoir restauré la foi dans les négociations multilatérales et pour avoir fait éviter aux ministres entrants de longues négociations. Le délégué a affirmé que le résultat obtenu représentait ce que la communauté internationale pouvait atteindre aujourd'hui, et a souligné que "étape par étape on arrive à construire tout ce qu'on veut", rappelant qu'il a fallu 10 ans pour que le FEM soit désigné comme mécanisme de financement de la CNUDD. Il a précisé que le document ne doit pas être rouvert et que le mécanisme retenu pour l'examen de la question des MMCE dans le futur est un bon résultat. L'ARABIE SAOUDITE a déclaré que les fondations du développement durable avaient été jetées ici à Rio et qu'ici aussi sa préservation est en train d'être assurée.

Le Ministre Patriota a déclaré que la pré-consultation de Rio +20 a ainsi été achevée et que le président du Brésil a été informé des résultats acceptés par tout le monde. Il a exprimé ses remerciements aux coprésidents du PrepCom, au Secrétariat, au secrétaire général de la CNUDD et au directeur de la Division du développement durable, et a affirmé que les délégués ont rempli leur tâche en préparant le travail des dirigeants qui viendront tenir un sommet réussi. Il a précisé que l'intégration a été un élément important du processus et a signalé que 500 réunions officielles et 3000 manifestations parallèles non officielles touchant à la CNUDD se déroulaient à Rio.

DANS LES COULOIRS

Un sentiment de soulagement palpable a rempli les couloirs mardi après-midi, à la sortie des délégués de la salle plénière où ils venaient d'accepter ad referendum l'adoption d'un document de 49 pages, qui sera présenté aux ministres et chefs d'Etat et de gouvernement lors la Conférence Rio +20. Alors que les modérateurs du pays hôte baignaient dans une louange quasi universelle pour leurs efforts héroïques – qui ont abouti à l'adoption d'un texte dont, quelques jours auparavant, seulement une petite partie de son contenu était acceptée – le soulagement, pour bon nombre de participants, était teinté de déception. Plusieurs délégués ont fait observer que ce document final représentait le meilleur équilibre possible de ce qui pouvait être obtenu, mais bien des questions, on a estimé que Rio +20 risquait fort d'être une occasion manquée pour "L'avenir que nous voulons". Comme l'a fait observer un groupe de pays lors d'une conférence de presse organisée à la hâte après la séance plénière du petit matin, "C'est une course contre la montre. Nous pensons vraiment que 50.000 personnes sont réunies ici pour faire quelque chose qui changerait le monde."

"Nous avons reporté les décisions," a déclaré le délégué d'un pays. "Je ne pense pas que nous ayons là de quoi être vraiment fiers". Ceux qui voient dans le résultat obtenu la moitié pleine du verre ont souligné que les libellés portant sur les MMCE, le renforcement du PNUE et les ODD étaient désignés comme étant des processus à régler dans les années à venir. Des points de presse donnés par les grands groupes ont suivi tout de suite après, et ont rendu compte de la confusion prévalant dans certains milieux quant à la légitimité et à l'organisation du processus. Les femmes, les syndicats et d'autres ont déclaré être particulièrement déçus par la disparition de la référence aux "droits génésiques et sexuels" dans le texte.

Beaucoup, cependant, ont apprécié les difficultés auxquelles le pays hôte a fait face et leur réussite en fin de compte à rallier les délégués et à les regrouper autour d'un document contenant une multitude de sujets de polarisation, et ont reconnu que le résultat aurait pu être "pire". "Nous avons craint que ce document soit Rio 92 moins", a déclaré le représentant d'une partie prenante. "Ce que nous avons maintenant c'est le confinement," avec le développement durable "toujours au sommet de la hiérarchie" et l'économie verte faisant toujours partie de ce cadre global. Un délégué haut niveau a souligné: "Nous avons une feuille de route pour la gouvernance et le développement durable, c'est le moment de mettre en relief cette convergence pour les dirigeants, demain."

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE MERCREDI 20 JUIN 2012

La Conférence des Nations Unies pour le développement durable (CNUDD ou Rio +20), s'est ouverte, mercredi 20 juin 2012, à Rio de Janeiro, au Brésil. Après l'élection du Bureau, l'adoption de l'ordre du jour et l'organisation des travaux, les délégués ont procédé à un débat général. A 10h, 48 chefs d'Etat et de gouvernement, vice-présidents, ministres et chefs de délégation ont pris la parole. Les participants de haut niveau ont également pris part à une table ronde. Par ailleurs, le Forum des partenariats de Rio +20 s'est ouvert, la manifestation SD-Learning à Rio +20 s'est poursuivie et de nombreux autres événements ont eu lieu un peu partout à Rio de Janeiro, au Brésil.

LA PLÉNIÈRE

Mercredi matin, le Secrétaire général Ban Ki-moon, a présenté une vidéo, "Bienvenue à l'anthropocène", qui a été produite pour la conférence 'Planète sous la pression', à la suite de quoi, Bretagne Trilford, vainqueur de la compétition Rendez-vous avec l'Histoire, a exhorté les dirigeants à se concentrer plutôt sur "sauver la planète" que "sauver la face".

LES ELECTIONS ET L'ORGANISATION DES

TRAVAUX: Ban a ouvert la CNUDD à 10h45. Les délégués ont élu la présidente du Brésil, Dilma Rousseff, présidente de la Conférence, et Antonio de Aguiar Patriota, ministre brésilien des relations extérieures, vice-président d'office. Les délégués ont adopté le règlement intérieur provisoire, tel que recommandé par le Comité préparatoire de la CNUDD (A/CONF.216/2), l'ordre du jour provisoire (A/CONF.216/1), l'élection de 25 vice-présidents, l'accréditation d'organisations intergouvernementales en qualité d'observateurs, et l'élection du Comité de vérification des pouvoirs. Les délégués ont établi une grande commission et ont choisi John Ashe (Antigua-et-Barbuda) à sa présidence.

Miloš Koterec (Slovaquie), président du Conseil économique et social, a suggéré de donner au développement durable sa propre réunion ministérielle et d'intégrer le forum de haut niveau proposé dans le cadre de l'ECOSOC.

DECLARATIONS DES PRINCIPAUX GROUPES: Au sujet du document final, les Femmes ont signalé, entre autres, l'absence: d'engagement en faveur des droits génésiques, d'un haut-commissaire pour les générations futures, et de reconnaissance des destructions causées par l'énergie nucléaire et l'exploitation minière. Les Enfants et les Jeunes ont présenté leurs "lignes rouges" qui ne sont pas mentionnées dans le document final, dont notamment: la reconnaissance des limites de la Planète; un Haut Commissaire pour les générations futures, les droits à l'alimentation, à l'eau et à la santé et les droits génésiques et sexuels. Les Peuples autochtones ont appelé à la reprise d'un dialogue en harmonie avec la Terre Mère, pour l'adoption d'un nouveau paradigme sur le bien vivre, et à l'intégration de la culture comme dimension du développement durable. Les ONG ont déclaré que "nous ne pouvons pas avoir

un document qui ne mentionne pas les limites, les points de basculement et la capacité de charge de la Planète terre". Les Collectivités locales ont souligné la nécessité d'une gouvernance multi-niveaux pour le développement durable, d'un nouveau programme urbain, d'une nouvelle cohésion territoriale et d'une nouvelle régionalisation. Les Syndicats des Travailleurs ont souligné la manière dont l'emploi décent "établit des passerelles" avec les politiques environnementales. Le secteur du Commerce et de l'Industrie a déclaré qu'il continuera à apporter au marché des solutions pour une croissance inclusive et verte et que les gouvernements devraient promouvoir des régimes favorables à une croissance verte et inclusive. La Communauté des Science et Technologie a souligné que nous sommes entrés dans l'anthropocène et a appelé Rio +20 à forger un nouveau contrat entre la science et la politique. Les Agriculteurs ont souligné la nécessité de placer la souveraineté alimentaire au centre de la durabilité et ont dit que les choses sont simples - "sans les agriculteurs, pas d'alimentation et pas d'avenir".

LA CERÉMONIE D'OUVERTURE: L'après-midi, commençant la cérémonie d'ouverture de la CNUDD, le président Dilma Rousseff a souligné les décisions de la conférence et a exhorté les gouvernements à ne pas s'affaiblir dans leurs engagements.

Le secrétaire-général de l'ONU, Ban Ki-moon, a déclaré que le développement durable est sa priorité numéro un, et a souligné qu'il est besoin ici de leadership. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, président de la 66ème session de l'AGNU, a remercié le Brésil pour l'accueil de cette troisième conférence internationale du Sommet de la Terre et a souligné le rôle que l'Assemblée générale va jouer dans la mise en œuvre des décisions énoncées dans le projet de document final. Le secrétaire général de la CNUDD, Sha Zukang, a reconnu le leadership remarquable du Brésil sur les questions de développement durable, et a souligné que la réalisation des objectifs de la CNUDD dépendra des gouvernements, des grands groupes et de tous les participants.

LE DEBAT GENERAL: Commencant à 10h, 48 orateurs ont pris la parole. Trente-trois chefs d'Etat et de gouvernement représentaient les pays suivants: Le Tadjikistan, le Zimbabwe, les Maldives, le Sri Lanka, l'Algérie, Tuvalu, le Népal, la Barbade, Fidji, le Bhoutan, Djibouti, Antigua et Barbuda, le Costa Rica, l'Iran, la Guinée, la République de Corée, la Chine, le Kenya, le Niger, le Pérou, la France, le Chili, le Tchad, la République du Congo, le Luxembourg, la Lituanie, la Namibie, le Bénin, le Kiribati, l'Uruguay, l'Espagne, Vanuatu et la République centrafricaine. Le président de la CE a également pris la parole. Quatorze vice-présidents, ministres et chefs de délégation représentaient respectivement le Soudan, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, Saint-Vincent-et-Grenadines, Trinité-et-Tobago, l'Angola, la Moldavie, le Burkina Faso, le Japon, les Bahamas, la Jordanie, le Kazakhstan, l'Arménie et la Géorgie.

Cette section met en exergue quelques-uns des sujets abordés et des engagements présentés. Robert Mugabe, président du Zimbabwe, a déclaré notamment: que le principe des responsabilités communes mais différenciées doit être réaffirmé, que le suivi à l'échelle mondiale et les mécanismes



de responsabilisation doivent être renforcés, et que l'ECOSOC doit jouer un rôle central dans la cohérence entre les piliers du développement durable. Mohamed Waheed, président de la République des Maldives, a déclaré que les Maldives deviendront le premier pays à avoir une réserve marine, et a rappelé que le pays disposait d'objectifs comptant parmi les plus ambitieux du monde, en matière de neutralité du carbone. Abdelkader Bensalah, président de l'Algérie, a déclaré que le G-77/Chine pense que l'économie verte doit être fondée sur les principes de Rio, en particulier celui des RCMD, et sur l'Action 21 et le PMEJ; tenir compte des différentes approches et priorités nationales de développement; et être liée à la levée des barrières commerciales, au rééchelonnement de la dette des pays en développement, à la mise à disposition de nouvelles ressources financières et au transfert de technologies appropriées.

Le Premier ministre du Népal, Baburam Bhattarai, a déclaré qu'il souhaitait élever le rang du développement durable des Montagnes, à Rio, et qu'il a lancé l'Initiative pour les Montagnes qui vise à hisser la question des montagnes au niveau mondial. Le Premier ministre de la Barbade, Freundel Jérôme Stuart, a souligné l'engagement de son pays à accroître la part de l'énergie renouvelable à 29% de la consommation énergétique, et à réduire de 22%, la consommation d'électricité, en utilisant des mesures d'efficacité énergétique d'ici 2029.

Mahmoud Ahmadinejad, président de l'Iran, a appelé les dirigeants à établir un "monde humain et décent", à travers notamment une refonte de l'ordre international. Lee Myung-bak, président de la République de Corée, a annoncé la cérémonie de signature aujourd'hui à Rio qui officialise l'initiative de l'Institut mondial de la croissance verte, lancée à Séoul, il ya deux ans, s'engageant à fournir une APD pour la croissance verte, y compris, un soutien pour la production d'une énergie à haut rendement, les énergies renouvelables, les systèmes de stockage d'énergie, les bâtiments écologiques et le développement des infrastructures.

Mwai Kibaki, président de la République du Kenya, s'est engagé à fournir des moyens de soutien supplémentaires au Conseil d'administration élargi du PNUE. Ollanta Humala Tasso, président de la République du Pérou, a annoncé que le Pérou mettra en œuvre le principe de consentement préalable et éclairé, tel qu'il figure dans la Convention de l'OIT sur les peuples autochtones et tribaux concernant l'utilisation de la biodiversité.

François Hollande, président de la France, a fait part de son appui à la création d'un impôt sur les transactions financières, et à l'affectation d'une partie de ces revenus au développement. Il a également souligné la nécessité d'éviter la poursuite du déclin des terres agricoles au détriment de la souveraineté alimentaire. Hifikepunye Pohamba, président de la République de la Namibie, a salué la création du Fonds vert pour le climat, et a demandé à l'ONU de soutenir la domiciliation du secrétariat du Fonds à Windhoek. Wen Jiabao, premier ministre de la Chine, s'est engagé: à financer le PNUE pour les projets et activités de renforcement des capacités des pays; à aider à la formation des gestionnaires de l'environnement; à établir un réseau mondial de coopération technologique visant à promouvoir les bonnes pratiques; et à fournir un financement pour aider les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à lutter contre le changement climatique. Le président de Kiribati, Anote Tong, a déclaré: "nous sommes devenus des dommages collatéraux de la définition étroite du développement durable", et a rappelé qu'il a consacré une partie de sa zone économique exclusive à la création d'une aire marine protégée.

José Manuel Durão Barroso, président de la CE, a annoncé que la CE mobiliserait 400 millions d'euros pour le soutien de projets d'énergie durable, félicitant en particulier l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, 'SE4All'. Koichiro Gamba, ministre nippon des affaires étrangères, a annoncé l'initiative Ville Future pour l'édification, partout dans le monde, de villes dotées des technologies durables les plus récentes, et initiative Volontaires pour la coopération écologique, axée sur la coopération technique, et le financement d'un programme triennal pour la prévention des risques de catastrophe, et l'organisation de plusieuses conférences.

LA TABLE RONDE

Quatre tables rondes seront tenues à la CNUDD pour examiner le thème "Considération de la voie à suivre dans la mise en œuvre des résultats attendus de la Conférence". La

session du 20 juin a été co-présidée par Son Altesse Sérénissime, le Prince Albert II de Monaco, et Armando Emilio Guebuza, président du Mozambique. Nurlan Kapparov, ministre de la protection de l'environnement du Kazakhstan a accepté d'agir en tant que rapporteur. Parmi les orateurs figuraient six chefs d'État ou de gouvernement, 16 ministres, et des représentants de sept entités du système des Nations Unies, de quatre grands groupes, d'une organisation intergouvernementale, d'une organisation régionale et un prix Nobel.

Les Chefs d'État et de gouvernement et les ministres ont souligné, entre autres: l'importance du renforcement des capacités et du transfert de technologie ainsi que celle de la coopération et de la collaboration; la nécessité d'aller de l'avant dans le processus d'élaboration des ODD, d'une manière transparente, responsable, cohérente et efficace; le fait que beaucoup d'expériences concrètes montrent que l'économie verte est en train d'avancer, mais que son adoption doit être ascendante et démocratisée; et la nécessité d'une meilleure compréhension des limites de la planète.

Les rapporteurs des journées du dialogue durable ont présenté les recommandations concernant les forêts, l'énergie et l'eau, y compris l'objectif Déforestation zéro d'ici 2020, des mesures concrètes pour l'élimination des subventions accordées aux combustibles fossiles, et la reconnaissance due à l'accès à l'eau. Les grands groupes sociaux ont mis l'accent sur: le manque de financements abordables dans les zones rurales et locales; l'importance de la préservation de la culture des peuples autochtones, et le droit à l'eau, à l'alimentation et à l'éducation; et l'absence d'un représentant de haut niveau pour les générations futures, d'une référence aux limites de la planète, et d'une référence aux droits génésiques et sexuels, dans le document final.

Les entités du système des Nations Unies ont souligné la nécessité: de sources de financement innovantes; d'une collaboration dans les domaines du renforcement des capacités, de l'analyse et de l'évaluation; de l'établissement d'une instance commune à tous sur l'économie verte et le commerce international; le respect de tous les droits humains et libertés fondamentales, y compris le droit au développement; l'établissement de liens entre culture et développement; le renforcement de l'interface science-politique; d'une meilleure conception des espaces urbains; et de systèmes agricoles plus respectueux de l'environnement. D'autres délégués ont souligné l'importance: de la transition vers une économie verte; de l'adoption d'approches ascendantes et de plates-formes efficaces au niveau régional pour un CIDD utile; et, d'un dépassement du PIB et de la valorisation des ressources naturelles.

DANS LES COULOIRS

N'ayant à assister qu'à seulement des déclarations de haut niveau et une série d'interventions bilatérales, la plupart des participants ont apprécié leur participation à ce qui est, maintenant, en grande partie, un spectacle comportant des cavalcades de pouvoir, des équipes de télévision et des interviews sans fin, et des observateurs en détente devant des écrans géants à débusquer les chefs d'État qualifiés de célébrités.

S'agissant des questions de fond, certains ont souligné que le pont entre la présence importante de représentants de la société civile et de chefs d'État et de gouvernement, à Rio, verra la transmission d'une bonne trentaine de recommandations aux tables rondes de haut niveau. En phase avec l'expérience du pays d'accueil dans le domaine de l'expérimentation de la "démocratie participative" et avec la reconnaissance, dans le texte négocié, qu'il est peu probable que le processus intergouvernemental puisse avancer sans un grand mouvement populaire mondial en faveur du développement durable, la série de quatre journées de discussions thématiques engageant la société civile a pris fin hier. Gilberto Carvahlo, secrétaire général du cabinet présidentiel du Brésil, a qualifié ces séances de travail de "grand succès en matière de démocratie participative." Les participants de la société civile ont émis des conjectures quant à la mesure dans laquelle le pays hôte choisira de tenir compte des recommandations formulées, dans les conclusions de la CNUDD.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE: JEUDI 21 JUIN 2012

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio +20) s'est poursuivie jeudi 21 Juin 2012, à Rio de Janeiro, au Brésil. Quatre-vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement et ministres se sont adressés à la plénière de Rio +20, jeudi. Les participants de haut niveau devaient également participer à deux tables rondes. Par ailleurs, le Forum des partenariats de Rio +20 s'est ouvert, SD-Learning à Rio +20 s'est poursuivie, de nombreuses manifestations ont été organisées et plusieurs autres événements ont eu lieu un peu partout à Rio de Janeiro, au Brésil.

LA PLÉNIÈRE

A 18h35, 48 orateurs avaient pris la parole. Trente-et-un chefs d'Etat et de gouvernement représentaient respectivement les pays suivants: la Guyane, la Principauté de Monaco, la Colombie, la Bolivie, l'Équateur, la Micronésie, le Gabon, Haïti, la Bulgarie, l'Indonésie, le Turkménistan, le Cap-Vert, Cuba, le Monténégro, le Portugal, la Norvège, la Jamaïque, Grenade, la Fédération de Russie, le Maroc, les îles Salomon, l'Afrique du Sud, la Zambie, le Nigeria, les Comores, les Îles Marshall, Madagascar, la République dominicaine, l'Inde et le Liban. Les vice-présidents représentaient respectivement les cinq pays suivants: les Seychelles, la Tanzanie, le Myanmar, le Burundi et le Venezuela. Les ministres représentaient respectivement les 12 pays suivants: la Gambie, le Honduras, l'Estonie, la Slovaquie, l'île Maurice, la Finlande, le Pakistan, l'Albanie, le Cameroun, le Salvador, la Palestine et l'Égypte. Cette section présente quelques-uns des sujets abordés et des engagements pris.

Donald Rabindranauth Ramotar, président de la Guyane, a souligné que la Guyane s'est fixé 2017 pour atteindre son objectif en matière de réduction des émissions de carbone. Le Prince Albert II, chef d'Etat, Monaco, a souligné l'engagement pris par Monaco en 2008, de devenir un pays neutre en carbone, et a parlé des effets du changement climatique sur la santé humaine et de l'impact de la surexploitation des océans sur la sécurité alimentaire.

Juan Manuel Santos Calderón, président de la Colombie, a présenté les mesures nationales mises en place dans les domaines de la gestion des eaux, de l'exploitation minière et de la lutte contre la déforestation, soulignant que les ODD rendront possible la détermination à la fois des besoins et des opportunités. Evo Morales Ayma, Président de la Bolivie, a encouragé les pays à nationaliser les ressources naturelles, a qualifié l'écologie de nouvelle forme de colonialisme, a soutenu que l'économie verte allait mener à une marchandisation des sources naturelles de la vie, d'une manière qui risquait d'imposer une charge injuste aux pays du Sud, et a proposé un passage à un modèle de développement fondé sur "l'humanisme".

Rafael Correa, président, de l'Équateur, a expliqué le sens du principe des responsabilités communes mais différenciées, a déploré le manque de volonté politique et a souligné la nécessité: de parler de "sauvetage de l'environnement" comme étant un complément au "sauvetage des banques"; de reconnaître la nature non comme un objet mais comme un sujet; d'utiliser des incitations pour la protection de l'environnement; et de modifier la notion de développement.

Rosen Plevneliev, président de la Bulgarie, a souligné que la Bulgarie était le seul pays européen à augmenter sa cote de crédit durant la crise financière. Susilo Bambang Yudhoyono, président de l'Indonésie, a parlé des engagements pris par son pays en matière de réduction d'émissions, de lutte contre la déforestation et d'appui à l'Initiative régionale du Triangle du récif corallien, lancée en 2007 avec les pays voisins. Gurbanguly Berdimuhamedov, président du Turkménistan, a proposé l'ouverture d'un dialogue interrégional sur l'énergie, sous l'égide de l'ONU, et la fourniture d'efforts accrus pour la gestion des mers Caspienne et d'Aral. Il a offert de fournir l'infrastructure nécessaire au projet de centre interrégional pour les questions de changement climatique.

Raúl Castro Ruz, président de Cuba, a souligné la nécessité: de s'orienter vers le désarmement, de bâtir des sociétés fondées sur la justice sociale et d'assurer un développement durable, en particulier pour les pays du Sud. Mohamed Gharib Bilal, vice-président de la Tanzanie, a déclaré que son pays s'est engagé à mettre l'accent sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, et à intensifier ses efforts pour relever les défis posés au secteur de l'énergie. Tillman Thomas, premier ministre de Grenade, a parlé de l'engagement de son pays à devenir un pays neutre en carbone d'ici 2030, aux fins de protéger au moins 20% de l'habitat marin et côtier, d'ici à 2020, et à commencer la construction d'un bâtiment écologique pour le Parlement, ajoutant que son secteur hôtelier s'est fixé un objectif de zéro émissions.

Dmitri Medvedev, premier ministre de la Fédération de Russie, a parlé de la volonté de son pays à participer activement à la CNUDD. Hamad Bin Jassim Bin Jabr Al-Thani, premier ministre du Qatar, a souligné l'importance de l'Alliance mondiale des terres sèches, lancée plus tôt en 2012. Gordon Darcy Lilo, premier ministre des Îles Salomon, a souligné l'importance de s'assurer de la participation des PEID dans le processus de détermination des ODD.

Urmas Paet, ministre des Affaires étrangères de l'Estonie, a déclaré que le développement durable n'est possible que si tous les États reconnaissent et promeuvent les droits humains et la bonne gouvernance. Erkki Tuomioja, ministre des affaires étrangères de la Finlande, s'est félicité de l'adoption du cadre décennal pour la programmation de modes de consommation et de production durables (CDP) et a indiqué qu'un certain nombre d'instruments économiques verts ont été introduits en Finlande, y compris des impôts sur les activités polluantes de l'environnement.

Pierre Moukoko Mbonjo, ministre des affaires étrangères du Cameroun, a lu une déclaration du président Biya qui encourageait l'octroi à la Convention, une importance égale à celle dont bénéficient la CDB et la CCNUCC, et a appelé à la création d'une organisation internationale autonome pour l'environnement. Moustafa Hussein Kamel, ministre de l'environnement de l'Égypte, a souhaité voir le cadre et les critères devant régir les ODD, être déterminés dans un processus intergouvernemental ouvert et transparent, supervisé par l'AGNU, et à l'adoption de mécanismes clairs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des engagements de Rio +20.

Jacob Zuma, président de l'Afrique du Sud, a déclaré que le renforcement du PNUE devrait tenir compte de caractéristiques telles qu'un mandat renforcé et des synergies renforcées entre les AME, et que l'Union africaine présentera des propositions concrètes à cet égard. Goodluck Jonathan, président du Nigeria,



a déclaré que l'économie verte est un programme pour la création d'emplois et qu'elle devrait être en mise en phase avec des objectifs nationaux clairs.

LES TABLES RONDES

Deux tables rondes ont été tenues pour l'examen du thème "Recherche de la voie à suivre dans la mise en œuvre des résultats attendus de la Conférence". Dans la matinée, Denzil L. Douglas, premier ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, et Maria Ignacia Benitez, ministre de l'environnement du Chili, ont coprésidé la table ronde. Parmi les suggestions avancées par les chefs d'Etat et de gouvernement et les ministres il y a lieu de citer la nécessité: de voir le document final être traduit en un processus opportun et axé sur des résultats concrets; de voir les ODD inclure des objectifs portant sur l'eau et l'assainissement, sur l'énergie et sur les domaines interdépendants de l'alimentation et l'eau potable; et de parvenir à une définition de l'économie verte, tenant compte des droits des pays en développement à déterminer leurs priorités nationales.

Ils ont également mis en exergue : la nécessité de concevoir des principes pour les ODD, y compris les propositions, qu'ils soient à la fois ambitieux et non normatifs, réalistes et inspirants, souples, mesurables, faciles à comprendre, universels, impliquant la participation de tous, notamment, du secteur privé, et englobant l'application du principe des responsabilités communes mais différenciées; le besoin d'élargir le Principe 10 de Rio, et son adoption par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes; les petits Etats insulaires et l'économie bleue, y compris leur rôle dans les domaines de la conservation et des énergies renouvelables; les liens entre les OMD et ODD; les MMCE, et le CDP.

Un orateur a souligné que le Brésil a démontré force d'entraînement et leadership, et a apprécié le fait que les participants de haut niveau soient déjà en mesure de réfléchir à la façon dont l'accord sera mis en œuvre. De nombreux pays ont retracé leur expérience dans la mise en œuvre du développement durable, l'un d'eux, soulignant la valeur du modèle pilote 'Unité d'action des Nations Unies', et un autre appelant à la création de centres d'excellence. D'autres orateurs ont mis l'accent, entre autres sur : les forêts et les océans, la santé, l'énergie, et l'éducation.

Les chefs des organisations internationales ont mis en relief : la santé et le bien-être; les besoins des enfants en matière de nutrition et d'éducation; la croissance verte; et l'impact de la transition vers une économie verte, sur l'emploi, y compris le lien entre les politiques environnementales et sociales touchant au concept de la plate-forme de protection sociale. Un orateur a suggéré que chaque industrie doit élaborer ses propres objectifs de développement durable.

Les représentants des Grands groupes ont souligné : la nécessité de se concentrer sur les femmes dans l'agriculture et de veiller à ce que l'aide au développement fournisse les types de soutien dont les agriculteurs ont besoin; et la disponibilité inouïe de connaissances et, notamment, de données sur les impacts climatiques qui posent des risques pour l'humanité, et d'autres éléments critiques. Un autre orateur a décrit l'ère 'anthropocène' dans laquelle l'humanité est devenue la principale force géologique à l'échelle de la planète - connaissance qui n'était pas disponible en 1992 - et a parlé du lancement de l'initiative scientifique internationale 'Earth Future', un appel lancé par la science à une co-conception des connaissances avec les parties prenantes.

Les rapporteurs des Dialogues sur le développement durable ont mis l'accent sur les recommandations élaborées lors de cette manifestation dont, notamment : promouvoir des réformes fiscales qui encouragent la protection de l'environnement et protègent les pauvres; créer un impôt sur les transactions financières internationales; et élaborer des ODD qui seront partagés par tous les acteurs. Les recommandations relatives à la haute mer ont également été soulignées. Un orateur a suggéré que les 30 recommandations issues des dialogues soient attachées comme partie intégrante du dossier de Rio +20.

La séance de l'après-midi a été co-présidée par Dalia Grybauskaitė, présidente de la Lituanie, et Laura Chinchilla Miranda, présidente du Costa Rica. Catherine Gotani Hara, ministre de l'environnement du Malawi, a agi en tant que rapporteur.

Des orateurs ont souligné l'importance : d'une économie verte et solidaire, pour la réalisation du développement durable; du rôle du secteur privé, pour la stimulation et le financement de solutions innovantes vertes; de la prévention des risques de catastrophe; de la détermination des ODD à travers un processus transparent, inclusif et participatif; de l'évitement de l'emprunt de deux voies parallèles pour les OMD et les ODD; d'une reconnaissance des limites de la croissance; d'une voix forte des

autorités locales et régionales; d'un régime de droits fonciers sécurisé; et d'un apprentissage des modes de vie des peuples autochtones en matière de durabilité.

Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité : de financements et de ressources technologiques; d'un engagement plus fort en faveur du renforcement du CIDD; de la création d'emplois; d'une valorisation de la contribution des bénévoles; d'une confiance dans les institutions; et d'un soutien en faveur des PEID et d'autres pays en développement, en reconnaissance des torts historiques.

Le lauréat du prix Nobel et celui de l'Ainé ont souligné, respectivement, la nécessité d'une nouvelle histoire de l'anthropocène et de l'intégration des voix de plus larges groupes d'intérêts. Les entités des Nations Unies et les organisations internationales ont souligné la nécessité de l'accélération des objectifs sexospécifiques, de l'intégration de la valeur de la nature et de la dépendance humaine de ses ressources, dans le PIB, et d'un renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation de l'environnement. Les Grands groupes sociaux ont fait part de la colère et de la frustration de la société civile au sujet du projet de document final, la manière dont la petite pêche réduit la pauvreté et contribue à la durabilité, et l'absence du problème de l'exploitation minière opérée dans les fonds marins, dans le texte. Des buts, objectifs et initiatives spécifiques ont été mentionnés certains orateurs, y compris: les objectifs de biodiversité d'Aichi, y compris celui de l'établissement de zones de protection marines; des améliorations dans les systèmes de transport de masse; et des partenariats dans les domaines de l'eau salubre et de la gestion des déchets, pour les communautés les plus pauvres des villes.

Des orateurs ont, au sujet du processus, formulé les demandes suivantes : l'intégration des recommandations générées dans les Dialogues sur le développement durable, dans le rapport de la table ronde au sommet; la création d'un comité intergouvernemental comprenant des représentants de haut niveau de la société civile, pour le suivi des décisions de la conférence sur le renforcement du PNUE; et la tenue d'un sommet dans cinq ans, peut-être en marge de l'AGNU, pour examiner les progrès accomplis depuis Rio +20.

DANS LES COULOIRS

A la veille de la cérémonie de clôture de Rio +20, la focalisation de beaucoup, à Riocentro, est passée des propositions qu'ils avaient espérées, aux efforts qui seront nécessaires pour la mise en œuvre, dans les mois et années à venir. Et pour la toute première fois, la réunion de coordination quotidienne des Grands groupes sociaux a eu pour hôte, le Secrétaire général Ban Ki-moon, et chaque groupe a eu l'occasion de peser sur les sujets pour la promotion desquels il a œuvré tout au long de ces deux dernières années.

Dans les couloirs, certains ont exprimé leur frustration devant le manque d'empressement manifesté par les négociateurs au cours des derniers mois, et leur déception que le texte ait été fermé trois jours avant la fin de la conférence. D'autres ont estimé que la finalisation précoce du texte a fourni au reste de la conférence, une base stable pour une concentration sur la mise en œuvre, permettant aux chefs d'Etat de faire ce qu'ils font le mieux - annoncer des engagements et un réseau de nouveaux partenariats pour le développement. Par exemple, dans les 24 heures qui ont suivi la clôture du texte, les gouvernements du Brésil, du Danemark, de la France et de l'Afrique du Sud ont annoncé un nouveau groupe, "Les Amis de l'article 47", pour promouvoir la communication des données du secteur de l'entreprise sur la durabilité - appellation qui se réfère à l'engagement pertinent, dans le document final.

Les dirigeants ne sont pas tous autour de la table, cependant. Certains ont signalé qu'au sommet du G20, au Mexique, les débats sur la crise de la zone euro et d'autres questions économiques immédiates ont quelque peu éclipsé les questions à plus long terme qui sont en discussion ici. "Néanmoins", a déclaré un délégué, "l'impulsion politique du G20 peut servir à accélérer les processus onusiens". Et un vétéran d'une ONG a fait observer "qu'il est essentiel de ne pas considérer Rio +20, un document ... Rio 20 est un rassemblement de personnes, un catalyseur, qui peut susciter une conversion à l'action".

COMPTE-RENDU FINAL DU ENB: Le numéro final du Earth Negotiations Bulletin consacré à la synthèse et analyse de la CNUDD sera disponible en ligne dès le lundi 25 Juin 2012, à l'adresse: <http://www.iisd.ca/uncsd/rio20/enb/>

SUSTAINABLE DEVELOPMENT POLICY & PRACTICE: A knowledgebase of international sustainable development activities: <http://uncsd.iisd.org/>

POLITIQUE ET PRATIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE : une base de données et connaissances sur les activités internationales dans le domaine du développement durable: <http://uncsd.iisd.org/>

RESUME DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE: 13-22 JUIN 2012

La troisième et dernière réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (CNUDD ou Rio+20), des consultations informelles d'avant-conférence, modérées par le pays hôte et la CNUDD se sont tenues l'une à la suite de l'autre, à Rio de Janeiro, au Brésil, du 13 au 22 juin 2012. Durant leurs dix jours de présence à Rio, les délégations gouvernementales ont achevé leurs négociations autour du document final de Rio, intitulé «L'avenir que nous voulons». Des représentants de 191 États membres de l'ONU et des observateurs, y compris 79 chefs d'Etat ou de gouvernement, s'y sont adressés au débat général et près de 44.000 badges ont été délivrés pour les réunions officielles, le Forum de Rio+20 sur les partenariats, les dialogues sur le développement durable, l'Apprentissage du DD et environ 500 manifestations parallèles ont été organisées à Riocentro, en marge de la Conférence.

À la clôture de la conférence, la présidente de la CNUDD, Dilma Rousseff (Brésil), a souligné que Rio+20 est la conférence la plus participative que l'Histoire ait connue et qu'elle était une «expression mondiale de la démocratie.» Se déroulant parallèlement aux événements officiels, près de 3.000 manifestations non officielles étaient organisées un peu partout à Rio de Janeiro, Brésil. Les gouvernements et les Conventions de Rio ont organisé des stands présentant leurs expériences et leurs meilleures pratiques, et des manifestations comme le Forum sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, le Global Town Hall, le Sommet des peuples, le Congrès mondial sur la justice, la gouvernance et le droit au service de la durabilité environnementale et d'autres actions de rue spontanées ont compté parmi les nombreux événements organisés à travers la ville historique de Rio de Janeiro, abordant les grands thèmes et besoins de la mise en œuvre du développement durable.

Les participants à Rio+20 ont été exhortés à prendre des engagements volontaires en faveur de mesures permettant de concrétiser les objectifs de la conférence et, à la clôture de la Conférence, près de 700, d'ordre financier, étaient pris par des gouvernements, le secteur privé, la société civile et d'autres groupes, atteignant une somme totale de 513 milliards de dollars.

Entre autres exemples d'engagement financier, la secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, a annoncé un partenariat entre les nations américaines et africaines, avec un financement de 20 millions de dollars, pour le déblocage de fonds privés pour la couverture de projets d'énergie propre en Afrique et au-delà. La présidente brésilienne, Dilma Rousseff, a promis 6 millions de dollars au Fonds du PNUE destiné aux pays en développement, et 10 millions de dollars pour la relève des défis du changement climatique en Afrique, au profit des pays les moins avancés et les petits Etats insulaires. Un engagement similaire avait été offert, au début de la réunion, par le premier ministre chinois, Wen Jiabao. José Manuel Durão Barroso, président de la Commission européenne (CE), a annoncé que la CE mobiliserait € 400 000 000, pour le soutien de projets d'énergie durable. Koichiro Gamba, ministre des affaires étrangères du Japon, a annoncé le financement d'un programme triennal de prévention des risques de catastrophe, et huit banques multilatérales de développement se sont engagées à investir 175 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années, pour appuyer la création de systèmes de transport durables.

DANS CE NUMÉRO

Bref historique des Conférences de l'ONU sur le développement durable	2
Compte-rendu du PrepCom III	4
Compte-rendu de la CNUDD	5
Les tables rondes	5
Les déclarations à la plénière	6
L'avenir que nous voulons	8
Plénière de clôture	21
Brève analyse de la CNUDD	23
Réunions à venir	27
Glossaire	28



L'accord adopté à Rio appelle l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), à sa prochaine session, à prendre des décisions concernant, entre autres: la désignation de l'organisme devant mettre en opération le cadre décennal de programmation de modes de consommation et de production durables; la détermination des modalités de la troisième conférence internationale sur les petits Etats insulaires en développement, qui doit se tenir en 2014; la détermination du format et des aspects organisationnels du forum de haut niveau qui doit remplacer la Commission du développement durable; le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); la constitution d'un groupe de travail pour l'élaboration des objectifs de développement durable (SDGS) mondiaux qui doivent être approuvés par l'AGNU; l'établissement d'un processus intergouvernemental, relevant de l'AGNU, pour l'élaboration d'un rapport proposant des options concernant une stratégie de financement efficace pour le développement durable; et la considération d'une série de recommandations du Secrétaire général pour un mécanisme de facilitation favorisant la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement.

En outre, l'Assemblée générale est appelée à prendre, dans les deux ans à venir, une décision en faveur de la mise en place d'un instrument international relevant de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), applicable à la biodiversité marine des zones situées au-delà des lignes juridictionnelles nationales. Par ailleurs, la Commission des statistiques des Nations Unies est appelée à lancer un programme de travail sur des mesures plus larges visant à servir de compléments au produit intérieur brut, et le système des Nations Unies est encouragé, selon ce qu'il convient, à soutenir l'industrie, les gouvernements intéressés et les parties prenantes dans l'élaboration de modèles de bonnes pratiques et à faciliter la prise de mesures permettant l'intégration des rapports sur la durabilité. Le texte comprend également des libellés sur les subventions qui faussent le commerce, sur la pêche et sur les subventions accordées au secteur des combustibles fossiles.

Alors que beaucoup nourrissent l'espoir de voir Rio+20 lancer de nouveaux processus et modifier de manière significative le cadre international – allant de l'établissement d'un nouveau Haut Commissaire pour les générations futures, à l'élévation du statut du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en en faisant une institution spécialisée, en passant par l'identification de moyens significatifs pour la mise en œuvre, l'établissement d'objectifs concrets et d'une «feuille de route» pour l'économie verte – le document final de la CNUDD s'est avéré beaucoup plus modeste. Certains ont critiqué le document pour avoir «placé la barre au plus bas» et pour ne comporter aucune mesure un tant soit peu hardie en faveur du développement durable, mais d'autres ont fixé leur point de mire sur les opportunités à venir au sein de l'Assemblée générale et d'autres instances pour façonner le vrai héritage de Rio+20.

Dans son discours de clôture, la présidente de la CNUDD, Rousseff a également déclaré que Rio+20 a démontré que le multilatéralisme est une voie légitime pour construire des solutions aux problèmes mondiaux. Les négociations sur le texte final ont lieu tout au long de ces deux dernières années, et comme le document final était passé, à certains points, à

plus de 200 pages, avec peu de signes d'avancée vers une formulation consensuelle, beaucoup s'attendaient à passer, durant l'ensemble des dix jours à Rio, de longues nuits sur la corde raide, pareilles à celles qui ont caractérisé les récentes négociations multilatérales sur l'environnement. A la fin de la réunion, les délégués ont salué le Brésil pour le leadership dont il a fait montre à la tête des consultations informelles pré-conférence, durant lesquelles, le pays organisateur a élaboré un projet de texte révisé, a animé trois jours de discussions, a encouragé les délégués à proposer des modifications au projet et a concocté l'accord final, avant l'ouverture de Rio+20. Les délégués à la CNUDD ont adopté le rapport final de Rio+20, le 22 juin 2012. Après les déclarations de la présidente Rousseff, des représentants des Nations Unies et des gouvernements – qui comprenaient un certain nombre de réserves - la réunion a été clôturée à 20h41 par un hymne vibrant et une invitation à revenir au Brésil pour la Coupe du Monde. Des louanges ont été exprimées à l'endroit du comité directeur pour les accomplissements du pays hôte, dans la conduite du Sommet le plus participatif de l'histoire vers une conclusion satisfaisante, alors que les points de vue sur le principal résultat politique étaient assez mitigés et que de nombreux participants et observateurs ont choisi de suspendre le jugement.

BREF HISTORIQUE DES CONFERENCES DE L'ONU SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Conférence des Nations Unies pour le développement durable (CNUDD ou Rio+20) marquera le 40^e anniversaire de la première grande conférence politique internationale qui comportait spécifiquement le mot «environnement» dans son intitulé. Se tenant en juin 2012, la CNUDD vise à garantir un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, à évaluer les progrès accomplis et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des engagements antérieurs convenus, et à relever les défis nouveaux et émergents. La conférence mettra l'accent sur les thèmes suivants: l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable (CIDD).

LA CONFERENCE DE STOCKHOLM: La Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (CNUEH) s'est tenue à Stockholm, en Suède, du 5 au 16 juin 1972 et a produit trois grands ensembles de décisions: la Déclaration de Stockholm, le Plan d'action de Stockholm, composé de 109 recommandations portant sur les mesures internationales de lutte contre la dégradation de l'environnement, à prendre par les gouvernements et les organisations internationales, et un ensemble de cinq résolutions appelant à une interdiction des essais d'armes nucléaires, à la création d'une banque de données internationale sur les réalités environnementales, à des mesures liées au développement et à l'environnement, à la création d'un Fonds pour l'environnement et à l'établissement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), devant constituer le pôle central de la coopération environnementale mondiale et de la conclusion de traités.

LA COMMISSION BRUNDTLAND: En 1983, l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) a établi une commission indépendante chargée de formuler un programme d'action à long terme. La Commission mondiale sur l'environnement et le

développement-plus communément connue sous le nom de la Commission Brundtland, du nom de son président, le Dr Gro Harlem Brundtland, a ensuite publié son rapport en 1987 sous le titre de «Notre avenir à tous», qui a souligné la nécessité de stratégies de développement dans tous les pays ayant admis les limites de la capacité de l'écosystème à se régénérer et à absorber les déchets. La Commission a souligné le lien entre le développement économique et les questions environnementales, et a identifié l'éradication de la pauvreté comme condition nécessaire et fondamentale pour un développement écologiquement durable.

LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT: La CNUED, connue aussi sous le nom de 'Sommet de la Terre', a eu lieu du 3 au 14 juin 1992, à Rio de Janeiro, au Brésil, et a impliqué plus de 100 chefs d'Etat et de gouvernement, des représentants de 178 pays et quelque 17.000 autres participants. Les principaux résultats de la CNUED ont été la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21 (un programme d'action de 40 chapitres) et la Déclaration des principes forestiers. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique ont également été ouvertes à la signature lors du Sommet de la Terre. Action 21 a appelé à la création d'une Commission du développement durable (CDD) en tant que commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) aux fins d'assurer un suivi efficace de la CNUED, d'améliorer la coopération internationale et d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21 aux niveaux local, national, régional et international.

L'AGNU-19: La 19^e session extraordinaire de l'AGNU pour l'examen général et l'évaluation d'Action 21 (23-27 juin 1997, New York) a adopté le Programme de la mise en œuvre d'Action 21. Elle a évalué les progrès accomplis depuis la CNUED et a examiné la mise en œuvre.

LE SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE: Le SMDD s'est tenu du 26 août au 4 septembre 2002, à Johannesburg, en Afrique du Sud. L'objectif du SMDD, selon la Résolution 55/199 de l'AGNU, était d'organiser un examen décennal de la CNUED au niveau du sommet, pour revigorer l'engagement mondial en faveur du développement durable. Le SMDD a réuni plus de 21.000 participants venus de 191 pays. Les délégués y ont négocié et adopté le Plan d'application de Johannesburg (PMCEJ) et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable. Le PMCEJ est conçu comme un cadre d'action pour la mise en œuvre des engagements convenus à la CNUED. La Déclaration de Johannesburg décrit le chemin parcouru de la CNUED au SMDD, met en exergue les défis à relever, exprime un engagement en faveur du développement durable, souligne l'importance du multilatéralisme et met l'accent sur la nécessité de la mise en application.

L'AGNU 64: Le 24 décembre 2009, l'ONU a adopté la Résolution 64/236 de l'Assemblée générale et a décidé de tenir la CNUDD en 2012 au Brésil. La Résolution 64/236 a également appelé à la tenue de trois Comités préparatoires (PrepCom) avant la CNUDD. Le 14 mai 2010, le secrétaire général, Ban Ki-moon, a annoncé la nomination du sous-secrétaire général aux affaires

économiques et sociales, Sha Zukang, au poste de secrétaire général de la Conférence. Le secrétaire général a ensuite nommé Brice Lalonde (France) et Elizabeth Thompson (Barbade) en tant que coordonnateurs exécutifs.

LE PREPCOM I DE LA CUNDD: Cette réunion a eu lieu du 17 au 19 mai 2010, au siège de l'ONU à New York. Le PrepCom a évalué les progrès accomplis à ce jour là et les lacunes qui subsistaient dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable, ainsi que les défis nouveaux et émergents, l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et le CIDD. Les participants ont également organisé leur travaux de là à 2012, et ont examiné le règlement intérieur de la CNUDD.

LA PREMIERE REUNION INTERSESSIONS: Cette réunion a eu lieu au siège de l'ONU, les 10 et 11 janvier 2011. Les délégués y ont écouté un résumé des conclusions du rapport de synthèse sur la sécurisation de l'engagement politique renouvelé en faveur du développement durable. Des tables rondes y ont eu lieu sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et sur le CIDD.

LE PREPCOM II DE LA CNUDD: Cette réunion s'est tenue les 7 et 8 mars 2011, également au siège de l'ONU. Les délégués y ont discuté des progrès réalisés à ce jour là et les lacunes qui subsistaient dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable, ont examiné les défis nouveaux et émergents, ont discuté de la portée de l'économie verte et de l'idée d'une «économie bleue», et ont débattu du CIDD. A la fin de la réunion, une décision a été adoptée sur le processus d'élaboration du projet de document final de la CNUDD.

LES REUNIONS REGIONALES ET SOUS-REGIONALES DE LA CNUDD: Au cours de la seconde moitié de 2011, une série de réunions régionales et sous-régionales a été organisée pour l'élaboration des contributions à apporter au processus préparatoire de la CNUDD. Il s'agit notamment de trois réunions préparatoires sous-régionales pour les petits Etats insulaires en développement (PEID), ainsi que de réunions régionales organisées par les commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies.

LES INITIATIVES NATIONALES: Un certain nombre de pays a co-organisé et accueilli des réunions en tête à la CDD. Ces réunions ont inclus: le Dialogue de haut niveau sur IFSD, 19-21 Juillet 2011, à Solo, en Indonésie, le dialogue de Delhi sur l'économie verte et une croissance inclusive, 3-4 Octobre 2011, à New Delhi, Inde; l'Accord de la Conférence de Bonn 2011: l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire Nexus, 16-18 Novembre 2011, à Bonn, en Allemagne, de la Réunion d'experts de haut niveau sur l'utilisation durable des océans, 28-30 Novembre 2011, à Monaco, le Sommet Eye on Earth, 12-15 Décembre 2011, à Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis; l'USRio 2.0 Conférence, 2-4 Février 2012, à Palo Alto, en Californie, aux États-Unis, et la Convention de Stockholm 40: Conférence internationale sur la vie durable et des solutions innovantes, 23-25 Avril 2012, à Stockholm, en Suède. Une conférence scientifique internationale, la conférence «Planète Under Pressure», se sont réunis à Londres, Royaume-Uni, 26-29 Mars 2012.

LA DEUXIEME REUNION INTERSESSIONS: Cette réunion s'est tenue au siège de l'ONU à New York, les 15 et 16 décembre 2011. Les participants y ont examiné une compilation des communications des États, des institutions des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des grands groupes, ainsi que les observations et orientations fournies pour l'élaboration, la structure et le format de «l'avant-projet» du document final qui sera adopté à la CNUDD.

LES DISCUSSIONS PRÉLIMINAIRES DE L'AVANT-PROJET: Cette réunion a eu lieu au siège de l'ONU, du 25 au 27 janvier 2012. Dans leurs déclarations liminaires, les délégués ont convenu que l'avant-projet servirait de plate-forme aux négociations. Ils ont présenté des observations écrites au sujet des deux premiers chapitres: Préambule/Cadre général et Renouveler l'engagement politique, avant les discussions de janvier, et ont entamé des négociations sur ces chapitres.

LES PREMIERES CONSULTATIONS «INFORMELLES-INFORMELLES» ET LA TROISIÈME RÉUNION INTERSESSIONS:

Les négociations ont repris du 19 au 27 mars, au siège de l'ONU. Les délégués y ont engagé de longues discussions sur le texte, ont proposé des amendements et ont répondu aux suggestions des autres délégations. A la fin de la réunion, la plupart des chapitres du texte ont été examinés et discutés plus d'une fois, le texte passant à plus de 200 pages.

LES DEUXIEMES CONSULTATIONS

«INFORMELLES-INFORMELLES»: Les négociations ont repris du 23 avril au 4 mai 2012, au siège de l'ONU. Les délégués s'y sont accordés *ad referendum* sur 21 des 420 alinéas figurant dans le texte, et le Bureau a décidé de tenir une session de négociation supplémentaire avant la CNUDD.

LES TROISIEMES CONSULTATIONS

«INFORMELLES-INFORMELLES»: Le troisième tour des consultations «informelles informelles» sur le projet de document final a eu lieu du 29 mai au 2 juin 2012 au siège de l'ONU à New York. Les délégués y ont examiné un projet de texte révisé de 80 pages produit par les Coprésidents, travaillant dans deux groupes de travail et plus de 20 groupes de contact ou groupes «résiduels» chargés de thèmes spécifiques. En fin de compte, 70 alinéas ont été approuvés *ad referendum*, et 259 autres, contenant des libellés crochétés.

COMPTE-RENDU DU PREPCOM III

La troisième réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (PrepCom III) était programmée pour avoir lieu trois jours durant, soit du 13 au 15 juin 2012, en vertu de la Résolution 64/236 de l'AGNU. La réunion a démarré à titre officieux, le 13 Juin 2012, le co-président du PrepCom, Sook Kim (République de Corée) souhaitant aux délégués la bienvenue à Rio de Janeiro et les invitant à poursuivre leurs consultations autour du document final. Se basant sur la méthode de travail qui avait été adoptée lors de la troisième série de consultations informelles informelles, à New York, il a indiqué que «les commissions» continueraient à négocier les textes. Le Secrétaire général de la CNUDD, Sha Zukang, a souligné que les trois prochains jours allaient être décisifs pour voir si «ça passe ou ça casse», et a déclaré que «le monde entier est en train de regarder ce que nous faisons ici».

Les négociateurs ont travaillé tout au long des trois jours et nuits dans près d'une dizaine de commissions et plusieurs consultations informelles, notamment sur les questions encore en suspens dans le règlement intérieur. Vendredi 15 juin, ayant été informés que l'organisation des quatre jours qui séparent la clôture de la PrepCom III et l'ouverture de Rio+20 devaient être coordonnées par le pays hôte, les négociateurs ont été exhortés à accélérer l'élaboration de leurs accords.

Au cours d'une séance plénière nocturne tenue le 15 Juin, le co-président du PrepCom, John Ashe (Antigua et Barbuda), a tenu la première réunion officielle du PrepCom III. La réunion a élu deux nouveaux vice-présidents, Mootaz Ahmadein Bahieeldin Khalil (Egypte) et Josefina Bunge (Argentine) pour représenter respectivement, l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes, en remplacement des membres sortants. Les délégués ont également adopté l'ordre du jour (A/CONF.216/PC/10).

Sur proposition du coprésident Ashe, le PrepCom a décidé que le pays hôte prenne en charge le processus de consultation avant le démarrage de la Conférence, le 20 juin. Le ministre brésilien des affaires étrangères, Antonio de Aguiar Patriota, a signalé que beaucoup de travail restait à faire, mais que des consultations avec de nombreuses délégations ont approfondi la compréhension du Brésil des domaines où les efforts doivent se concentrer. Il a annoncé que des consultations informelles pré-conférence conduites par le pays hôte commenceront le samedi 16 juin, à midi, sur la base d'un projet de texte révisé qui serait mis à disposition plus tôt dans la matinée. Le co-président Ashe a promis le soutien du Bureau durant ces consultations.

Le Règlement intérieur a été adopté, en sachant que onze règles restaient entre crochets, sous réserve de nouvelles consultations. Les règles crochétées sont les suivantes: 1 (composition des délégations), 21 (motions d'ordre), 24 (droit de réponse); 25 (ajournement des débats); 33 (accord général), 35 (majorité requise); 36 (sens de l'expression 'Représentants présents et votants'), 37 (mode de scrutin); 39 (explication de vote), 47 (représentation au sein du Comité principal) et, 60 (les entités, les organisations intergouvernementales et autres entités qui ont reçu l'invitation à participer).

Tania Valerie Raguž, rapporteur, a présenté le rapport provisoire, tel qu'il figure dans le document A/CONF.216/PC/L.6. Le Comité l'a adopté. Le co-président Ashe a clôturé la PrepCom à 12h16.

Les «consultations informelles pré-conférence de la CNUDD, conduites par le pays hôte» ont commencé samedi après-midi. Au cours de la séance plénière d'ouverture, les organisateurs brésiliens ont parlé du processus qu'ils allaient utiliser pour faciliter les consultations sur le document final de Rio 20. Un nouveau texte consolidé a été distribué à 17h45, et quatre groupes de négociation ont été programmés pour y réagir à 19h00. A la place et lieu de cela, les délégués ont demandé la tenue d'une réunion plénière consacrée à la présentation de leurs premières impressions sur le projet, de sorte que la journée soit achevée par la tenue d'une séance plénière d'une heure.

Les deuxième et troisième jours des consultations, les délégués ont été invités à examiner de nouveaux projets de textes pour les alinéas qui n'avaient pas été approuvés *ad referendum* au cours de la PrepCom, et à proposer de nouvelles options pour les libellés qu'ils souhaiteraient modifier. Les groupes de négociation ont été modérés par la ministre brésilienne

Maria Teresa Pessôa Mesquita, l'amb. Luiz Alberto Figueiredo Machado, l'amb. André Corrêa do Lago, et l'amb. Raphael Azeredo. Les modérateurs ont indiqué que le texte devrait être achevé d'ici lundi 18 juin, au soir, et lundi soir, il a été annoncé qu'une séance plénière se réunirait à 23h00. A 2h18 du matin, le ministre brésilien des affaires étrangères, Antonio de Aguiar Patriota, a informé les délégués que le texte final serait disponible d'ici 7h00 du matin, mardi, et qu'une plénière se réunirait à 10h30, et qu'il annoncerait à la presse que l'élaboration du texte est terminée. Mardi 19 juin, en mi-journée, Patriota a ouvert une séance plénière et a informé les délégués en attente, qu'il pense qu'ils sont en mesure d'adopter le texte qui doit être officiellement présenté à la Conférence pour adoption. Les délégués ont adopté le texte ad referendum et ont présenté des déclarations appuyant le texte final et, dans certains cas, exprimant une déception par rapport à certains alinéas spécifiques.

COMPTE-RENDU DE LA CNUDD

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable s'est ouverte mercredi 20 juin 2012. Après l'élection du Bureau, l'adoption de l'ordre du jour et d'autres articles de l'organisation des travaux, les délégués ont procédé à un débat d'ordre général. Durant les trois jours de travail, 191 chefs d'Etat ou de gouvernement, vice-présidents, ministres et chefs de délégation se sont adressés à la réunion. Les participants de haut niveau ont également pris part à quatre tables rondes.

Le Secrétaire général Ban Ki-moon, a ouvert Rio+20 et a présenté une vidéo intitulée «Bienvenue à l'anthropocène», produite pour la conférence 'Planète sous pression', ce après quoi, Brittany Trilford, vainqueur de la compétition 'Rendez-vous avec l'Histoire', a exhorté les dirigeants à se concentrer plutôt sur le thème de «sauver la planète» que sur celui de «sauver la face».

LES ÉLECTIONS ET L'ORGANISATION DES TRAVAUX: Le Secrétaire général a ouvert la CNUDD à 10h45. Les délégués y ont élu le président brésilien Dilma Rousseff en tant que président de la Conférence, et Antonio de Aguiar Patriota, ministre brésilien des relations extérieures, comme vice-président d'office. Les délégués ont adopté le règlement intérieur provisoire (A/CONF.216/2), l'ordre du jour provisoire (A/CONF.216/1), l'élection de 25 vice-présidents, l'accréditation des organisations intergouvernementales et l'élection du Comité de vérification des pouvoirs. S'agissant de l'élection des vice-présidents, la Conférence a choisi: l'Arménie, le Bangladesh, la Biélorussie, le Canada, l'Equateur, la République tchèque, Israël, l'Italie, le Japon, le Kazakhstan, la Lettonie, le Népal, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Pologne, le Tadjikistan, le Botswana, la République du Congo, la Jamaïque, le Kenya, le Nigeria et la Tunisie. La Conférence a été informée que l'élection de trois autres vice-présidents issus de la région Amérique latine et Caraïbes sera communiquée lorsque le Groupe les aura choisis.

Les délégués ont mis en place une Grande commission et lui ont choisi John Ashe (Antigua-et-Barbuda) pour président, bien que la Grande Commission ne se soit point réunie. Le 22 juin, les délégués ont élu Tania Valerie Raguž (Croatie) pour servir en tant que rapporteur.

LES DECLARATIONS DES PRINCIPAUX GROUPES:

Les représentants de chacun des neuf grands groupes sociaux, devant ensuite s'adresser à la plénière. Concernant le document final, les femmes ont signalé, entre autres, l'absence des appels: à un engagement en faveur des droits génésiques; à un haut-commissaire pour les générations futures; et à la reconnaissance des destructions causées par l'énergie nucléaire et l'exploitation minière. Le représentant des Enfants et des Jeunes a signalé que le document final ne mentionnait pas leurs «lignes rouges», à savoir: la reconnaissance des limites de la planète; la création d'un Haut commissariat pour les générations futures; l'affirmation des droits à l'alimentation, à l'eau et à la santé et des droits sexuels et génésiques. Le porte-parole des Peuples autochtones a appelé au retour à un dialogue en harmonie avec la Terre Mère, pour l'adoption d'un nouveau paradigme du bien vivre et l'intégration de la culture comme dimension du développement durable. Les ONG ont déclaré que «nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir un document qui ne mentionne pas les limites, les seuils critiques et la capacité de charge de la Terre». Le porte-parole des Collectivités locales a souligné la nécessité d'une gouvernance multi-niveaux pour le développement durable, et d'un nouveau programme urbain, de la cohésion territoriale et d'une régionalisation. Le délégué des Syndicats des travailleurs a parlé de la manière dont l'emploi décent «établit des passerelles» avec les politiques environnementales. Le délégué du Commerce et de l'Industrie a déclaré qu'il continuera de mettre sur le marché des solutions pour une croissance inclusive écologique et que les gouvernements devraient promouvoir des régimes favorables à une croissance verte insertionnelle. Le représentant de la Communauté scientifique et technologique a souligné que nous sommes entrés dans l'anthropocène et a appelé Rio+20 à forger un nouveau contrat entre la science et la politique. Le délégué des Agriculteurs a souligné la nécessité de placer la souveraineté alimentaire au centre de la durabilité, et a déclaré que les choses sont très simples: «Pas d'agriculteurs, pas de nourriture et pas d'avenir».

LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE: L'après-midi du 20 juin, la présidente Dilma Rousseff a présenté les décisions de la conférence, exhortant les gouvernements à ne pas affaiblir leurs engagements. Le Secrétaire-général Ban Ki-moon, a déclaré que le développement durable est sa priorité première, et a souligné que ce dernier exigeait un leadership. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, président de la 66^{ème} session de l'AGNU, a remercié le Brésil pour l'accueil de la troisième conférence internationale du sommet de la terre et a mis en exergue le rôle que l'Assemblée générale allait jouer dans la mise en œuvre des décisions énoncées dans le projet de document final. Le Secrétaire général de la CNUDD, Sha Zukang a reconnu le leadership du Brésil sur les questions de développement durable, et a souligné que la réalisation des objectifs de la CNUDD allait dépendre des gouvernements, des grands groupes sociaux et de tous les participants.

LES TABLES RONDES

Quatre tables rondes ont eu lieu entre le 20 et le 22 juin, et ont examiné le thème 'Consolidation de la voie à suivre dans la mise en œuvre des résultats escomptés de la Conférence». Les chefs d'Etat et de gouvernement, les ministres, les

chefs des institutions des Nations Unies et des organisations internationales, les représentants des grandes Groupes, des Aïnés et des Dialogues sur le développement durable, les membres du Groupe d'experts international sur le développement durable et des lauréats du prix Nobel ont présenté de brèves déclarations autour des thèmes de Rio+20 et des expériences vécues et des conditions requises dans le cadre de la mise en œuvre du développement durable, se basant sur les questions soulevées dans le document de référence A/CONF.216/4. Des résumés des trois premières tables rondes sont disponibles à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol27/enb2749f.html> and <http://www.iisd.ca/vol27/enb2750f.html>

La dernière des quatre tables rondes s'est déroulée dans la matinée du vendredi 22 juin, sous la co-présidence de Winston Baldwin Spencer, Premier ministre d'Antigua-et-Barbuda, et de Baburam Bhattarai, Premier ministre du Népal. Flavia Munaaba, ministre d'Etat à l'Environnement, Ouganda, a servi en tant que rapporteur. Les chefs d'Etat et de gouvernement et les ministres y ont souligné la nécessité, entre autres: de davantage de programmes d'action adaptés aux besoins des petits États insulaires en développement (PEID); de directives permanentes et cohérentes concernant les objectifs du développement durable (ODD); d'un financement supplémentaire pour le transfert de technologie portant sur l'atténuation du, et l'adaptation au, changement climatique; de moyens accrus pour la mise en œuvre (MMÉ); d'examiner la possibilité d'intégrer l'énergie et les océans comme thèmes pour les ODD; d'améliorer la participation de la société civile; de reconsidérer les modes de consommation et de production; d'adopter des mécanismes de financement pour les programmes régionaux de développement durable, y compris le renforcement des capacités dans le cadre de l'ensemble des projets de développement; d'un renforcement des capacités des institutions nationales dans le domaine de la gestion efficace de leurs projets de développement financés par des sources internationales; de promouvoir la croissance verte, les technologies vertes et le financement vert; et de l'application du principe des responsabilités communes mais différenciées (RCMD).

Les chefs des organisations intergouvernementales et des organismes des Nations Unies ont souligné: l'importance de la lutte pour la réalisation d'un monde neutre en matière de dégradation des terres; du soutien des apports en nature dans les comptes nationaux; de l'examen des besoins en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la mise en œuvre et du suivi des ODD; de la lutte contre la pauvreté énergétique; du rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la coordination de l'aide au développement; des directives encadrant la transition vers une économie verte; et du renforcement des synergies entre les trois conventions de Rio.

Les Grands groupes sociaux ont souligné l'importance: de la mise en place de systèmes intégrés de communication des données; de la suppression des subventions aux combustibles fossiles; de veiller à ce que les ODD soient fondés sur la science, axés sur le concret, participatifs et basés sur les droits humains; de veiller à ce que l'aide publique au développement (APD) soit axée sur la bonne gouvernance dans les pays bénéficiaires; de l'adoption d'un processus clair pour le maillage des ODD avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); d'une accélération du partage des données scientifiques; de veiller à la

pleine participation des peuples autochtones dans les processus décisionnels, à la souveraineté alimentaire et à des pratiques agricoles plus durables.

Les rapporteurs des Dialogues sur le développement durable ont présenté les recommandations de ces réunions, à savoir: la suppression des subventions néfastes, la mise en place de régimes fiscaux verts, la promotion de systèmes d'approvisionnements publics durables, et la demande à chaque chef de l'Etat ou de gouvernement d'identifier la ville la plus durable de son pays et de mettre en place un réseau spécialisé dans l'innovation urbaine.

Le lauréat du prix Nobel et membre du Groupe mondial de développement durable a souligné, entre autres: la nécessité de veiller à l'équité; la prise des mesures urgentes permettant de s'assurer de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'énergie; la sauvegarde de la biodiversité; la conceptualisation des modes de consommation et de production durables (SCP); le dépassement du produit intérieur brut (PIB); l'encouragement de l'innovation; l'estimation de la valeur des ressources naturelles, y compris le carbone; et la nécessité d'agir maintenant.

LES DÉCLARATIONS A LA PLÉNIÈRE

Au cours de la Conférence, 191 intervenants se sont adressés à la plénière, dont 79 chefs d'Etat et de gouvernement et 112 vice-présidents, ministres et autres chefs de délégation. Les chefs d'Etat et de gouvernement représentaient les 79 pays mentionnés ci-après, selon l'ordre de leurs prise de parole: le Tadjikistan, le Zimbabwe, les Maldives, le Sri Lanka, l'Algérie, Tuvalu, le Népal, la Barbade, Fidji, le Bhoutan, Djibouti, Antigua et Barbuda, le Costa Rica, l'Iran, la Guinée, la République de Corée, la Chine, le Kenya, le Niger, le Pérou, la France, le Chili, le Tchad, la République du Congo, le Luxembourg, la Lituanie, la Namibie, le Bénin, la Hongrie, Kiribati, l'Uruguay, l'Espagne, Vanuatu, la République centrafricaine, la République de Moldavie, la Guyane, Monaco, la Colombie, la Bolivie, l'Équateur, les Etats fédérés de Micronésie, le Gabon, Haïti, la Bulgarie, l'Indonésie, le Turkménistan, le Cap-Vert, Cuba, le Monténégro, le Portugal, la Norvège, la Jamaïque, la Grenade, la Fédération de Russie, le Maroc, le Qatar, les îles Salomon, l'Afrique du Sud, la Zambie, le Nigeria, les Comores, les Îles Marshall, Madagascar, la République dominicaine, l'Inde, le Liban, Saint-Kitts-et-Nevis, la Turquie, l'Australie, la Côte d'Ivoire, la Suisse, le Swaziland, le Mozambique, la Guinée équatoriale, le Sénégal, la Serbie, le Danemark, la Suède et Samoa.

Les vice-présidents, ministres et chefs de délégation ont représenté les pays suivants, dans l'ordre de leurs déclarations: le Soudan, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, Saint-Vincent-et-Grenadines, Trinité-et-Tobago, la Commission européenne, l'Angola, la Moldavie, le Burkina Faso, le Japon, les Bahamas, la Jordanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kazakhstan, l'Arménie, la Géorgie, l'Ethiopie, la Mongolie, la Gambie, le Honduras, les Seychelles, la Tanzanie, l'Estonie, la Slovaquie, l'île Maurice, la Finlande, le Pakistan, l'Albanie, le Cameroun, le Salvador, la Palestine, l'Égypte, Myanmar, le Burundi, le Venezuela, le Royaume-Uni, le Viet Nam, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kirghizistan, le Koweït, la Lettonie, le Brésil, le Botswana, la Mauritanie, Israël, les Pays-Bas, Brunéi Darussalam, la République démocratique du Congo, l'Irlande, la Biélorussie, l'Erythrée, la Belgique, le Mali, l'Ukraine, le

Libéria, l'Autriche, le Ghana, le Mexique, la Tunisie, le Yémen, le Suriname, la Syrie, la Grèce, Chypre, le Lesotho, les Etats-Unis, la Croatie, la Thaïlande, le Saint-Siège, la Slovaquie, le Canada, la République tchèque, l'Irak, Sainte-Lucie, l'Islande, la Malaisie, la Libye, la Roumanie, Malte, Belize, les Philippines, l'Ouzbékistan, l'Allemagne, le Bangladesh, la Pologne, Singapour, le Malawi, l'Italie, le Rwanda, l'Afghanistan, le Guatemala, le Togo, le Panama, le Venezuela, l'Argentine, l'Azerbaïdjan, les Emirats Arabes Unis, Oman, l'Ouganda, le Sierra Leone, le Cambodge, Bahreïn, la Dominique, le Sud-Soudan, le Nicaragua, le Timor-Leste, le Liechtenstein, Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Nauru, Tonga et la Somalie.

Cette section porte sur quelques-uns des thèmes qui ont été présentés vendredi 22 Juin. Pour les points saillants des déclarations faites mercredi et jeudi, prière visiter respectivement les adresses: <http://www.iisd.ca/vol27/enb2749f.html> et <http://www.iisd.ca/vol27/enb2750f.html>. Des versions sonores et écrites de la plupart des déclarations sont disponibles à l'adresse: <https://rio20.un.org/rio20/records/page>

Macky Sall, président du Sénégal, a déclaré que l'Afrique attendait une décision dans laquelle le PNUE est transformé en une institution spécialisée ou même une organisation mondiale de l'environnement. Tomislav Nikolić, président de la Serbie, a souligné l'importance d'un renforcement de la coopération régionale en utilisant les entités régionales. Helle Thorning-Schmidt, premier ministre du Danemark, a souligné le besoin d'être attentifs aux peuples autochtones et aux questions de parité hommes-femmes, et a précisé que son pays visait à être indépendant des combustibles fossiles d'ici 2050.

Fredrik Reinfeldt, premier ministre de la Suède, a mis l'accent sur les droits génésiques et a appelé à des mesures portant sur: la justesse des prix des ressources naturelles; l'urbanisation durable; les modes de production et de consommation durables; et l'accès à, et l'utilisation de, l'énergie durable, ainsi qu'à l'eau et à l'assainissement. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, premier ministre de Samoa, a mis l'accent sur les ressources marines et a appelé à un engagement mondial plus fort en faveur de l'économie verte dans un monde bleu. Il a également offert d'accueillir l'événement consacré aux PEID, prévu en 2014.

Hillary Clinton, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Etats-Unis, a souligné la nécessité de garantir les droits génésiques des femmes, et a annoncé un partenariat entre les nations américaines et africaines, portant sur un financement de 20 millions de dollars, assuré par les Etats-Unis et destiné au déblocage de financements privés pour les projets d'énergie propre en Afrique et au-delà. Son Altesse Royale, la Princesse Chulabhorn Mahidol, représentante personnelle de Sa Majesté le Roi de la Thaïlande, a reconnu le risque d'enfreindre les limites de la planète et a déclaré que les ODD et les OMD devraient être harmonisés d'ici 2015.

Peter Kent, ministre de l'environnement du Canada, a déclaré qu'il était heureux de voir la réaffirmation du droit à l'eau potable et a expliqué que le Canada entend qu'il est question ici de l'expression d'une aspiration humaine et non du commerce de l'eau en vrac. Svandís Svavarsdóttir, ministre de l'environnement de l'Islande, a souligné qu'un pacte a été conclu entre l'Islande et la Banque mondiale, portant sur le développement géothermique en Afrique, la focalisation étant sur la vallée du rift africain.

Dato' Sri Douglas Uggah Embas, ministre des ressources naturelles et de l'Environnement de la Malaisie, a souligné que son objectif consistait à augmenter, à hauteur de 10%, la part des énergies renouvelables dans le panier énergétique, d'ici 2020. Peter Altmaier, ministre fédéral de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sûreté nucléaire, Allemagne, a parlé de la «transformation survenue dans le domaine de l'énergie» dans son pays, l'Allemagne, qui va fermer toutes ses centrales nucléaires d'ici 2022, et qui va augmenter la part des énergies renouvelables pour les placer, au moins à hauteur de 80%, d'ici 2050.

Marcin Korolec, ministre de l'environnement de la Pologne, a présenté le Fonds pour l'environnement de la Pologne, qui a été créé pour financer des projets environnementaux au moyen de prêts à taux préférentiels, assortis de revenus supplémentaires mobilisés au niveau national à travers la perception de droits et d'amendes environnementaux. Corrado Clini, ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Italie, a annoncé l'affectation d'un montant supplémentaire de 6 millions de dollars pour les projets de mise en œuvre des activités de développement durable, axé en particulier sur le domaine de la lutte contre le changement climatique.

Claudia Salerno, vice-ministre des affaires étrangères, Venezuela, a dénoncé: le récent coup d'Etat au Paraguay; l'économie verte; les promesses de financement non tenues faites à Copenhague en faveur de la lutte climatique, lors de la Conférence des Parties (CdP) à la Convention cadre sur les changements climatiques (CCNUCC); le capitalisme; les modes de consommation non durables; et les marchés du carbone. Elle a appelé à un nouveau paradigme de développement, à une éthique et une morale humaniste et au rétablissement d'un équilibre entre l'homme et la Terre-Mère. Silvia Merega, ambassadrice, directrice générale des affaires environnementales, Argentine, a exprimé son soutien en faveur du système multilatéral et a déclaré que l'économie verte ne doit pas venir se substituer au paradigme du développement durable.

Sheikha Lubna Bint Khalid Al Qassimi, ministre du commerce extérieur, Emirats Arabes Unis, a parlé de la Semaine du développement durable organisée à Abou Dhabi, qui englobera un sommet international de l'eau, l'Assemblée générale de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA), une conférence internationale de l'énergie renouvelable (IREC) et le Sommet mondial sur l'avenir énergétique (WFES). Mok Mareth, ministre de l'environnement du Cambodge, a parlé de la mise en place du Plan national de croissance verte, en coopération avec la République de Corée et le Global Green Growth Institute (GGGI). Rayburn Blackmoore, ministre de l'énergie et des ports de la Dominique, a présenté l'objectif de son pays de parvenir à un taux zéro en matière d'émission de gaz carbonique, d'ici 2020. Alfred Lado Gore, ministre de l'environnement du Sud-Soudan, a fait observer que l'environnement est «la première victime» des guerres.

Miguel D'Escoto, ministre des relations internationales et des frontières, Nicaragua, a annoncé une proposition de «réinventer l'ONU», et a promis de la faire circuler dans les six langues des Nations Unies, ainsi qu'en langue portugaise qui, selon lui, devrait figurer parmi les langues de l'ONU. José Ramos-Horta, envoyé spécial du Timor-Leste, a proposé la création d'un fonds asiatique pour le développement durable, géré par la Banque

asiatique de développement. Martin Frick, Directeur de l'office des affaires étrangères du Lichtenstein, a annoncé la volonté de son pays de réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre, de 20%, d'ici 2020, et d'augmenter la part des sources d'énergie durables à hauteur de 20% du panier énergétique, d'ici 2020.

Robert Aisi, chef de la délégation de Papouasie-Nouvelle-Guinée, a souligné l'importance de l'économie bleue, de l'Initiative du Triangle de corail, et du GGGI, dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée est membre fondateur. Marlene Moses, chef de la délégation de Nauru, a appelé à une nomination rapide du secrétaire général de la troisième Conférence internationale sur les PEID, qui se tiendra dans la région du Pacifique, en 2014.

L'AVENIR QUE NOUS VOULONS

Le produit de la Conférence intitulée «L'avenir que nous voulons» (A/CONF.216/L.1) contient 283 alinéas répartis sur 53 pages. Le document compte six sections: Notre vision commune; Renouveau de l'engagement politique; l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, le cadre institutionnel du développement durable; le Cadre d'action et de suivi; et les moyens de mise en œuvre. Le résumé ci-après présente les principaux points du débat qui a été mené sur chacune des sections, suivis d'un résumé du libellé adopté.

NDLR: Seuls quelques noms de pays ou de groupe ayant pris part à la Conférence «L'avenir que nous voulons» sont mentionnés, pour la mise en exergue des principales positions. Pour accéder à un aperçu complet des positions des pays, prière vous référer à notre couverture de l'ensemble du processus de Rio 20. La couverture archivée est à disposition à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol27/>

I. NOTRE VISION COMMUNE: Cette section du document a été co-modérée par Mohamed Khalil (Égypte) et Zaheer Janjua (Pakistan) durant la troisième réunion du Comité préparatoire, et par l'ambassadeur. Luiz Alberto Figueiredo durant les consultations pré-conférence.

A l'issue du PrepCom III, 9 des 13 alinéas de cette section se trouvaient approuvés ad referendum. Les points de discorde restés en suspens comprenait entre autres: la référence à pauvreté et faim «extrêmes»; le principe des RCMD; le point de savoir s'il ya lieu de stipuler «changer les modes non durables et favoriser les modes durables» ou simplement «promouvoir des modes durables» de consommation et de production; et le droit à l'alimentation.

Résultat final: la section I comprend 13 alinéas portant, notamment sur: l'éradication de la pauvreté et la libération de l'humanité de la pauvreté et de la faim; le principe des RCMD; la reconnaissance que l'éradication de la pauvreté, le changement des modes non durables et la promotion de modes durables de consommation et de production et la protection et la bonne gestion de la base des ressources naturelles du développement économique et social sont autant d'objectifs primordiaux et de conditions essentielles d'un développement durable. Elle reconnaît également l'importance de la liberté, de la paix et de la sécurité et du respect de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement et à un niveau de vie convenable, incluant le droit à l'alimentation.

II. RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT

POLITIQUE: Cet article a été examiné avec la section I du document final (Notre vision commune). Mohamed Khalil (Égypte) et Zaheer Janjua (Pakistan) a modéré les discussions menées durant le PrepCom III, tandis que l'ambassadeur. Luiz Alberto Figueiredo a modéré les consultations pré-conférence.

Le 15 juin, à la fin du PrepCom III, 17 des 43 alinéas de cette section étaient approuvés ad referendum. Les éléments restés entre crochets englobaient: la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et ses principes, notamment celui des responsabilités communes mais différenciées; le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; les principales mesures à prendre pour une mise en œuvre plus poussée du Programme d'action et de la Déclaration et plate-forme d'action de Pékin; le «principe de non-régression» dans le droit environnemental; les discussions en cours sur la sécurité humaine, au sein l'AGNU; la nécessité d'une stratégie globale sur la jeunesse et l'emploi; le commerce international; l'élimination des obstacles entravant la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination, en particulier les peuples vivant sous occupation coloniale et étrangère; l'intégrité territoriale; les lacunes dans la mise en œuvre des engagements; les pays à revenu intermédiaire; le déplacement des libellés consacrés à la lutte contre le changement climatique, au transfert de technologie et au commerce international vers d'autres sections du texte; la reconnaissance des droits de la nature; le lancement d'un processus visant à élaborer des modèles de bonnes pratiques en matière de communication des données du secteur de l'entreprise, relatives au développement durable; et la mention des contributions que les ONG «pourraient apporter» ou «apportent» au développement durable. Au cours des discussions à Rio, un groupe a également demandé de remplacer «groupes vulnérables» par «personnes en situation vulnérable».

Résultat final: La section II comporte trois alinéas intitulés: Réaffirmation des principes de Rio et des plans d'action antérieurs; avancement de l'intégration, de la mise en œuvre et de la cohérence: évaluation des progrès accomplis à ce jour et des lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur la développement durable et relève des défis nouveaux et émergents; et mobilisation des grands groupes sociaux et autres parties prenantes. Ces sous-sections comprennent 42 alinéas portant sur:

- la réaffirmation de tous les principes de la Déclaration de Rio, y compris, entre autres, celui des responsabilités communes mais différenciées;
- la réaffirmation de l'engagement à mettre pleinement en œuvre la Déclaration de Rio, les divers accords antérieurs et les résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, y compris le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les principales mesures pour une mise en œuvre plus poussée du Programme d'action et de la Déclaration et de la Plate-forme d'action de Pékin;
- la nécessité de réaliser des progrès dans la mise en œuvre des engagements antérieurs, et dans la poursuite et le renforcement de la coopération internationale, en particulier dans les domaines de la finance, de la dette, du commerce et du transfert de technologie, comme mutuellement convenu;

- sachant qu'une personne sur cinq sur cette planète vit encore dans une extrême pauvreté, mise en exergue des discussions en cours sur la sécurité humaine, au sein de l'AGNU, et sur la nécessité d'accroître nos efforts visant à parvenir à un développement durable;
- le soutien aux pays en développement dans leurs efforts visant à éradiquer la pauvreté et à promouvoir l'autonomisation des pauvres et des personnes en situation vulnérable;
- la nécessité de stratégies de développement durable permettant de traiter activement la question de l'emploi des jeunes à tous les niveaux et la nécessité d'une stratégie mondiale pour l'emploi des jeunes, fondée sur les travaux de l'Organisation internationale du Travail (OIT);
- la prise de mesures urgentes et ambitieuses pour la lutte contre le changement climatique, conformément aux principes et dispositions de la CCNUCC;
- l'impératif de s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales, qui ne sont pas en conformité avec le droit international et la Charte des Nations Unies et qui entravent la pleine réalisation du développement économique et social;
- l'élimination des obstacles entravant la pleine réalisation du droit à l'autodétermination des peuples vivant sous occupation coloniale et étrangère, et que cela ne soit pas interprété comme autorisant ou encourageant quelque mesure que ce soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat;
- la reconnaissance des défis particuliers auxquels sont confrontés les pays les plus vulnérables ainsi que des défis particuliers auxquels font face les pays à revenu intermédiaire;
- la reconnaissance des droits de la nature dans le cadre de la promotion du développement durable;
- l'encouragement de l'industrie, des gouvernements intéressés ainsi que des parties prenantes concernées à élaborer des modèles de bonnes pratiques et à faciliter les mesures visant à intégrer la communication des données concernant la durabilité; et
- la reconnaissance des précieuses contributions que les organisations non gouvernementales peuvent apporter et apportent déjà à la promotion du développement durable.

III. L'ÉCONOMIE VERTE DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ:

«L'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté» a été l'un des principaux thèmes de la CNUDD, en vertu de la décision de l'AGNU qui a établi la Conférence. Durant le Prepcom III, les délégués ont abordé cette section dans une série de «commissions» modérées par Patrick Wittmann (Canada). Au cours de la deuxième journée de la commission du PrepCom, le Groupe des 77 et la Chine (G-77/Chine) s'est retiré des négociations, pour un soir, faisant état que des progrès insuffisants ont été réalisés au sujet de leurs demandes présentées au cours des négociations sur les MMCE. Le G-77/Chine a résisté au libellé avancé par l'Union européenne (UE) au sujet de la transition vers une économie verte, le jugeant trop contraignant. Le porte-parole a préconisé une approche plus souple, consistant à présenter l'économie verte comme l'un des outils permettant d'aborder le développement durable. La Suisse a avancé un libellé de compromis appelant à des politiques d'économie verte favorisant la transition vers le développement durable. Le

G-77/Chine a insisté sur l'introduction d'un libellé appelant à l'insertion sociale et à l'établissement d'un lien entre les modes de consommation et de production durables (CPD) et le principe de responsabilités communes mais différenciées. L'UE s'est plaint au sujet de la prévalence de termes négatifs se rapportant à l'économie verte, et les Etats-Unis ont remis en question le libellé du G-77/Chine qui se réfère au 'fardeau pesant sur les pays en développement'.

Dans le paragraphe portant sur les modes durables de production et de consommation, la biodiversité et les ressources naturelles, la croissance et le changement du mode de vie, un certain nombre de délégations a exprimé des difficultés avec les références au changement du mode de vie. L'UE, les Etats-Unis et le Japon ont insisté sur la qualification de la référence à des conditionnalités dans le cadre de l'APD, en y insérant le mot «injustifiées». Le G-77/Chine s'est opposé au libellé sur les «emplois verts» et les Etats-Unis ont avancé un libellé de compromis sur la création d'emplois. Au sujet de l'intégration des facteurs sociaux et environnementaux, le G-77/Chine a signalé que les pays en développement n'ont pas la capacité de comptabiliser l'intégralité des coûts.

Au cours de la plénière de clôture du PrepCom, environ la moitié des libellés de cette section, sept alinéas et cinq alinéas ont été approuvés ad referendum.

Les consultations informelles pré-conférence, modérées par l'amb. André Corrêa do Lago (Brésil) ont porté sur un certain nombre de thèmes transversaux, y compris ceux qui étaient traités dans les discussions sur les moyens de mise en œuvre. Une certaine frustration a été exprimée à propos du fait que le texte proposé s'appuyait sur d'anciens documents, certains datant de 20 ans. Le modérateur a répondu que tout ce qui s'est produit au cours des 20 dernières années, était mû, en partie, par des documents approuvés 10 et 20 ans auparavant. Il a précisé qu'aucun pays ne disposait d'une économie verte et, alors que certains secteurs, certaines entreprises et quelques villes ont réalisé des avancées, il n'y avait pas de pays qui ne soit pas également en train de protéger les entreprises et emplois traditionnels. Le modérateur a indiqué aux délégués qu'il ferait état de leurs observations sur un certain nombre de questions non résolues.

Résultat final: Cette section affirme que différentes approches et visions et différents modèles et outils sont à la disposition de chaque pays pour parvenir au développement durable, et que l'économie verte est considérée comme étant l'un des outils importants, guidé par les principes de Rio, Action 21 et le PMCEJ, et contribuant à la réalisation des OMD. Le paragraphe consacré aux politiques de l'économie verte mentionne, notamment:

- la souveraineté nationale sur les ressources naturelles;
- la participation de tous les parties prenantes pertinentes;
- une croissance soutenue et inclusive;
- la coopération internationale dans le domaine du financement, entre autres;
- les conditionnalités injustifiées sur l'APD;
- la discrimination commerciale;
- le fossé technologique;
- les peuples autochtones et les approches non-marchandes;
- l'élimination de la pauvreté;
- des planchers de protection sociale;
- les mode de CPD; et

• l'impératif de vaincre la pauvreté et les inégalités.

Au sujet de la mise en œuvre des politiques, il y a eu reconnaissance que chaque pays peut choisir une approche appropriée, l'efficacité des ressources, la croissance équitable et la création d'emplois, et de l'importance d'évaluer un éventail de facteurs économiques, sociaux et environnementaux dans le processus décisionnel. Au sujet des partenariats et réseaux, le document fait état de l'existence, dans certains pays, y compris dans des pays en développement, d'expériences positives en matière d'adoption de politiques d'économie verte. Il y a reconnaissance du pouvoir des technologies de communication d'établir un lien entre le financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités, et de placer l'accent sur l'importance de voir les gouvernements faire montre de leadership. Les parties prenantes concernées, y compris les commissions économiques régionales des Nations Unies et les divers organismes des Nations Unies, institutions internationales, organisations intergouvernementales ainsi que les grands groupes sociaux sont invités à soutenir les efforts des pays en développement, et les entreprises et l'industrie sont invités à élaborer des stratégies de développement durable qui intègrent des politiques d'économie verte. Cette section aborde également le rôle des coopératives et des micro-entreprises, les partenariats public-privé, le rôle critique de la technologie et le transfert de technologie en référence du PMCEJ, et l'Aide.

IV. CADRE INSTITUTIONNEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE:

Durant le PrepCom, les délégués se sont réunis dans une commission qui a été modérée, d'abord, par Marianne Loe (Norvège) puis, par Idunn Eidheim (Norvège). Les négociations se sont poursuivies dans les consultations informelles pré-conférence, les séances de travail ayant été modérées par l'Amb. Luiz Alberto Figueiredo (Brésil), et dans des discussions informelles, modérées par l'Amb. Luis Alfonso de Alba (Mexique).

A. Renforcement des trois dimensions du développement durable:

Dans ce paragraphe, les délégués ont examiné la question de l'engagement de la société civile. Des divergences ont persisté sur les lieux de l'implication des parties prenantes et sur l'emplacement du libellé en rapport, ainsi que sur les préoccupations concernant les rôles dans le domaine du suivi.

Résultat final: Le document accepte, entre autres: de renforcer le CIDD, notamment à travers la promotion d'une «participation pleine et effective de tous les pays dans les processus décisionnels»; de promouvoir l'évaluation et le bilan des avancées réalisées dans la mise en application de tous les engagements liés au développement durable, y compris ceux ayant trait aux MME; et de renforcer la participation et «l'engagement effectif» de la société civile. Il appelle au renforcement des capacités, en particulier, des pays en développement, notamment dans le domaine de la conduite de leur propre processus de suivi et d'évaluation.

B. Renforcement des dispositions intergouvernementales pour le développement durable: Ce paragraphe englobe l'AGNU, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et le forum politique de haut niveau. La commission a examiné, entre autres points, une proposition concernant la création d'un conseil du développement durable, sous forme d'une session spéciale de haut niveau de l'ECOSOC. Au sujet du forum politique de haut niveau, la commission a convenu qu'il

devrait avoir cinq principales fonctions: établir le programme; assurer le suivi; organiser l'engagement de la société civile; veiller à l'interface science-politique et coordonner le système des Nations Unies. Les délégués ont convenu de la nécessité d'une participation de haut niveau, à l'échelle de l'ensemble du système de l'ONU, des agences, fonds et programmes des Nations Unies, avec d'autres organismes multilatéraux compétents, et d'un rapport à l'intention des décideurs politiques, intégrant des évaluations des données économiques, sociales et environnementales.

D'autres discussions, lors des consultations pré-conférence, ont porté sur: la relation entre le projet d'Instance politique de haut niveau et l'ECOSOC; la nécessité d'éviter la duplication des fonctions entre l'ECOSOC et l'AGNU et d'établir une distinction avec la Commission du développement durable (CDD); l'avenir de la CDD durant la période de la transition; le calendrier; le point de savoir s'il fallait se référer à «participants» ou à «membres»; et la question de savoir si ses fonctions devaient englober le suivi ou l'établissement de l'ordre du programme. Il y a eu une demande de réinsérer un alinéa appelant à l'établissement d'un haut commissaire pour les générations futures.

Les délégués ont finalement convenu que le forum de haut niveau plutôt «pourrait assumer» que «assumera» certaines fonctions. Une nouvelle phrase sur «la nécessité de promouvoir la solidarité intergénérationnelle pour la réalisation du développement durable, en tenant compte des besoins des générations futures», a été insérée, et le Secrétaire général a été invité à lui présenter un rapport.

Résultat final: Le document appelle l'Assemblée générale à intégrer davantage le développement durable dans ses travaux, notamment par le biais de dialogues de haut niveau. Il s'engage à renforcer l'ECOSOC, et attend avec impatience l'examen de la mise en application de la Résolution 61/16 de l'Assemblée générale, concernant le renforcement de l'ECOSOC.

Il décide de créer une instance politique de haut niveau intergouvernementale universelle, en s'appuyant sur la CDD et ses «modalités de participation inclusives», et de «remplacer ensuite» la CDD. Le forum de haut niveau «pourrait», notamment: assurer le suivi et évaluer les progrès accomplis dans la mise en application des engagements en faveur du pris en développement durable lors de précédents sommets et conférences des Nations Unies; et renforcer l'interface science-politique, y compris sous forme d'un rapport sur le développement durable à l'échelle mondiale. Un processus intergouvernemental relevant de l'Assemblée générale déterminera son format et les aspects organisationnels, dans l'objectif d'organiser le premier forum de haut niveau à la 68^{ème} session de l'AGNU.

Le document final invite également le Secrétaire général à lui présenter un rapport sur les besoins des générations futures.

C. Le pilier environnemental dans le cadre du développement durable: La commission a décidé de créer un Conseil d'administration du PNUE, de composition universelle, et a discuté, sans parvenir à un accord, de la création d'un organe exécutif pour améliorer le suivi entre les sessions. Des délégués ont présenté un texte appelant à la mise en application, au sein du système des Nations Unies, du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Des

divergences ont persisté sur l'utilisation du terme «volontaire» en référence au transfert de technologie. Des discussions informelles ont porté sur la proposition de transformer le PNUE en une institution spécialisée, sur le financement et sur diverses autres questions. Tout au long du processus de négociation de la CNUDD, l'UE et le Groupe africain ont appelé à la transformation du PNUE en une Organisation des Nations Unies pour l'environnement, ce à quoi les Etats-Unis, le Canada, le Japon et d'autres ont fait objection.

Résultat final: Le document invite l'Assemblée générale, à sa 67^e session, à adopter une résolution appelant au renforcement et à la modernisation du PNUE, à travers, notamment:

- l'établissement d'une composition universelle au sein de son Conseil d'administration;
- le renforcement de son engagement dans les principaux organes de coordination des Nations Unies;
- la fourniture d'un renforcement des capacités ainsi que la facilitation de l'accès à la technologie;
- la consolidation progressive des fonctions du siège à Nairobi, ainsi que le renforcement de sa présence régionale; et
- la garantie de la participation active de tous les acteurs concernés, en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les bon modèles des institutions multilatérales pertinentes.

Il encourage aussi les parties aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) à envisager de nouvelles mesures pour le renforcement de la coordination et de la coopération.

D. Les institutions financières internationales et les activités opérationnelles des Nations Unies: Les délégués ont discuté de la gestion durable dans les agences et opérations des Nations Unies, y compris du libellé sur le rapport coût-efficacité et la reddition de compte. Au sujet de la nécessité de stratégies de développement durable à tous les niveaux, les délégués ont ajouté un libellé appelant à «une analyse et une évaluation efficaces des données», et ont supprimé une référence à «capacité nationale efficace en matière de suivi et d'évaluation aux niveaux appropriés». Au sujet de l'accès à l'information, de la participation du public et de la justice, certains délégués ont suggéré que le libellé devrait se référer aux questions posées, de manière plus large que «questions environnementales».

Résultat final: Le document réaffirme l'importance d'élargir et de renforcer la participation des pays en développement dans le processus décisionnel international sur l'économie et dans l'établissement des normes mondiales, se référant aux récentes décisions concernant la réforme des institutions de Bretton Woods. Il prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, par le biais de l'ECOSOC, un rapport sur les progrès accomplis dans l'intégration des trois dimensions du développement durable à travers le système des Nations Unies et attend avec intérêt de recevoir le résultat de l'évaluation indépendante de l'Initiative «Unis dans l'action»; appelle le système des Nations Unies à prendre en ligne de compte les pratiques de développement durable, dans la gestion des agences et des opérations.

E. Régional, national, sous-national, local: Les pays en développement ont proposé un alinéa sur l'établissement d'un mécanisme international relevant de l'AGNU, pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi de mesures concrètes visant à combler le fossé technologique. D'autres s'y sont opposés, évoquant d'éventuels chevauchements avec le travail en cours

d'autres instances, y compris l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Résultat final: Le document reconnaît l'importance de l'intégration des données économiques, sociales et environnementales et de l'information, ainsi que de l'analyse et de l'évaluation efficaces de la mise en application pour le processus décisionnel; et encourage la prise, à différents niveaux, de mesures visant à promouvoir l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement. Il appelle les pays à renforcer les institutions nationales, sous-nationales et/ou locales ou les organismes et processus multipartites pertinents, selon ce qu'il convient.

V. LE CADRE D'ACTION ET DE SUIVI: Cette section du texte traite de 26 sujets. Durant le PrepCom, les délibérations de la commission ont été modérées par: Charles Barber (Etats-Unis) et Elfriede Plus (UE) pour ce qui est des thèmes des forêts, de la biodiversité, des montagnes, de la pauvreté et de la nourriture; par Heidi Kvalsoren (Norvège) et France Jacovella (Canada) pour ce qui est des thèmes de la parité, de l'éducation, de la santé, des villes, des transports et de l'exploitation minière; par Chris Schweizer (Australie), pour ce qui est du thème des océans; par Nobuharu Imanishi (Japon) et Agnieszka Karpinska (Pologne), pour ce qui est des thèmes de la prévention des risques de catastrophes (PRC) et de l'emploi; par Jimena Leiva (Guatemala), pour ce qui est des thèmes des modes de CPD, de l'eau et du changement climatique; et par Rueanna Haynes (Trinité-et-Tobago), pour ce qui est des thèmes des PEID et des régions. Au cours des consultations informelles pré-conférence, la ministre Maria Teresa Mesquita Pessôa a modéré plusieurs réunions sur les océans, l'Amb. Figueiredo a modéré les discussions sur l'énergie, et Paulino Franco de Carvalho Neto a modéré une réunion sur les autres domaines thématiques.

A. Les domaines thématiques et les questions intersectorielles: Les débats autour de l'introduction de la sous-section ont été axés sur le libellé appelant à combler les lacunes qui persistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable, sur les références aux Principes de Rio, ainsi que sur les buts, les objectifs et les indicateurs.

Résultat final: Le texte introductif, dans le document final, engage les pays à entreprendre les actions énumérées dans les sections consacrées aux questions thématiques et intersectorielles, soutenu, selon ce qu'il convient, par des MMCE, pour combler les lacunes qui restent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable. En outre, le texte: reconnaît que les buts, objectifs et indicateurs, y compris, le cas échéant, les indicateurs sexospécifiques, sont précieux dans la quantification et l'accélération des progrès; et que la mise en œuvre des actions peut être rehaussée par des échanges volontaires d'informations, de connaissances et d'expériences.

L'Éradication de la pauvreté: Dans cette section de trois alinéas, les délégués ont débattu du libellé appelant à l'expansion des possibilités de développement, de l'accès universel aux services sociaux, d'une référence à la recommandation de l'OIT sur les planchers de protection sociale, et du point de savoir s'il fallait encourager les initiatives qui fournissent ou qui renforcent la protection sociale pour tous.

Résultat final: Les trois alinéas de cette section du document final:

- reconnaissent que les progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté ont été inégaux, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) et en Afrique;
- reconnaissent qu'une croissance économique soutenue, inclusive et équitable dans les pays en développement est une exigence cruciale pour l'éradication de la pauvreté et de la faim et pour la réalisation des OMD;
- soulignent que les pays en développement doivent créer un environnement favorable à l'élargissement de leurs possibilités de développement;
- soulignent que le programme de développement des Nations Unies doit accorder la plus haute priorité à l'élimination de la pauvreté, de ses défis et causes profondes par le biais de stratégies intégrées, cohérentes et coordonnées à tous les niveaux; et
- énoncent que des systèmes de protection sociale qui cernent et réduisent les inégalités et l'exclusion sociale sont essentiels pour éradiquer la pauvreté et faire progresser la réalisation des OMD.

La sécurité alimentaire et la nutrition et l'agriculture

durable: Dans leurs discussions autour de ce paragraphe, les délégués étaient en désaccord sur la référence à «facteurs externes positifs», ont rejeté une tentative d'introduction d'une référence à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et ont été en divergence sur l'introduction d'une formulation plus forte sur l'engagement. Au sujet du travail accompli par la Commission sur la sécurité alimentaire (CSA), les délégués ont réaffirmé «son caractère inclusif». Des divergences ont persisté sur l'opportunité et la manière de se référer aux Principes régissant l'investissement agricole responsable.

Résultat final: Ce résultat qui comprend 13 alinéas réaffirme l'attachement au droit de tout un chacun d'avoir accès à une alimentation saine, suffisante et nutritive, ainsi que la nécessité d'améliorer la sécurité alimentaire et l'accès à une alimentation suffisante et saine et nutritive pour les générations présentes et futures. Il souligne également la nécessité de revitaliser les secteurs du développement agricole et rural, notamment dans les pays en développement, d'une manière économiquement, socialement et écologiquement durable. En outre, le libellé:

- reconnaît la nécessité de réduire de façon significative les pertes post-récoltes et autres gaspillages de produits alimentaires, tout le long de la chaîne alimentaire, et de veiller au maintien des processus écologiques naturels qui soutiennent les systèmes de production alimentaire;
- souligne la nécessité de renforcer la viabilité des systèmes de production animale et le rôle crucial des écosystèmes marins sains, de la pêche durable et de l'aquaculture durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition;
- décide de prendre des mesures pour améliorer la recherche agricole, les services de vulgarisation, la formation et l'éducation, ainsi que pour améliorer l'accès à l'information, aux connaissances techniques et au savoir-faire;
- encourage les pays à envisager de mettre en application les Directives volontaires du CSA sur la gouvernance responsable de la tenure foncière, de la pêche et des forêts, dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale;

- souligne la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la volatilité excessive des prix des aliments et de gérer les risques liés aux prix élevés et excessivement volatiles des produits agricoles; et
- réaffirme qu'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable favorisera le développement agricole et rural dans les pays en développement et contribuer à la sécurité alimentaire mondiale.

L'eau et l'assainissement: Dans les discussions de cette commission, les points de divergence ont porté sur les références au droit à l'eau potable et à l'assainissement, à l'objectif, fixé pour 2030, d'améliorer notablement l'efficacité et de réduire les pertes dans le secteur de l'eau, à l'engagement à améliorer la gestion intégrée des ressources en eau, et à la formulation «conformément à la législation nationale».

Résultat final: Ce résultat qui comporte six alinéas:

- souligne l'importance cruciale de l'eau et de l'assainissement dans les trois dimensions du développement durable;
- réaffirme les engagements pris dans le cadre du PMCEJ et de la Déclaration du Millénaire à réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement basique;
- s'engage à réaliser de manière progressive l'accès à l'eau potable et abordable et à l'assainissement basique pour tous, et réaffirme l'engagement à soutenir ces efforts, en particulier en faveur des pays en développement;
- réaffirme les engagements de réaliser progressivement le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement;
- reconnaît le rôle crucial que jouent les écosystèmes dans le maintien des caractères quantitatif et qualitatif de l'eau;
- souligne la nécessité d'adopter des mesures permettant de faire face aux inondations, sécheresses et pénuries d'eau, et de mobiliser des ressources financières et investissements dans l'infrastructure des services d'eau et d'assainissement; et
- souligne la nécessité d'adopter des mesures pour réduire de manière significative la pollution de l'eau, accroître la qualité de l'eau, améliorer sensiblement le traitement des eaux usées et l'efficacité de l'eau et réduire les pertes d'eau.

L'énergie: Les délégués ont discuté du point de savoir si l'intitulé de ce paragraphe devait se référer à «l'énergie durable» ainsi qu'au rôle de l'énergie dans le processus de développement; de la nécessité de relever le défi posé à l'accès et à l'abordabilité de services énergétiques modernes durables, pour tous; du soutien de la mise en application des politiques nationales et sous-nationales; de technologies propres et économes en énergie, pour la lutte contre le changement climatique; l'initiative du Secrétaire général «Énergie durable pour tous» (SE4All) et ses objectifs; et les subventions aux combustibles fossiles. Des Consultations informelles parallèles ainsi qu'un groupe de consultation informelle pré-conférence ont examiné ce texte, se concentrant sur le projet de paragraphe portant sur les subventions aux combustibles fossiles, y compris la question de son placement. Dans la décision finale, le paragraphe sur les subventions aux combustibles fossiles a été déplacé vers la sous-section consacré au CSA.

Résultat final: Ce résultat de cinq alinéas:

- reconnaît le rôle essentiel que joue l'énergie dans le processus de développement, et s'engage à faciliter le soutien de l'accès à des services énergétiques modernes durables de 1,4 milliard de personnes partout dans le monde, qui n'en disposent pas actuellement;
- met l'accent sur la nécessité de relever le défi de l'accès à des services énergétiques modernes durables pour tous;
- réaffirme son soutien à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et infranationales;
- s'engage à soutenir les efforts fournis dans les domaines de l'électrification et de la diffusion de solutions durables de cuisson et de chauffage;
- reconnaît la nécessité de mesures d'efficacité énergétique dans la planification urbaine, les bâtiments et les transports, et dans la production de biens et services et la conception des produits;
- reconnaît l'importance de la promotion de mesures d'incitation en faveur de, et de l'élimination des entraves posées à, l'efficacité énergétique et la diversification du panier énergétique; et
- fait état de l'initiative et exprime la détermination de SE4All à faire de l'énergie durable pour tous une réalité, tout en reconnaissant qu'il revient aux pays de fixer leurs propres priorités en fonction de leurs capacités, circonstances et défis particuliers, y compris le panier énergétique.

Le tourisme durable: Ce paragraphe a été accepté ad referendum au cours des consultations informelles informelles à New York.

Résultat final: Les deux alinéas de cette sous-section: reconnaissent la nécessité de soutenir les activités de tourisme durable et le renforcement des capacités pertinentes, et appellent à un soutien accru des pays en développement, à encourager la promotion de l'investissement dans le tourisme durable, y compris l'éco-touristique et le tourisme culturel, et à souligner l'importance d'établir, selon ce qu'il convient, des directives et des réglementations appropriées, conformément aux priorités et législations nationales, visant à promouvoir et à soutenir le tourisme durable.

Transport durable: Dans cette sous-section, les délégués ont débattu des appels à l'établissement de systèmes de transport durables, à la fourniture d'un soutien international aux pays en développement et à l'établissement de liens avec la planification et la conception urbaine.

Résultat final: Le résultat de deux alinéas: reconnaît l'importance de la libre circulation des personnes et des biens et de l'accès à des systèmes de transport respectueux de l'environnement, sûrs et abordables; soutient la mise en place de systèmes de transport durables; reconnaît la nécessité de promouvoir une approche intégrée permettant d'élaborer, aux niveaux national, régional et local, des politiques favorisant des services et systèmes de transport compatibles avec le développement durable; et, reconnaît la nécessité de prendre en ligne de compte les besoins particuliers en matière de développement, des pays en développement enclavés et de transit, tout en établissant des systèmes durables de transport et de transit et reconnaît la nécessité d'un soutien international aux pays en développement dans ce domaine.

Les villes et les établissements humains durables: Les questions débattues à Rio ont porté sur: les liens entre milieu urbain et milieu rural, les personnes âgées et les handicapés, les espaces verts urbains, les risques climatiques, l'infrastructure et les technologies efficaces en ressources, les comportements et modes de vie durables, les modes de transport non motorisés, le PNUE, et l'assistance technique et financière aux pays en développement. Les délégués ont également discuté de la nécessité de se référer à des contributions financières adéquates et prévisibles à ONU-HABITAT et à la Fondation 'Etablissements humains', et du point de savoir s'il y avait lieu de singulariser le programme d'ONU-HABITAT, entre autres initiatives.

Résultat final: Les quatre alinéas que contient cette sous-section:

- reconnaissent la nécessité d'une approche globale du développement urbain et des établissements humains, qui fournit des logements abordables et d'infrastructures et qui accorde une priorité à l'amélioration des taudis et la rénovation urbaine;
- s'engagent à œuvrer à l'amélioration de la qualité des établissements humains, y compris les conditions de vie et de travail des populations urbaines et rurales, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté;
- s'engagent à promouvoir une approche intégrée de la planification et de la construction de villes et d'établissements urbains durables; et
- s'engagent à promouvoir des politiques de développement durable qui fournissent des logements et des services sociaux insertionnels.

Le paragraphe souligne également la nécessité de renforcer les mécanismes ou plates-formes de coopération, les accords de partenariat et les outils d'application disponibles, de manière à faire avancer la mise en œuvre coordonnée du Programme d'ONU-HABITAT, et reconnaît le besoin continu de contributions financières adéquates et prévisibles pour ONU-HABITAT et la Fondation des Etablissements humains.

Santé et population: Ce paragraphe est arrivé à Rio comportant deux alinéas approuvés ad referendum, l'un, sur les maladies non transmissibles, et l'autre, sur l'examen des évolutions et des projections démographiques dans les stratégies et politiques de développement. Les sept autres propositions d'alinéas y figurent entre crochets, les plus contestés d'entre eux étant ceux portant sur la santé sexuelle et génésique, sur les aspects des droits de propriété intellectuelle, qui touchent au commerce (ADPIC), sur le rôle de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et sur le libellé reliant la réduction des pollutions atmosphérique, aquatique et chimique aux effets positifs sur la santé. Plusieurs modifications ont été apportées aux alinéas consacrés à la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à la réduction de la mortalité maternelle et infantile et à l'amélioration de la santé des femmes, des adolescents et des enfants.

Résultat final: Ce paragraphe comprend neuf alinéas portant sur:

- la reconnaissance que la santé est une condition préalable, et un résultat et un indicateur du développement durable et l'appel au droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale;
- l'importance de la couverture maladie universelle;
- le fait que le VIH, le SIDA et autres maladies transmissibles restent de graves préoccupations de dimension mondiale, et la nécessité de renouveler et de renforcer la lutte contre le paludisme, la tuberculose et les maladies tropicales négligées;
- le fardeau et la menace mondiale que constituent les maladies non transmissibles, ainsi que les effets positifs de la réduction des pollutions atmosphérique, aquatique et chimique, sur la santé;
- les ADPIC, la santé publique et l'accès aux médicaments pour tous;
- la collaboration et la coopération aux niveaux national et international pour le renforcement des systèmes de santé et le soutien du rôle de leadership de l'OMS;
- les évolutions démographiques et les projets dans les stratégies et politiques nationales de développement rural et urbain;
- la mise en œuvre intégrale et effective de la plate-forme d'action de Pékin et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, y compris les engagements majeurs pris en faveur de la santé sexuelle et génésique et de la promotion de tous les droits de l'homme dans ce cadre; et
- la réduction de la mortalité maternelle et infantile et l'amélioration de la santé des femmes, des jeunes et des enfants.

Promouvoir le plein emploi productif, le travail décent

pour tous et les protections sociales: Au cours des délibérations de cette commission du PrepCom à Rio, les délégués ne sont pas parvenus à s'entendre sur les références à 'emplois verts', à 'croissance économique' et à 'l'amélioration des ressources de base des fonds, programmes et institutions de l'ONU, entre autres.

Résultat final: Ce paragraphe contient 11 alinéas. Il reconnaît que l'éradication de la pauvreté, le plein emploi productif et le travail décent pour tous, et l'intégration et la protection sociale sont interdépendants et se renforcent mutuellement, ainsi que la nécessité d'un environnement favorable. En outre, ce résultat:

- exhorte tous les gouvernements à relever le défi mondial de l'emploi des jeunes;
- appelle les pays à renforcer les investissements infrastructurels pour le développement durable et s'engage à soutenir les fonds, programmes et institutions de l'ONU dans leur aide et promotion des efforts des pays en développement;
- s'engage à travailler en faveur de conditions de travail sûres et décentes et de l'accès à la protection sociale et à l'éducation pour les travailleurs non rémunérés informels;
- encourage l'échange des expériences et des bonnes pratiques en matière de lutte contre les taux élevés de chômage et de sous-emploi, en particulier chez les jeunes;
- souligne la nécessité d'assurer une protection sociale à tous les membres de la société;
- soutient le dialogue mondial sur les bonnes pratiques en matière de programmes de protection sociale;
- fait état de la Recommandation 202 de l'OIT; et

- appelle les Etats à promouvoir et à protéger de manière effective les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants quel que soit leur statut migratoire, et à aborder les migrations internationales par le biais de la coopération et du dialogue aux échelles internationale, régionale ou bilatérale.

Les mers et les océans: Les débats autour de cette sous-section de 20 alinéas ont porté sur: la détermination d'une date cible pour la restauration de la santé, de la productivité et de la résilience des océans et des écosystèmes marins; la manière de se référer à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM); le point de savoir s'il y a lieu de «convenir de commencer, dès que possible, dans le cadre de l'AGNU, la négociation d'un accord sur l'application de la Convention, qui porterait sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des lignes de juridiction nationale; «le libellé consacré à la pêche, y compris les références aux niveaux des stocks, à la durabilité des récoltes, aux caractéristiques biologiques; et les subventions. En référence à ces dernières, certaines délégations ont averti que cela risquait de porter préjudice au mandat de négociation sur les subventions, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Résultat final: Ce paragraphe:

- souligne l'importance de la conservation et de l'utilisation durable des océans, des mers et des zones côtières;
- reconnaît l'importance de la Convention et exhorte toutes les parties à mettre pleinement en œuvre leurs obligations au titre de la Convention;
- soutient le Processus mondial régulier d'évaluation et de notification de l'état du milieu marin;
- reconnaît l'importance de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des lignes de juridiction nationale (BBNJ) et des travaux en cours du Groupe de travail spécial non officiel ouvert à tous pour l'examen des questions relatives à la BMADJN, de l'AGNU, et s'engage à traiter cette question, y compris en prenant une décision sur l'élaboration d'un instrument international relevant de la CNUDM, avant la fin de la 69^e session de l'AGNU; et
- s'engage à prendre des mesures pour réduire la pollution marine.

Des alinéas supplémentaires y appellent à des mesures portant sur:

- la menace posée par les espèces exotiques envahissantes;
- l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière;
- l'acidification du milieu marin;
- la fertilisation du milieu marin;
- le maintien ou le rétablissement des stocks appauvris, y compris à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion fondées sur la science;
- la mise en œuvre de l'Accord pour la mise en œuvre des dispositions de la CNUDM, relatives à la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants, par ses parties signataires, et la mise en œuvre du Code de bonne conduite pour une pêche responsable et des plans d'action internationaux et directives techniques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);

- l'élimination de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN);
- la reconnaissance de la nécessité de la transparence et de la responsabilisation dans la gestion des pêches par les organisations régionales de gestion des pêches;
- l'encouragement des Etats à éliminer les subventions qui contribuent à la pêche INN et à la surcapacité, sans préjudice aux mandats ministériels de Doha et de Hong Kong de l'OMC ou à la nécessité de conclure ces négociations;
- les stratégies de renforcement des capacités en matière de conservation et d'utilisation durable, y compris à travers un accès amélioré au marché pour les poissons;
- l'accès aux marchés, des pêcheurs artisanaux et des peuples autochtones pratiquant des pêches de subsistance et à petite échelle;
- les contributions des récifs coralliens; et
- l'importance de mesures de conservation fondées sur la superficie, y compris les aires marines protégées.

Les petits États insulaires en développement (PEID):

Au début du PrepCom III, la présente sous-section avait un paragraphe accepté ad referendum, portant sur la poursuite et l'amélioration des efforts visant à aider les PEID à mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade (PAB) et la Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre (SMEM). Une commission a accepté ad referendum deux autres alinéas, l'un, sur les défis particuliers posés aux PEID, et l'autre, sur une Troisième Conférence internationale consacrée aux PEID.

Résultat final: Le document réaffirme que les PEID demeurent un cas particulier pour le développement durable, compte tenu de leurs vulnérabilités uniques et particulières, et reconnaît que le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer constituent une menace pour la survie et la durabilité des PEID. Il appelle à des efforts continus et renforcés pour aider les PEID dans la mise en œuvre du PAB et de la SMEM et à un soutien renforcé du système des Nations Unies aux PEID, pour la relève des défis actuels et émergents. Il appelle également à la tenue, en 2014, d'une troisième Conférence internationale sur les PEID, et prie l'Assemblée générale, à sa 67^e session, de se prononcer sur les modalités.

Les pays les moins avancés: Le seul paragraphe consacré aux PMA a été accepté ad referendum lors des consultations informelles informelles d'avant-Rio, à New York.

Résultat final: Le paragraphe s'engage à mettre en œuvre de manière efficace le Programme d'action d'Istanbul, et à intégrer pleinement ses domaines prioritaires dans le cadre d'action, en vue de contribuer à permettre à la moitié des PMA de répondre aux critères promotionnels d'ici à 2020.

Les pays les moins avancés sans littoral: le seul paragraphe consacré aux Pays en développement sans littoral (PDSL), proposé par le G-77/Chine, sur lequel les Etats-Unis et l'Union européenne ont émis des réserves durant les consultations informelles informelles à New York, a été résolue au cours de réunion de la commission, à Rio, en s'y référant à un appel à «encourager» la communauté internationale à accélérer l'action, à la place et lieu de l'appel à «inviter» une liste de catégories spécifiques d'acteurs à le faire.

Résultat final: Le résultat invite les Etats membres, y compris les partenaires au développement, les institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales,

régionales et sous-régionales, à accélérer la mise en œuvre de mesures spécifiques dans les cinq domaines prioritaires fixés dans le Programme d'action d'Almaty et dans les domaines prioritaires figurant dans la Déclaration sur l'évaluation à mi-parcours, de manière mieux coordonnée, en y plaçant un accent particulier sur les secteurs des transports, des communications et de l'énergie.

L'Afrique: Au cours des négociations de la commission sur cette question, les délégués ont examiné, entre autres, la possibilité d'utiliser des libellés approuvés tirés de sources diverses et, notamment, des résolutions relatives au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Résultat final: Le document contient deux alinéas. Le premier reconnaît que certains progrès ont été accomplis vers l'accomplissement des engagements internationaux relatifs aux besoins de développement de l'Afrique, mais que d'importants défis restent à relever dans la réalisation du développement durable dans la région. Le second, entre autres: invite la communauté internationale à renforcer le soutien et à respecter les engagements pris en faveur de l'avancement des mesures appliquées aux domaines cruciaux du développement durable de l'Afrique, et reconnaît la nécessité pour les pays africains de poursuivre leurs efforts visant à créer des environnements favorables à une croissance inclusive, à l'appui du développement durable, et, pour la communauté internationale, de consentir des efforts continus en vue d'accroître les apports de ressources nouvelles et supplémentaires, en provenance de toutes les sources, pour le financement du développement.

Les efforts régionaux: Au cours des consultations informelles informelles à New York, le G-77/Chine a proposé des alinéas distincts sur les initiatives de développement durable entreprises dans la région arabe, la région d'Amérique latine et Caraïbes et la région Asie-Pacifique. L'UE et des Etats-Unis ont placé ces alinéas entre crochets. Les discussions au sein de la commission ont révélé une persistance du désaccord sur la sous-section.

Résultat final: Le seul paragraphe dans le document final encourage la coordination des mesures régionales visant à promouvoir le développement durable, reconnaît et accueille avec satisfaction les mesures prises à cet égard dans le monde arabe, en Amérique latine et Caraïbes et en Asie-Pacifique, et appelle à une action à tous les niveaux pour leur développement et leur mise en application.

Prévention des risques de catastrophes (PRC): Au sujet de cette sous-section de quatre alinéas, les délégués ont débattu, entre autres, des références: à la nécessité de veiller à la sécurité humaine; à l'élaboration d'un cadre de la PRC pour l'après-2015; à l'engagement à fournir des ressources adéquates, opportunes et prévisibles pour la PRC, dans le but d'accroître la résilience des villes et des collectivités face aux catastrophes; la fourniture d'un transfert de technologie; le renforcement, en temps opportun, de l'évaluation des risques et des instruments de PRC; et l'intégration des considérations touchant à l'adaptation au changement climatique dans l'investissement, la prise de décision et la planification des actions humanitaires et des actions de développement.

Résultat final: Ce paragraphe:

- réaffirme l'engagement en faveur du Cadre d'action de Hyogo et appelle à l'accélération de sa mise en application;

- appelle à l'intégration de la PRC et du renforcement de la résilience aux catastrophes dans les politiques, plans, programmes et budgets, à tous les niveaux;
- appelle les gouvernements, à tous les niveaux, et les organisations sous-régionales, régionales et internationales à s'engager à mettre à disposition des ressources adéquates, opportunes et prévisibles pour la PRC;
- s'engage à entreprendre et à renforcer, de manière opportune, l'évaluation des risques et les instruments de PRC;
- appelle à des stratégies plus globales et plus coordonnées, qui intègrent la PRC et les considérations touchant à l'adaptation au changement climatique dans les investissements publics et privés, la prise de décision et la planification des actions humanitaires et des actions de développement; et
- appelle à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la conception et la mise en œuvre de toutes les phases de la gestion des risques de catastrophe.

Le changement climatique: Le texte qui a servi de plate-forme aux négociations menées à Rio, comporte cinq alinéas fortement crochétés portant sur: la protection du système climatique pour les générations présentes et futures; les réponses internationales aux changements climatiques; la mobilisation des fonds; les interconnexions entre le changement climatique et d'autres questions, telles que l'eau, l'énergie et l'alimentation; et les polluants climatiques de courte durée. Un point particulier de discorde était la référence à 'responsabilités communes mais différenciées', les Etats-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie demandant sa suppression et le G-77/Chine plaidant pour son maintien. Parmi d'autres points de divergence, il y a lieu de citer les références particulières à la CdP de la CCNUCC, l'impact disproportionné sur les femmes, l'opérationnalisation rapide du Fonds vert pour le climat et les mesures immédiates visant à réduire les polluants climatiques de courte durée.

Résultat final: Le paragraphe sur le changement climatique comprend trois alinéas portant sur:

- la menace posée par le changement climatique, la vulnérabilité des pays en développement au changement climatique, et le fait que l'adaptation au changement climatique représente une priorité immédiate et urgente au niveau mondial;
- le besoin d'une réponse internationale efficace et appropriée en vue d'accélérer la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre;
- le rappel que la CCNUCC prévoit que les parties doivent protéger le système climatique sur la base de l'équité et en conformité avec le principe des RCMD;
- la mobilisation des fonds et le lancement du Fonds vert pour le climat; et
- l'encouragement des parties à concrétiser les engagements pris au titre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, et la poursuite des progrès réalisés, notamment, à la CdP 17, à Durban.

Les forêts: Entre autres points soulevés dans ce paragraphe, les délégués ont remplacé le libellé appelant à des efforts pour «lutter contre les causes de la déforestation», par un libellé tiré de la Déclaration ministérielle de février 2011, de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). D'autres débats ont porté sur: la REDD+ (Réduction des émissions résultant du déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation et

de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement), y compris le point de savoir si elle devait être traitée dans le cadre de la lutte contre le changement climatique; l'exploitation forestière illégale, le point de savoir s'il fallait mentionner les engagements pris en faveur de la mise en place de cadres pour la gouvernance durable des forêts et pour s'assurer de la réalisation de la gestion durable des forêts d'ici 2020 et de l'arrêt de l'érosion du couvert forestier d'ici 2030; les difficultés exprimées au sujet des références à une gouvernance solide et transparente, à l'application des législations forestières, à l'amélioration de la planification de l'utilisation et de la répartition des terres; les instruments de marché tels que, la certification volontaire.

Résultat final: Le présent document contient quatre alinéas, reconnaissant le rôle du FNUF et invitant le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et d'autres intervenants à continuer de le soutenir. Il réaffirme le large éventail de produits et services que fournissent les forêts, et appuie tous les efforts visant à ralentir, stopper et inverser la dégradation des forêts, notamment, à travers la promotion du commerce des produits forestiers récoltés légalement. Le texte se réfère au rôle de la conservation et de la gestion durable des forêts et au renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement, et appelle à des efforts accrus visant à renforcer les cadres de gouvernance des forêts et des moyens d'exécution. Il s'engage à améliorer les moyens de subsistance des personnes et des communautés, en créant les conditions nécessaires à leur gestion durable des forêts, à travers, notamment, le renforcement des accords de coopération dans les domaines de la finance, de commerce, du transfert de technologies écologiquement rationnelles, de la création de capacités et de la gouvernance, ainsi qu'à travers la promotion de la sécurité foncière. Il appelle à une mise en œuvre urgente de l'instrument juridiquement non contraignant applicable à tous les types de forêts et de la Déclaration ministérielle issue de la réunion de haut niveau de la neuvième session du FNUF, et s'engage à travailler, à travers les organes directeurs des organisations membres du PCF, à l'intégration de la gestion durable de tous les types de forêts dans leurs stratégies et programmes.

La Biodiversité: Parmi les points débattus dans le présent paragraphe, il y a lieu de citer: la valeur intrinsèque de la biodiversité et la gravité des pertes de biodiversité; l'engagement en faveur des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l'importance de la mise en œuvre du Plan Stratégique pour la Biodiversité au titre de la période 2011-2020; les références au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA); les mesures permettant le respect des droits des pays d'origine des ressources génétiques; la Stratégie de la CDB pour la mobilisation des ressources; l'intégration de la biodiversité dans les programmes et les politiques pertinentes; la coopération et l'échange d'informations; le rôle de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES); et la création de la plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Au cours des négociations de la commission, plusieurs délégations ont proposé d'ajouter une référence aux services écosystémiques et de supprimer l'alinéa appenant au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Des divergences sont restées sur le point de savoir si la CITES «assure» ou «devrait contribuer à» des avantages tangibles pour les populations locales, et certaines ont exprimé leur crainte de voir l'adoption de termes utilisés dans le cadre de la CITES, comme «non-préjudiciale» ne pas avoir de sens pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec le processus de la CITES.

Résultat final: Le document final reconnaît les savoirs traditionnels; la contribution des peuples autochtones et des communautés locales; l'engagement envers les objectifs de la CDB; et les objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité. Il souligne l'importance de l'adoption du Protocole de Nagoya et invite les parties à la CDB à ratifier ou à adhérer au Protocole. Il encourage les investissements, à travers des incitations et des politiques appropriées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et la restauration des écosystèmes dégradés; et la participation des parties prenantes dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, avec la vision d'un vivre en harmonie avec la nature.

Le texte reconnaît le rôle de la CITES dans plusieurs domaines, y compris le fait qu'elle «doive contribuer» à des avantages tangibles pour les populations locales, et veiller à ce qu'aucune espèce entrant dans le commerce international ne soit menacée d'extinction, soulignant également l'importance que l'inscription de ces espèces se fonde sur des «critères convenus.» Il met en exergue la création de l'IPBES, et invite à un démarrage rapide de ses travaux de manière à fournir aux décideurs des données pertinentes aux politiques.

La désertification, la dégradation des terres et la sécheresse: Au cours des discussions de la commission, les délégués sont parvenus à s'accorder, en principe, sur un paragraphe exprimant la profonde inquiétude au sujet de la sécheresse et de la famine cycliques dans la Corne de l'Afrique et dans le Sahel, mais n'ont pas pu s'entendre sur le référencement à l'action devant être menée par la communauté internationale. Les délégations ont exprimé des vues divergentes sur les références: sols; «un monde «neutre en terme de dégradation des terres» ou «à taux zéro de dégradation des terres»; le point de savoir s'il fallait y inclure des références à des initiatives spécifiques; et le point de savoir s'il fallait se référer à un processus permanent pour l'examen des options offertes pour la fourniture d'avis scientifiques aux parties à la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD).

Résultat final: Les cinq alinéas de ce résultat:

- soulignent que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sont les défis de dimension mondiale et continuent à poser de sérieuses difficultés au développement durable de tous les pays et, en particulier, aux pays en développement, aux PMA, aux PEIDSL et en Afrique;
- appellent à une action urgente à travers des mesures à court, moyen et long termes, prises à tous les niveaux, face à la sécheresse cyclique et de la famine en Afrique;
- reconnaissent la nécessité d'une action urgente visant à inverser la dégradation des terres et indiquent que les états s'efforceront de parvenir à un monde neutre en terme de dégradation des sols;
- encouragent à reconnaître l'importance des partenariats et des initiatives;

- prennent note de la décision de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la CCD, d'établir un Groupe de travail spécial pour discuter des options spécifiques offertes pour la fourniture d'avis scientifiques à ses parties; et
- invitent les Etats et les institutions pertinentes à coopérer dans les domaines connexes de l'échange d'information, des prévisions et des systèmes d'alerte précoce.

Les Montagnes: Les débats sur cette section ont porté sur l'insertion d'une référence à la proposition de renforcer les dispositions «régionales», et sur un appel au soutien des pays en développement.

Résultat final: Les trois alinéas dans ce paragraphe: reconnaissent les avantages des régions de montagne pour le développement durable, le rôle crucial des écosystèmes des montagnes dans la fourniture de ressources en eau et la fragilité des écosystèmes de montagne; reconnaissent que les montagnes abritent des communautés souvent marginalisées; et appellent à un renforcement des dispositions, des accords et des centres d'excellence disponibles, pour le développement durable des montagnes; et appellent au consentement d'efforts plus importants pour la préservation des écosystèmes de montagne, y compris leur biodiversité, encourageant les Etats à adopter une vision à long terme et des approches globales.

Les produits chimiques et les déchets: Au cours des délibérations de la commission, un paragraphe a été approuvé ad referendum concernant la coordination et la coopération entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et l'encouragement d'une coordination et une coopération continues entre elles et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Les délégués ont également débattu, entre autres: des références à un financement à long terme de la SAICM; d'une réduction significative de l'enfouissement d'ici à 2030, à la décision prise par la dixième Conférence des Parties (CdP 10) à la Convention de Bâle concernant l'Amendement à la Convention; de la coopération dans la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière; de l'élimination progressive des hydrofluorocarbones (HFC); du point de savoir s'il fallait appeler à une conclusion positive, en 2013, des négociations pour un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure; et d'une décision concernant le suivi du Processus consultatif du PNUE sur les options de financement offerte pour le traitement de la question des produits chimiques et des déchets.

Résultat final: Ce paragraphe de 11 alinéas:

- appelle à une mise en œuvre effective et au renforcement de la SAICM;
- indique que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer le travail de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris à travers des partenariats, l'assistance technique et des structures de gouvernance améliorées;
- s'engage à accroître la récupération énergétique des déchets;
- stipule que le problème des déchets solides qui posent des défis particuliers, tels que les e-déchets et les matières plastiques, doit être traité;
- appelle à l'élaboration et application de politiques stratégiques, lois et réglementations nationales globales et locales de gestion des déchets;

- encourage les pays et les diverses parties prenantes à prendre toutes les mesures possibles permettant de prévenir la mauvaise gestion des déchets dangereux et leur déversement illégal, et accueille avec satisfaction les décisions pertinentes prises à Bâle, à la CdP10;
- encourage l'élaboration d'alternatives écologiquement rationnelles et sûres, aux produits chimiques dangereux qui se trouvent dans les produits et les processus chimiques;
- encourage, entre autres, l'évaluation du cycle de vie, l'information du public, l'élargissement des responsabilités des producteurs, la recherche et développement, la conception et le partage des données relatives à la durabilité, selon ce qu'il convient;
- se félicite des négociations en cours pour un instrument mondial juridiquement contraignant sur le mercure;
- soutient une élimination progressive de la consommation et production des HFC; et
- anticipe les prochaines propositions du Directeur exécutif du PNUE sur les options de financement à prendre en considération par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et par la 27^e session du Conseil d'administration du PNUE.

Les mode durables de consommation et production:

Au cours des délibérations de la commission, les délégués ont discuté du point de savoir quelles entités pourraient ou devraient adopter le cadre décennal de programmation de modes durables de consommation et de production, une délégation posant la question de savoir si la Conférence pouvait instruire une autre institution de faire quelque chose, et d'autres, appelant à la souplesse et soutenant la conclusion d'un accord sur le paragraphe consacré à l'adoption de modes durables de consommation et de production.

En raison de la remise en question de l'endroit dans le texte où était placé le paragraphe consacré aux subventions aux combustibles fossiles, soulevée dans le groupe de négociation, modéré par l'Amb. Figueiredo, sur les questions énergétiques, le texte a été déplacé vers le présent paragraphe, dans le document final. Au cours de ces débats, une délégation, faisant état de la discussion qui a lieu sur ce sujet au Sommet du G20, au Mexique, a proposé un texte alternatif affirmant que les pays réaffirment les engagements qu'ils ont pris d'éliminer progressivement les subventions préjudiciables et inefficaces, qui encouragent la surconsommation et qui destabilisent le développement durable, et invitent les autres à en faire de même, en tenant pleinement compte des conditions particulières et les différents niveaux de développement des différents pays, et de la protection des pauvres.

Résultat final: Les trois alinéas figurant dans le document final retracent les racines des modes durables de consommation et de production dans le PMCEJ, adoptent les modes durables de consommation et de production, tels qu'ils figurent dans le document A/CONF.216/5, et invitent l'Assemblée générale, à sa 67^e session, à désigner un organe des Etats membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre pleinement en œuvre le Cadre. L'alinéa sur les subventions réaffirme les engagements pris par les pays d'éliminer les subventions préjudiciables et inefficaces accordées aux combustibles fossiles, qui encouragent la surconsommation et qui sapent le développement durable, et invite les autres à envisager la rationalisation des subventions

inefficaces accordées aux combustibles fossiles, en éliminant les distorsions du marché à travers, notamment, la restructuration de la fiscalité et la suppression progressive des subventions préjudiciables, là où elles existent, aux fins de rendre compte de leurs effets sur l'environnement, en tenant pleinement compte des conditions et besoins particuliers des pays en développement.

L'exploitation minière: Les points de divergence sur ce thème ont porté sur l'option «gérée de manière efficace et correcte» ou «bien gérées et bien réglementées» pour décrire l'exploitation minière, en tant qu'opportunité pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, en appelant les pays à «renforcer les» par opposition à «reconnaître l'importance des» cadres juridiques et réglementaires régissant le secteur minier, et sur le libellé appelant à «l'amélioration de la responsabilisation et de la transparence».

Résultat final: Les deux alinéas figurant dans ce paragraphe: reconnaissent que les minéraux et les métaux apportent une contribution majeure à l'économie mondiale et aux sociétés modernes et que lorsqu'ils sont gérés de manière efficace et appropriée, peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus et, notamment, des OMD, reconnaissent l'importance de cadres juridiques réglementaires, de politiques et de pratiques solides et efficaces pour le secteur minier, et appellent les gouvernements et les entreprises à promouvoir l'amélioration continue de la responsabilisation et la transparence.

L'Education: La négociation sur les cinq alinéas qui figurent dans ce paragraphe a été largement conclue lors des négociations informelles informelles à New York. L'alinéa consacré à l'éducation informelle a été ajouté, et une référence à l'incitation des institutions d'enseignement à donner l'exemple, en matière de durabilité, dans les campus et les communautés a été remplacée par une référence les appelant à «envisager l'adoption des bonnes pratiques en matière de gestion de la durabilité».

Résultat final: Le paragraphe réaffirme les engagements pris en faveur du droit à l'éducation et du renforcement de la coopération internationale pour l'accès universel à l'enseignement primaire, en particulier dans les pays en développement. D'autres alinéas décident:

- d'améliorer les capacités des systèmes éducatifs en matière de développement durable, y compris l'élaboration de programmes autour de la durabilité et l'enseignement du développement durable sous forme d'élément intégré dans toutes les disciplines;
- d'encourager les Etats membres à promouvoir la sensibilisation au développement durable chez les jeunes, y compris à travers la promotion de programmes d'éducation informelle;
- de souligner l'importance de la coopération internationale pour un investissement plus important dans la qualité de l'éducation;
- d'encourager les bonnes pratiques en matière de gestion de la durabilité dans les campus et les communautés; et
- de souligner l'importance de la recherche et de l'innovation dans les programmes d'éducation, y compris l'entrepreneuriat et la formation en affaires, la formation professionnelle et technique et l'apprentissage continu et adapté pour combler

les écarts dans le domaine des compétences permettant de faire avancer les objectifs nationaux de développement durable.

Le texte fait référence à la réalisation des OMD ainsi qu'à la Décennie des Nations Unies pour la sensibilisation au développement durable (2005-2014).

La parité et l'autonomisation des femmes: Dans le texte qui a servi de plate-forme aux négociations à Rio, figuraient quatre des neuf alinéas qui ont été approuvés ad referendum. Une grande divergence est restée sur le paragraphe faisant référence aux «droits génésiques», le G-77/Chine affirmant que ses membres ne sont pas parvenus à s'accorder sur une position commune sur cette question. Un certain nombre de pays ont plaidé pour le maintien de cette référence, tandis que d'autres ont souhaité sa suppression. Le texte final se réfère à «santé sexuelle et génésique». La Suisse a demandé le maintien du lien avec le thème «parité et changement climatique», qui n'a pas été inclus dans le texte. Un paragraphe appelant à l'intégration de la parité dans les processus décisionnels a été approuvé ad referendum.

Résultat final: Le paragraphe comprend neuf alinéas prônant:

- la réaffirmation du rôle essentiel des femmes et de la nécessité de leur participation pleine et égale et de leur leadership dans tous les domaines du développement durable, et de l'accélération de la mise en application des différents engagements;
- la reconnaissance que les progrès attendus dans le domaine de la parité n'ont pas été pleinement réalisés, et accordant une priorité à la prise de mesures visant à promouvoir la parité et l'autonomisation des femmes;
- la libération des potentialités des femmes en tant que moteurs du développement durable, et à la création d'un environnement favorable à l'amélioration de la situation des femmes et des filles;
- la promotion active de la collecte, analyse et utilisation d'indicateurs sensibles au rôle des femmes et de données ventilées par sexe;
- l'engagement en faveur de l'égalité des droits et à l'égalité des chances, pour les femmes, dans la prise des décisions économiques et politiques et la répartition des ressources et de l'élimination des obstacles qui empêchent les femmes d'être des participantes à part entière dans l'économie;
- la promotion de l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux services de base, aux opportunités économiques et aux services de soins de santé, y compris les services de la santé sexuelle et génésiques;
- le soutien du travail des Nations Unies et, notamment, d'ONU-Femmes, dans la promotion et la réalisation de la parité et de l'autonomisation des femmes; et
- l'intégration de l'égalité entre les sexes dans l'autonomisation des femmes dans la prise de décision dans les cycles de programmation, entre autres, les organisations internationales, agences des Nations Unies, les institutions financières internationales et le secteur privé.

B. Objectifs de développement durable: Selwin Hart (Barbade) a modéré ce groupe avant la clôture du PrepCom III. Les discussions ont porté principalement sur le processus d'élaboration des ODD. Le G-77/Chine a souhaité la création d'un processus relevant de l'Assemblée générale pour négocier

les ODD, tandis que l'UE, la Suisse, la Norvège et d'autres ont préféré l'établissement d'un processus non-négocié, conduit par le Secrétaire général de l'ONU. Les principaux points du débat ont englobé la référence au principe des RCMD dans le paragraphe consacré aux ODD, qui respecte pleinement les principes de Rio, et le point de savoir si les principaux thèmes indicatifs, pour l'élaboration des ODD, devaient être fournies dans le texte.

Au cours des délibérations de la commission, les délégués ont débattu, entre autres: du point de savoir s'il fallait maintenir le libellé sur les objectifs et les indicateurs; du point de savoir s'il fallait inclure une référence à la différenciation par les circonstances nationales; des liens entre les rapports établis aux niveaux régional et mondial; du point de savoir s'il fallait que le processus d'élaboration des ODD dusse être intergouvernemental; du rôle de l'Assemblée générale dans l'approbation des résultats de ce processus; de la structure qui fournirait l'appui technique nécessaire; et de la nécessité d'une participation forte et active des parties prenantes. Se basant sur un texte alternatif élaboré par le modérateur, les délégués ont continué à débattre de l'insertion d'une référence au principe des responsabilités communes mais différenciées, entre autres questions.

Au cours des consultations pré-conférence qui étaient modérées par l'Amb. Raphael Azeredo (Brésil), les délégués ont continué à discuter: du principe des responsabilités communes mais différenciées; du point de savoir s'il fallait inclure les principaux thèmes indicatifs sur lesquels les ODD devraient se focaliser; le processus d'élaboration des ODD et la détermination d'un comité de pilotage, à constituer, au plus tard, à l'ouverture de la 67^{ème} session de l'AGNU et devant comprendre 30 experts désignés par les Etats membres.

Le G-77/Chine a qualifié de «mur rouge» la proposition de négocier les objectifs par un comité. L'UE a demandé un processus fondé sur la science, avec la contribution de tous les secteurs. Le G-77/Chine a présenté une proposition qui: remplace «experts» par les «représentants compétents» désignés par leur gouvernement; suggère 47 membres (au lieu de 30), au sein du comité; appelle à faire circuler, à chaque réunion du comité, un rapport d'information; appelle à un rapport qui sera examiné par l'AGNU; et propose d'ouvrir les réunions aux Etats membres et autres parties prenantes. Certains délégués ont fait part de leur crainte de voir cette proposition créer une bureaucratie surchargée. L'UE a préféré trouver des alternatives au processus intergouvernemental et la détermination de thèmes indicatifs pour les ODD. Le modérateur a invité les délégations à s'engager dans un échange et élaborer une solution.

Résultat final: Le résultat comprend sept alinéas appelant à:

- rester fermement attaché à la réalisation complète et rapide des OMD;
- reconnaître l'importance et l'utilité d'un ensemble d'ODD fondés sur l'Action 21 et le PMAJ, qui, entre autres, respectent pleinement tous les principes de Rio et tiennent compte des différentes circonstances, capacités et priorités nationales;
- souligner ce que les ODD devraient être, y compris le fait qu'ils devraient traiter et être axés sur les domaines prioritaires pour la réalisation du développement durable, et être guidés par le document final;

- établir un processus intergouvernemental inclusif et transparent, ouvert à toutes les parties prenantes, pour l'élaboration d'ODD mondiaux qui doivent être approuvés par l'Assemblée générale, et constituer un groupe de travail composé de 30 représentants, nommés par les Etats membres, au plus tard, à l'ouverture de la 67^e session de l'AGNU. Ce groupe de travail décidera de sa méthode de travail, y compris des modalités d'élaboration, aux fins de s'assurer de la pleine participation des parties prenantes concernées et de l'expertise de la société civile, de la communauté scientifique et du système des Nations Unies dans son travail, et soumettra à la 68^e session de l'AGNU, un rapport contenant une proposition portant sur un ensemble d'ODD, pour examen et suite à donner appropriée;
- souligner la nécessité: de veiller à la coordination et à la cohérence avec les processus d'élaboration des programmes de développement pour l'après-2015; d'apporter aux travaux du groupe de travail, une première contribution du Secrétaire général, en consultation avec les gouvernements nationaux, et à travers une équipe interinstitutionnelle d'appui technique et autant de groupes d'experts que nécessaire, et de présenter à l'AGNU des rapports réguliers sur l'état d'avancement des travaux;
- reconnaître la nécessité d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, assortis de cibles et d'indicateurs, en tenant compte des différents niveaux de développement et des différentes circonstances et capacités nationales; et
- demander aux organes compétents du système des Nations Unies, de soutenir les commissions économiques régionales dans la collecte et la compilation des contributions nationales et dans la poursuite de l'engagement en faveur de la mobilisation des ressources financières et du renforcement des capacités, en particulier pour les pays en développement pour la réussite de cette entreprise.

VI. LES MOYENS D'EXECUTION: Ce paragraphe a été examiné, durant le PrepCom III, dans une commission modérée par Selwin Hart (Barbade) puis dans des consultations pré-conférence, modérées par l'Amb. André Corrêa do Lago (Brésil), et dans d'autres discussions supplémentaires qui ont lieu dans des groupes non officiels. Les négociations ont porté sur les alinéas consacrés au financement, au transfert de technologie, au renforcement des capacités, au commerce international et au registre des engagements. Un paragraphe appelant à la prise de mesures plus importante pour la réalisation de progrès, a été déplacé vers le chapitre II-B du document final.

Au sujet du paragraphe introductif, le modérateur du PrepCom a suggéré sa suppression, mais plusieurs délégués, dont les Etats-Unis, la Norvège et l'UE, ont souhaité retenir une partie des libellés, telles que la référence aux priorités nationales.

Résultat final: Un paragraphe traite des moyens de mise en œuvre déterminés dans une variété de forums, tels que Action 21 et le PMÉJ, et de la nécessité d'une importante mobilisation de ressources pour la promotion du développement durable.

A. Le financement: Le document qui a servi de plate-forme aux négociations à Rio n'avait pas d'alinéas approuvés ad referendum. Au cours du PrepCom, le modérateur a introduit un texte rationalisé après avoir mené des consultations informelles

avec plusieurs délégués, précisant qu'il avait besoin d'une approche plus équilibrée sur l'APD, la coopération Sud-Sud et l'utilisation efficace des fonds.

Le G-77/Chine a souligné la nécessité de centrer le débat sur l'établissement d'un cadre de mobilisation des ressources. Certains délégués, dont, la Suisse et la Nouvelle-Zélande, avaient de la sympathie pour un tel cadre, signalant que les fonds existaient déjà pour certains domaines thématiques, tandis que d'autres, comme les Etats-Unis et le Canada, ont souhaité supprimer la référence à un tel cadre.

Le modérateur a demandé aux délégués de réfléchir à la détermination d'un cadre de mobilisation des ressources, sans objectifs chiffrés. Le G-77/Chine a rejeté la formulation avancée par le modérateur au sujet du cadre de mobilisation des ressources, et a introduit une nouvelle proposition qui détaillait la nécessité d'un processus intergouvernemental relevant de l'AGNU pour la détermination d'un cadre/mécanisme de financement pour le développement durable. Les impressions exprimées par les délégués ont englobé, la crainte de voir un processus être lancé, sans connaître, à l'avance, ni sa visée ni sa cohérence et sa coordination avec d'autres processus de l'ONU en cours.

Au cours des consultations pré-conférence, plusieurs délégués, y compris les Etats-Unis, la Norvège, l'Australie et l'UE, se sont dits préoccupés par la mise en relief de l'APD par rapport à d'autres sources de financement et par l'idée d'établir un processus intergouvernemental pour la mobilisation des ressources. Le G-77/Chine a réitéré la nécessité d'un «mécanisme/cadre» de financement du développement durable, au lieu d'une «stratégie», et de la suppression de la référence à la corruption.

Résultat final: Le résultat comprend 16 alinéas appelant à:

- renforcer le soutien financier provenant de toutes les sources pour le développement durable de tous les pays;
- mobiliser des ressources en s'adressant à une variété de sources et utiliser efficacement le financement pour apporter un soutien fort aux pays en développement;
- créer un processus intergouvernemental sous les auspices de l'Assemblée générale pour élaborer un rapport proposant des options concernant une stratégie de financement du développement durable;
- mettre en place un comité intergouvernemental, composé de 30 experts désignés par les groupes régionaux, pour mettre en œuvre ce processus, ses travaux devant être terminés en 2014;
- l'examen, par l'AGNU, du rapport du comité intergouvernemental;
- concrétiser tous les engagements liés à l'APD;
- fournir des efforts accrus pour améliorer la qualité de l'APD et accroître son impact de développement;
- considérer les évolutions survenues dans l'architecture de l'aide;
- considérer les réalisations importantes du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le soutien de la poursuite du travail de simplification des procédures et de l'aide aux PMA, aux PEID et à l'Afrique à l'accès aux ressources du FEM;
- lutter contre la corruption et les apports financiers illicites;
- élaborer des mécanismes de financement novateurs; et

• un secteur privé dynamique, inclusif, fonctionnant bien, et socialement et environnementalement responsable.

B. La technologie: Le document qui a servi de base aux négociations à Rio ne comportait pas d'alinéas approuvés ad referendum. Les délégués n'ont pas accepté l'intitulé proposé par le modérateur, à savoir «Technologie, mise au point et transfert», le modérateur reconnaissant que l'intitulé le plus large est «Technologie». Les délégués ont débattu du thème, mais n'ont pas été en mesure de parvenir à un consensus: sur la nécessité d'un environnement favorable à la «diffusion» contre au «transfert» de technologies écologiquement rationnelles; sur le rôle de la protection des brevets et des droits de propriété intellectuelle; et sur les options susceptibles de faciliter la diffusion des technologies propres, aux pays en développement. Les Etats-Unis, avec le Canada, ont continué à souligner la nécessité, pour le transfert de la technologie, d'être volontaire et selon des modalités et conditions mutuellement convenues. Le libellé appelant à la reconnaissance de la nécessité de favoriser des processus décisionnels politiques éclairés sur les questions de développement durable, a été approuvé ad referendum.

Résultat final: Le paragraphe comporte huit alinéas portant sur:

- l'importance du transfert de technologie aux pays en développement et des dispositions régissant le transfert de technologie, entre autres, comme convenu dans le PMEJ;
- l'accès de tous les pays à des technologies écologiquement rationnelles, aux nouvelles connaissances, au savoir-faire et à l'expertise;
- la création d'environnements favorables à la mise au point, adaptation, diffusion et transfert de technologies écologiquement rationnelles;
- le renforcement des capacités nationales, scientifiques et technologiques pour le développement durable;
- la détermination d'options pour un mécanisme de facilitation de transfert de technologie;
- l'importance des données fondées sur l'espace et la technologie, le suivi in situ et des informations géospatiales fiables, pour l'élaboration des politiques de développement durable;
- l'importance du renforcement des capacités internationales, régionales et nationales dans le domaine de la recherche et évaluation des technologies; et
- la nécessité de favoriser des processus décisionnels politiques éclairés sur le développement durable.

C. Le renforcement des capacités: Alors que la majeure partie du texte a été convenue ad referendum au début du PrepCom III, les délégués ont débattu du libellé sur le soutien des pays en développement dans le renforcement «et le développement» des capacités en matière de mise en place d'une économie inclusive et économe en ressources, et se sont accordés sur le libellé consacré à la coopération Nord-Sud. Le libellé exhortant tous les pays à accroître leur soutien au renforcement des capacités des pays en développement, a été supprimé sur requête du G-77/Chine et des Etats-Unis, et un libellé alternatif, soulignant le caractère volontaire des évaluations des ressources naturelles a été introduit.

Résultat final: Le résultat comprend quatre alinéas portant sur:

- le renforcement de la coopération technique et scientifique, y compris celles Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire;

- la mise en œuvre de Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités;
- le renforcement des capacités nationales, de la qualité de la recherche et des processus décisionnels politiques; et
- le développement d'économies inclusives et économes en ressources à travers l'échange de pratiques durables, l'intégration de la PRC et de la résilience dans les plans de développement, le soutien de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, et la promotion de partenariats public-privé.

D. Le commerce international: Le texte qui a servi de plateforme aux négociations à Rio, n'avait pas d'alinéas approuvés ad referendum. Le consensus n'ayant pas pu être atteint, le modérateur du PrepCom a avancé un texte simplifié réaffirmant: que le commerce international est un moteur de la croissance inclusive et durable et du développement; l'augmentation de l'accès des pays en développement, par rapport aux pays industrialisés, aux marchés, et la nécessité de lutter contre les tendances protectionnistes; le renforcement des capacités et la facilitation du commerce international. Les délégués se sont polarisés sur l'insertion d'une référence à la nécessité de poursuivre les négociations de l'OMC sur la libéralisation du commerce des biens et services environnementaux et sur l'engagement à prendre des mesures contre les subventions qui faussent le marché et qui inhibent le développement durable, le G-77/Chine recommandant que ces questions, qui sont des «lignes rouges», soient ôtées du texte. Etant donné le débat polarisé sur le commerce, le modérateur a proposé de supprimer le paragraphe entier. Deux alinéas «pas compliqués» ont été retenus pour souligner l'importance d'un système commercial multilatéral, fondé sur des règles, ouvert et non discriminatoire et de la multiplication des efforts sur le Programme de Doha pour le développement.

Résultat final: Le résultat comprend deux alinéas portant sur: la manière dont la libéralisation du commerce peut stimuler la croissance économique et le développement dans le monde entier; et le renforcement du système commercial multilatéral.

E. Le registre des engagements: Le G-77/Chine était, au début, opposé au registre des engagements, mais a finalement accepté son maintien, demandant toutefois son déplacement au paragraphe II.C, ce à quoi les Etats-Unis ont fait objection.

Résultat final: Le résultat comprend un alinéa invitant toutes les parties prenantes à prendre des engagements volontaires à mettre en œuvre des mesures concrètes pour la promotion du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

PLENIERE DE CLOTURE

L'amb. Luiz Alberto Figueiredo Machado, secrétaire exécutif, Commission nationale brésilienne pour Rio+20, a ouvert la session plénière de clôture, vendredi soir, 22 Juin, à 18h47. Les rapporteurs des quatre tables rondes ont présenté leurs rapports sur «Considération de la voie à suivre dans la mise en œuvre des résultats attendus de la Conférence». S'agissant du rapport du Comité de vérification des pouvoirs (A/CONF.216/6), il a été précisé que depuis la réunion du Comité, des lettres de créance officielles ont été reçues pour les Comores, la Côte d'Ivoire, le Népal, la République de Corée, les Emirats Arabes Unis et la Zambie.

L'amb. Figueiredo, a ensuite invité les délégués à examiner le document final de la conférence (A/CONF.216/L.1), lequel document a été adopté sans opposition, à 19h15. Il a indiqué qu'une petite correction y sera apportée, consistant à remplacer «l'autonomisation par les femmes» par «l'autonomisation des femmes» partout dans le texte.

L'Algérie, au nom du G-77/Chine, a rendu hommage au leadership du Brésil. Le délégué a déclaré que la plus grande réussite de la Conférence est «sans aucun doute, la réhabilitation de la diplomatie multilatérale», en cela qu'elle représente la meilleure garantie de l'avenir que nous voulons. Il a ensuite présenté une résolution remerciant le peuple et le gouvernement du Brésil (A/CONF.216/L.2).

La Bolivie a exprimé des réserves concernant toutes les références à l'économie verte et toute formulation pouvant être interprétée comme étant une marchandisation des fonctions et des cycles de la nature. Le délégué a également fait part de réserves sur la rationalisation des subventions inefficaces accordées aux combustibles fossiles, dans l'alinéa 225, a confirmé la souveraineté alimentaire en tant que droit des peuples à déterminer leurs propres politiques en matière de répartition alimentaire, et a interprété le renforcement des capacités dans les domaines des sciences et technologies comme englobant les savoirs autochtones.

Le Danemark, au nom de l'Union européenne, a accueilli avec satisfaction la reconnaissance, dans le document final, du rôle de l'économie verte dans la concrétisation de l'éradication de la pauvreté, et a indiqué que l'UE entendait rester pleinement engagée dans la détermination et l'opérationnalisation des ODD. Il a précisé que l'UE avait espéré un résultat plus ambitieux, incluant des échéanciers et les objectifs précis, et s'est engagée à accroître la participation de la société civile dans les processus décisionnels, évoquant le défi à révéler ensemble, de la mise en application du contenu du document.

L'Équateur a exprimé des réserves sur le paragraphe 225 pour ce qui concerne la rationalisation des subventions accordées aux combustibles fossiles, et a réitéré un concept du développement se résumant au «bien vivre». Le délégué a mis en exergue l'intégration du concept des droits de la nature dans la constitution de l'Équateur, et a appelé, à cet égard, à un nouveau contrat social englobant une évolution des systèmes et des valeurs. La représentante du Venezuela a informé les délégués qu'elle a fait part de ses réserves sur le document final, par écrit, au secrétariat.

L'Islande, parlant également au nom de la Norvège, a indiqué que les deux délégations se sont jointes au consensus, en dépit de l'absence de référence aux droits génésiques des femmes et a précisé que ces droits sont inclus dans d'autres documents acceptés, tels que le Programme d'action du Caire. Le Pérou a indiqué, entre autres, que le calendrier de la Conférence était idéal, compte tenu des multiples crises, et s'est félicité du renforcement du pilier environnemental de la Convention dans le document final.

Le délégué du Canada a déclaré que le document final est équilibré et prospectif et que son pays estime que la réaffirmation du droit humain à l'eau et à l'assainissement est ambitieux, et a cité un certain nombre d'éléments qualifiant l'interprétation canadienne de ce droit. Le délégué des États-Unis a déclaré que le document final marquait une réelle avancée du développement

durable, a regretté que le résultat ne se réfère pas aux droits génésiques des femmes, signalant qu'il entendait remettre au secrétariat, des observations écrites sur ses réserves.

Le Kenya s'est félicité du résultat équilibré obtenu et a appelé à sa traduction en action. La Suisse a appuyé l'adoption du document final, déclarant que «nous avons fait des progrès, mais nous avons manqué une occasion historique». Il a exprimé l'espoir de voir les débats catalyser des actions qui vont au-delà de ce qui est préconisé dans le document.

Le Saint-Siège a souligné qu'en matière de développement durable, la personne humaine doit être au centre des préoccupations, et a réaffirmé le droit à la vie, à l'eau, à l'alimentation, à la santé, à l'éducation et au travail. Au sujet des alinéas du document final consacrés aux thèmes «santé et population» et «parité et autonomisation des femmes», le délégué a indiqué que le Saint-Siège a réaffirmé les réserves qu'il avait exprimé dans la Déclaration du Caire et dans la Déclaration et le Programme d'action de Pékin.

La République du Congo a appelé à la création d'une organisation mondiale de l'environnement reflétant les fonctions du PNUE, et a exprimé l'espoir de voir les discussions se poursuivre à cette fin, après Rio. Le Chili a fait l'éloge du document final et a réaffirmé son engagement envers le développement durable. Le Nicaragua a déclaré que les principales questions du sommet de la Terre de 1992 sont les mêmes, 20 ans plus tard, et que la communauté internationale devrait éviter d'essayer de changer de sujet ou de diluer les engagements passés.

Le rapporteur Tania Valerie Raguž (Croatie) a retracé les grandes lignes du rapport de la Conférence (A/CONF.216/L.3), et la Conférence l'a autorisée à le compléter en y rendant compte des événements de la dernière journée.

Le secrétaire général de la CNUDD, Sha Zukang, a déclaré qu'il ne doutait pas que le document final allait assurer un legs durable, et a indiqué que la prochaine étape serait celle de son utilisation comme plate-forme pour l'action. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, président de la 66^e session de l'AGNU, a déclaré que la 67^{ème} session de l'Assemblée générale allait consacrer tous ses efforts à la prise des bonnes décisions pour concrétiser les résultats.

Le Secrétaire général, Ban Ki-moon, a salué l'adoption du document final et a retracé les réalisations de la Conférence, tels que l'acceptation d'établir des ODD, le renforcement de l'infrastructure institutionnelle, la réaffirmation du droit à l'eau et à la nourriture, et l'entente sur le besoin de modes durables de consommation et de production. Il a remercié le Gouvernement brésilien et la présidente Dilma Rousseff pour le leadership personnel et le dévouement dont elle a fait montre à Rio+20, et a déclaré que «les discours sont maintenant terminés et le vrai travail commence».

La présidente brésilienne, Dilma Rousseff, a remercié les chefs d'Etat et de gouvernement qui ont contribué à bâtir un consensus et à l'engagement collectif, et a déclaré: «nous pouvons maintenant célébrer l'avenir que nous voulons». Elle a mis en relief les résultats de la Conférence, tels que l'importance des ODD et forum politique de haut niveau, et a souligné que le PNUE sera encore renforcé pour lui permettre de mieux soutenir les pays pauvres à mettre en place les politiques souhaitées. Elle a annoncé que le Brésil va verser 6 millions de dollars au

fonds du PNUÉ destiné aux pays en développement, et qu'il entendait affecter 10 millions de dollars à la relève des défis du changement climatique en Afrique, dans les PMA et dans les PEID. Elle a également annoncé la création du Centre du développement durable (Centre de Rio+), qui sera basé à Rio. La présidente Rousseff a encouragé chaque pays à prendre des engagements qui doivent «permettre la réalisation de progrès plus importants que ceux mentionnés dans le document», et a souligné que «le résultat de Rio est un point de départ, et non un point d'arrivée». Elle a noté que Rio+20 a été un événement marquant pour l'engagement du secteur de l'entreprise et sa participation aux débats sur la durabilité et la responsabilité sociale du secteur, et pour la plate-forme de l'édification des engagements volontaires à l'action. Elle a déclaré que Rio+20 est la conférence la plus participative de l'histoire, et a précisé que cet événement est une «expression de la démocratie mondiale». En conclusion, elle a fait observer que certains affirmaient que le multilatéralisme était mourant, mais que Rio+20 a démontré que le multilatéralisme est une voie légitime pour bâtir des solutions aux problèmes mondiaux. La présidente Rousseff a clôturé Rio+20 à 20h41.

BREVE ANALYSE DE LA CNUDD

«N'hésitez pas à aller trop loin, la vérité se trouve au-delà.»
(Nadine Gordimer, Prix Nobel de littérature)

L'une des critiques les plus sévères du résultat politique de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (CNUDD) était héritée de «l'Esprit de Rio» lui-même. Cet esprit parcourait les couloirs du Riocentro, incarné dans les Aînés du processus et les membres du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la durabilité mondiale qui, comme d'anciens prophètes debout entre un monde ancien et un monde nouveau, émettaient de profonds appels à une «grande transformation» et à un «nouveau récit» à l'ère de l'anthropocène. Le Groupe de haut niveau du Secrétaire général a déclaré: «Aujourd'hui, nous sommes face au risque inacceptable de voir les pressions humaines exercées sur la planète, si elles venaient à se poursuivre sur la même trajectoire, déclencher des changements abrupts et irréversibles avec des résultats catastrophiques pour les sociétés humaines et pour la vie comme nous la connaissons». Joint par les grands groupes sociaux et une foule de gens venus de tous horizons et qui se sont regroupés pour créer un festival d'initiatives à Rio, leurs appels élevés à un sentiment d'urgence, à une visée morale et à un débat éclairé par la science n'a servi qu'à souligner l'immense distance qui sépare les pratiques de développement durable sur le terrain et la capacité des négociations multilatérales à établir un rythme de progression.

Alors, comment sera jugé le résultat de la CNUDD lorsque les choses se tasseront? On ne peut pas dire qu'il y ait eu manque de critiques instantanées du texte négocié intitulé «L'avenir que nous voulons», loin s'en faut. Mais, de la même manière dont les premières évaluations pessimistes du Sommet de la Terre de 1992 avaient, plus tard, cédé la place à une reconnaissance du fait que les dirigeants du monde avaient, en réalité, saisi l'air du temps et fait évoluer, pour de bon, le langage du développement, les recommandations sous-estimées figurant dans le document final de Rio+20 apporteront-elles suffisamment de lumière et d'orientations pour donner lieu à

un programme de développement durable efficace et éclairé par la science? D'importance particulière est la période entre aujourd'hui et 2013, lorsqu'aura lieu, entre autres, l'évaluation finale de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et qu'une transition devra suivre pour le lancement d'objectifs universels de développement durable. C'est à la lueur de tout cela que la présente analyse examine les questions suivantes: quels sont les principaux résultats de Rio+20? Pourquoi le Brésil a-t-il forcé un consensus rapide à Rio et quels facteurs ont influencé son approche de la Présidence de la Conférence? Et quelles perspectives pour un leadership et une gouvernance éclairés par la science à l'ère de l'anthropocène?

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS: SI CE N'EST PAS MAINTENANT, CE SERA QUAND? ET SI CE N'EST PAS ICI, CE SERA OÙ?

Pour l'appréciation des contraintes qui ont entouré l'examen des grands thèmes de la CNUDD, il est utile de rappeler les contextes géopolitiques et économiques plus larges qui ont donné sa forme à cet événement. Ce sommet s'est déroulé au moment où le cycle électoral présidentiel des Etats-Unis entrait dans ses derniers mois et au milieu d'une crise sans précédent de la zone euro. Les négociations ont également eu à rivaliser avec d'autres développements politiques qui ont forcé certains grands dirigeants à ne pas y prendre part.

Ces contraintes dans l'environnement politique plus large, ont, dans le texte négocié, conduit à une série de résultats qui, en fait, «ramenaient la barre au plus bas» dans les détails des décisions. Par exemple, dans les négociations sur les moyens de mise en œuvre, les Etats-Unis ont été l'une des délégations qui ont vite replacé les ambitions à leur niveau le plus bas, signalant sans ambage qu'il n'y aurait pas de ressources financières nouvelles sur la table.

La longue série de négociations préparatoires n'aura servi qu'à destabiliser davantage la confiance en la capacité du système multilatéral à traiter du développement durable. Moins de la moitié du projet de texte était déjà approuvée au moment où les délégations arrivaient à leurs chambres d'hôtel à Rio de Janeiro, et les conjectures des médias sur les perspectives de la Conférence étaient au raz du sol.

Dans ces circonstances, les hôtes brésiliens ont choisi de se lancer dans un exercice intensif d'écoute des positions des délégations. Ils ont affirmé qu'une approche efficace des «lignes rouges» consistaient à cerner les questions pouvant être interprétées comme équivalentes à une «violation de la représentation», en d'autres termes, les questions qui ne pouvaient être acceptées par les capitales. Les délégations ont été invitées à reconnaître que leurs aspirations - indépendamment de l'importance qu'elles y accordent - ne pouvaient effectivement être considérées comme des lignes rouges, étant donné le caractère collectif des négociations et l'inévitabilité d'avoir à accepter de tantôt gagner et de tantôt perdre et qu'il est normal qu'il y ait une répartition équitable de l'inconfort. Cette approche signifie que les textes de compilation du Brésil sont conçus plutôt comme un ensemble optimal que comme un ensemble idéal de résultats.

Le Cadre institutionnel pour le développement durable (CIDD): Deux principaux résultats figurent sous la rubrique du CIDD: une décision d'établir un forum politique de haut

niveau intergouvernemental universel, devant remplacer, à terme, la Commission du développement durable (CDD); et le renforcement du PNUE.

Dès le début, les mandat et mode de fonctionnement de la CDD ont fait l'objet d'une discorde, l'ONU ayant appris quelques dures leçons au cours des vingt dernières années, dans sa tentative de répondre à l'exigence de l'intégration des trois piliers du développement durable dans sa conception institutionnelle. La tendance bureaucratique de répondre à ces exigences par une prolifération des mandats et une réforme institutionnelle progressive donne rarement des résultats et risque fort de faire reculer l'objectif, en établissant et en exacerbant une concurrence intra-institutionnelle pour les ressources disponibles. C'est ce qui explique les références répétées, tout au long des vingt dernières années de décisions intergouvernementales, à la cohérence du système et la nécessité de remédier au problème du chevauchement des mandats. Même lorsque les négociations de Rio+20 sur des questions, telles que celle du PNUE, étaient en cours, certaines recommandations ont suscité une vague de télécopies et de mémos à travers certaines parties du système des Nations Unies, ayant de profonds intérêts dans la mosaïque des mandats liés au développement durable.

Les négociations sur le forum politique de haut niveau ont été axées plutôt sur les fonctions que sur un résultat bien défini. Sa principale fonction consistera en la fourniture d'un leadership politique, d'orientations et de recommandations pour le développement durable. Le format final sera déterminé par un «processus de négociation intergouvernemental transparent et inclusif» relevant de l'AGNU, en vue de tenir la première session au début de la 68^e session de l'AGNU. Les chances de réussite de la mise en application de cette décision dépendent de la capacité de leadership de l'ONU à traduire le texte négocié en un «programme axé sur l'action» et à éviter les «chevauchements» dans la réalité. Certains sont en train de regarder, de manière particulière, vers le Secrétaire général de l'ONU pour soutenir la rupture avec les modèles établis dans la négociation d'un développement durable qui, trop souvent, dans le processus intergouvernemental, ont donné lieu à des documents émasculés qui finissent sur des étagères.

Exemple d'un sujet à propos duquel une poursuite d'examen est susceptible d'être exprimée à la 67^e session de l'Assemblée générale est celui persistant «du renforcement et de l'amélioration» du PNUE. Le document final approuve la proposition d'une composition universelle du Conseil d'administration et de l'amélioration du financement. Mais il se trouve que l'Union européenne et un certain nombre de pays africains continuent à s'accrocher à leur aspiration de voir le PNUE devenir l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement (ONUE) – bénéficiant d'un statut d'institution spécialisée – estimant que cela serait de nature à conférer au pilier environnemental un standing aussi important que celui du pilier économique et du pilier social. Il y a eu, jusqu'à la fin de la plénière de clôture, vendredi, des suggestions laissant entendre qu'une ou deux délégations pourraient tenter de rouvrir le texte négocié, aux fins de réintroduire leur demande en faveur d'une ONUE et ce, au mépris de l'avertissement des Etats-Unis que si la question d'une ONUE était remise sur la table, ils ré-ouvriraient certains des autres éléments les plus difficiles figurant dans le texte. Les Etats-Unis ne partagent pas l'enthousiasme européen en faveur d'une révision du mandat du PNUE, car ils ont tendance

à voir le rôle politique du PNUE plutôt généreux dans sa forme actuelle. C'est dire que les Européens et autres partisans de la transformation du PNUE auront fort à faire pour convaincre les autres du bien-fondé d'un PNUE transformé.

Les Moyens de mise en œuvre (MMOE): Au démarrage du PrepCom, les principaux arguments et les principales préoccupations concernant des champs de bataille traditionnels du financement et du transfert de technologie ont été bien ressassés et bien établis. Les débats sur le financement sont au cœur de l'accord mondial qui avait, soi-disant, souscrit aux décisions de la première Conférence de Rio. A un moment donné, dans ce qui s'est avéré être un geste de courte durée, le G-77/Chine est sorti d'une session de négociation sur l'économie verte pour souligner sa préoccupation concernant l'absence de progression sur la question des MMOE. Les propositions de contributions financières – atteignant des centaines de milliards de dollars pour la période allant jusqu'à 2018 et au-delà – ont été retirées de la table, après que les Etats-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres eussent insisté que Rio+20 n'était pas une «conférence de donateurs». Dans une évolution qui était évidente dans les promesses de dons annoncées hors négociations, le texte reconnaît également des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre fournies dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Le G-77/Chine a appelé les pays industrialisés à s'engager à assurer des ressources nouvelles et supplémentaires, de nouveaux mécanismes de souplesse dans le régime de propriété intellectuelle, et la mise en place d'un mécanisme international relevant de l'AGNU pour la facilitation du transfert de technologie. Les délégations ont repris la formulation retenue dans le PMOEJ après l'échec de leurs tentatives de progression sur les questions ayant rapport avec le transfert de technologie, telles que celles des droits de propriété intellectuelle et de l'Accord sur les ADPIC. Le texte final comprend un accord sur le démarrage d'un processus intergouvernemental relevant de l'AGNU pour proposer des options concernant une stratégie de financement efficace du développement durable, et prie les organismes compétents des Nations Unies de déterminer des options pour un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement. S'agissant du commerce international, les questions «lignes rouges» de la libéralisation du commerce des biens et des services environnementaux et de l'engagement à prendre des mesures contre les subventions qui faussent le marché, n'ont pas été stipulées dans des alinéas distincts, mais signalées comme étant des «questions importantes» qui doivent être prises en ligne de compte. La majeure partie du texte sur le commerce international a été supprimé dans une «option nucléaire» proposée par le modérateur du PrepCom, qui a enlevé les formulations controversées et déplacé l'alinéa consacré aux subventions vers le sous-paragraphe portant sur les modes durables de consommation et de production. Les deux seuls alinéas retenus soulignaient «sans ambage» l'importance d'un système commercial multilatéral ouvert et non discriminatoire et la nécessité de redoubler les efforts sur le Programme de développement de Doha.

L'économie verte: Signalée comme étant l'un des thèmes clés de la CNUDD, et défendue par le PNUE, l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté a rencontré une résistance farouche de la part du G-77/Chine. La Bolivie a résumé l'opposition, affirmant qu'aucun

modèle de développement - quelle qu'en soit la couleur, ne devrait être imposée, et que les droits des Etats en développement de suivre leurs propres voies de développement doivent être respectés. Les observateurs n'ont pas tardé à faire remarquer, toutefois, que les chefs d'Etat et les ministres d'un certain nombre de pays du G-77/Chine n'étaient manifestement pas, dans leur adresses à la plénière, au fait du «message», lorsqu'ils se référaient de manière répétée à «l'économie verte».

La position du G-77/Chine a donné lieu à des libellés par trop défensifs et hautement nuancés dans cette section du document, l'UE et d'autres n'ayant que partielement réussi à faire avancer la cause de l'économie verte. Néanmoins, le PNUE a conclu, après la Conférence, que le programme est largement encore sur la bonne voie.

Une réalisation connexe de grande envergure est la reconnaissance de la nécessité de mesures de progrès plus larges pour compléter le PIB, en vue de mieux éclairer les décisions politiques. Cela sert de léger correctif aux références à la croissance économique, répétées un peu partout dans le texte négocié où de nouveaux indicateurs commenceraient à mesurer les coûts environnementaux et sociaux de bien-être matériel et à consolider les idées émergentes sur le bien-vivre et les modèles alternatifs de prospérité. Dans ce même ordre d'idée, le texte adopte également le Cadre décennal de programmation pour des modes durables de consommation et de production, auxquels le PMCEJ a appelé, et la communication des données relatives à la durabilité par le secteur de l'entreprise.

Les objectifs de développement durable (ODD): L'accord sur un processus pour l'élaboration d'ODD universels a été l'une des décisions politiques les plus importantes de la Conférence, compte tenu de sa centralité dans l'aide à la détermination du programme de développement à retenir pour l'après-2015. Se fondant sur un texte de compromis avancé par le Brésil, le document tente à la fois d'apaiser les craintes de l'UE de voir le processus être dirigé par la science, et de protéger les préoccupations du G-77/Chine concernant les droits des experts gouvernementaux à participer à l'élaboration des ODD. L'UE a perdu dans sa demande que la décision de la Conférence aille au-delà des simples questions de procédure, en raison de la résistance du G-77/Chine à l'appel à un examen plus détaillé des thèmes et des échéanciers des ODD.

Au sujet des perspectives pour les ODD, ceux qui sont proches du processus perçoivent un étroit interstice temporel qui permettrait d'assurer un passage en douceur à des objectifs courts, significatifs, inspirants et aptes à capter l'imagination du public. Certains ont parlé de l'espoir de voir un bon «passage de témoin» être effectué par la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en septembre 2013, avec une transition partant du dernier examen de la réalisation des OMD à l'adoption des ODD. Cependant, il ne sera pas facile d'élaborer un texte qui soit à la fois universel et capable de transcender les sensibilités extrêmes des pays et des régions qui se trouvent à des points très différents du spectre du développement: allant des discours post-coloniaux radicalement pluriels des Etats bolivariens sur des modèles de développement multiples jusque ce qui est considéré comme une alternative monoculturelle née dans les capitales des principaux pays industrialisés qui sont accusés d'œuvrer à rendre le monde sûr pour Hollywood et pour les modes de consommation non durables des célébrités.

Au cœur du différend sur les ODD, se trouve un problème qui est devenu beaucoup plus explicite au cours des négociations de Rio+20: la qualité du débat et la mesure dans laquelle le résultat

est éclairé par les découvertes scientifiques. Le processus de ODD sera à surveiller pour évaluer la réussite des défenseurs dont, notamment, les Aînés de Rio et le Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la durabilité mondiale, qui ont conclu qu'une partie de la solution réside dans la reconnaissance du fait qu'une meilleure interface entre la science et la politique est indispensable à l'amélioration de la qualité des négociations multilatérales et des produits qui en résultent.

Le milieu marin: Le débat autour d'un alinéa important sur le milieu marin - la biodiversité marine au-delà de la juridiction nationale - était particulièrement représentatif du conflit sur le rôle de Rio+20, étant donné que la plupart des questions thématiques se trouvent être en cours de discussion dans d'autres instances internationales. Juste un mois avant Rio+20, bon nombre des mêmes délégués au groupe de consultation s'étaient réunis à New York pour la cinquième session du Groupe de travail informel spécial à composition non limitée pour l'examen des questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine au-delà des lignes de juridiction nationale (BADJN), et y ont abordé les mêmes sujets. Pourtant, les délégués ont indiqué que les échanges à Rio ont été bénéfiques. Mais le résultat n'a pas été le message fort que beaucoup souhaitaient obtenir, à savoir, la fixation d'un délai de deux ans pour prendre une décision sur l'élaboration d'un instrument international relevant de la CNUDM sur la BADJN. En dépit de cette déception, un certain nombre d'ONG ont accueilli avec satisfaction les autres alinéas consacrés à la pêche et à la sécurité alimentaire, qu'elles ont qualifiées de très positifs.

Les engagements volontaires: Rio+20 a été beaucoup plus que son résultat négocié. Les organisateurs de la conférence, et en effet, le document final lui-même, reconnaissent que les gouvernements ne seraient pas, à eux seuls, en mesure d'assurer le développement durable. Au Riocentro et partout à Rio, durant toute la semaine, un festival d'activités liées au développement durable a eu lieu, impliquant des dizaines de milliers de participants. Beaucoup de promoteurs leaders mondiaux en matière de durabilité ont passé la majeure partie de leur temps, sinon tout leur temps, dans le déroulement d'importantes «manifestations parallèles». Des accords volontaires ont été conclus par les gouvernements, les ONG, et par les grands groupes sociaux, dont 500 entreprises et universités. Les gouvernements sont impliqués dans 50 des 692 engagements pris, soit seulement 7%.

Toutefois, des questions subsistent: Dans quelle mesure ces engagements sont complémentaires? Des ressources y ont-elles été engagées? Et ces engagements bénéficieront-ils de suivis et d'évaluations? Ces questions semblent avoir été laissées à la société civile qui doit maintenant trier les responsabilités revenant aux gouvernements, à l'industrie et à d'autres organisations. Mais la question fondamentale est de savoir dans quelle mesure cette approche ascendante va pouvoir contribuer à l'entreprise des actions nécessaires permettant de répondre aux crises de durabilité déterminées par la communauté scientifique.

LE MULTILATÉRALISME: LE BRÉSIL - TERRE DES DIPLOMATES OLYMPIENS

Les participants aux négociations de la CNUDD et les observateurs du sommet ont été amenés à vivre un moment très inhabituel dans l'histoire des négociations multilatérales sur l'environnement sur le développement durable. En réussissant à faciliter, peut-être même à forcer, un consensus tôt dans le

processus, les brésiliens ont préservé la qualité et l'intégrité du produit principal, «L'avenir que nous voulons». En agissant ainsi, ils ont également protégé l'héritage de l'édition originale du «Sommet de la Terre», qui, dans les mémoires, reste étroitement associé à la ville de Rio, et ont ainsi réussi à sauver deux sommets.

La décision du pays hôte d'intervenir avant la Conférence et de lancer des consultations pré-conférences informelles était, sans aucun doute, motivée en partie par le fait qu'il partageait l'opinion largement répandue selon laquelle la prolongation de négociations intenses a peu de chance d'aboutir à un document amélioré. Le style confiant de leadership des brésiliens a donné lieu à des comparaisons négatives avec la gestion médiocre du processus préparatoire dans son ensemble. Si les négociations de la Conférence avaient été autorisées à se poursuivre procédant de la manière traditionnelle jusqu'au bout - avec des médias parlant de blocages, des séances nocturnes tardives épuisantes et des rumeurs d'effondrement des pourparles (le risque ici était réel) - les hôtes brésiliens auraient été les plus blâmés. En éloignant une partie de l'attention des médias du texte de négociation et en lui donnant l'occasion de se concentrer davantage sur des actualités beaucoup plus positives générées par un festival de manifestations organisées partout à Rio, le pays hôte a estimé également que le texte de négociation émergerait dans de meilleures conditions. En récupérant les perceptions du processus, le pays hôte peut, le moins qu'on puisse dire, avoir encouragé les observateurs à regarder de plus près le texte négocié et accepter, par exemple, que les jugements soient retenus jusqu'à ce que les futures décisions soient formées et prises au niveau de l'Assemblée générale. Comme l'a fait observer un délégué: «Aucun sommet ne saurait être réduit à un texte!»

Ainsi, le pays hôte s'est mis à s'assurer que le processus de Rio+20 puisse «ramener une certaine rationalité dans les négociations». Les brésiliens ont pris note des enseignements tirés des négociations sur le climat, durant lesquelles des séances nocturnes tardives aboutissaient à des blocages puis à d'indigentes décisions suivies par des mois d'interprétations, de ré-interprétations et, parfois même, à des ruptures dans le consensus. Le pays hôte était profondément préoccupé par la perte de confiance en la capacité du processus multilatéral à traiter efficacement les questions de développement durable. Il était motivé par le désir de, non seulement, préserver l'héritage de Rio, mais celui de préserver également la réputation du multilatéralisme lui-même. Pour le Brésil et d'autres, le multilatéralisme constitue un acquis important pour le façonnement de l'environnement international. Les brésiliens ont cherché à ramener cette dimension de l'excellente manière dont le processus de négociation intergouvernemental pourrait fonctionner si les délégations parvenaient à s'entendre sur des choses sans avoir à se trouver inutilement au bord du gouffre et à vivre des séances nocturnes exténuantes dans une totale confusion. Ensuite, ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour préserver l'unité de but au sein du G-77/Chine aux fins de simplifier le processus de consultation sur l'élaboration du texte de négociation durant les discussions informelles pré-conférence. Et enfin, ils ont lancé une série d'appels à des jugements sur le texte, se fondant sur une évaluation minutieuse de la manière dont le monde a changé au cours des vingt années écoulées

depuis le premier «Sommet de la Terre» de Rio, ce qui leur a permis de réaliser une série d'accords, parfois limites, avec les délégations. L'approche confiante, aux enjeux risqués, des négociations de Rio+20, adoptée par le Brésil, a exemplifié son statut en tant qu'intermédiaire émergent gardien du système multilatéral, et lui assurer ainsi la possibilité de rééditer son accomplissement de 1992 et conduire la CNUDD à une conclusion réussie.

LES LEÇONS POUR L'ANTHROPOCÈNE

Les lauréats du prix Nobel, les leaders scientifiques et d'autres ont rappelé à ceux qui étaient à RioCentro, que nous sommes à l'ère où l'humanité est devenue le principal moteur des modifications géologiques survenant sur la Terre, et que cela oblige à la reconnaissance que toute activité doit maintenant être jugée en fonction de sa contribution à la création d'une civilisation capable de s'épanouir dans un «espace opérationnel sûr pour l'humanité», définie par des limites écologiques sociales. Ce sera une ère qui, selon certains, exigencera rien de moins qu'une «grande transformation» ou une nouvelle histoire avec une tournure sans précédent dans nos approches de l'ensemble des trois dimensions du développement durable – considérées non pas isolément, mais comme une «hélice à triples pâles».

Pour la communauté scientifique, Rio a accueilli un certain nombre de manifestations importantes, parmi lesquelles le lancement de l'initiative «Terre Future», fruit d'une collaboration fondée sur la recherche, entre plusieurs institutions des Nations Unies et d'autres, et d'un dialogue entre des lauréats du prix Nobel et les Jeunes. L'ouverture officielle de la conférence en présence de ministres a projeté une vidéo élaborée par l'organisation «Planète sous pression», et le document final lui-même comporte un appel au renforcement de l'interface science-politique.

Nous vivons un avant-goût d'un futur pas si lointain que ça, dans lequel les pressions écologiques poseront de profonds défis à nos institutions politiques. Paradoxalement, à cette époque transitoire, ces institutions ont également été données, ces vingt dernières années, pour être largement inadaptées au but visé. Dans le contexte des politiques de développement durable et de lutte contre le changement climatique, ces institutions ont subi une perte de confiance populaire qui est, en soi, une source de risque. Trop souvent, on a le sentiment que la science est laissée à la porte.

Tout cela aide à expliquer, dans une certaine mesure, l'étrange décalage entre les évaluations de Rio+20 établies par la société civile et celles faites par la plupart des délégations gouvernementales. Il y a un profond intérêt pour la préservation de l'intégrité du multilatéralisme de la part des gouvernements. Mais il y a aussi, une prise de conscience du fait que ces institutions internationales ont été endommagées par leur incapacité à produire des solutions à la hauteur du moment, à intégrer efficacement les dernières découvertes scientifiques et à traiter le monde tel qu'il est aujourd'hui et non tel qu'il était autrefois. Dans leur déclaration à la veille de la Conférence, «L'avenir que nous choisissons», les Aînés, les lauréats du prix Nobel et les membres du Groupe de haut niveau du Secrétaire général ont formulé quelques observations importantes sur la nécessité d'une approche pleinement intégrée, fondée sur la

science et reposant sur des partenariats entre les secteurs public et privé et avec la société civile. Au cours d'un atelier consacré à la touche finale de leur déclaration, plusieurs d'entre eux ont parlé d'un nouveau contrat entre la science et la société sur les questions de développement durable. La Déclaration stipule: que «Ce modèle intégré qui reflète le consensus scientifique et qui est guidé par les principes de responsabilité et d'équité, doit inmanquablement apporter une solution systémique qui assure une bonne intendance de la planète et de ses habitants.»

La perception populaire dans les rangs des observateurs des négociations multilatérales, que les dernières découvertes scientifiques en rapport avec les trois piliers du développement durable sont rarement prises en compte par des délégations gouvernementales en conclave dans des réunions comme la CNUDD, est en train de devenir un problème explicite qui va faire ou défaire la confiance en l'approche du système multilatéral dans les domaines de l'environnement et du développement. Pour combien de temps encore, par exemple, le concept fondé sur la science des «limites de la Planète» peut-il continuer à être exclu des discussions, comme il l'a été durant Rio+20, malgré les appels lancés en faveur de son intégration par les grands groupes sociaux et, notamment, par les Jeunes et les Enfants. Les discussions sur l'économie verte ont été également un pâle reflet de la recherche mondiale actuelle sur une nouvelle économie politique du développement durable, qui place cette nouvelle économie au cœur du processus décisionnel macroéconomique actuel où une nouvelle manière de penser les choses est requise pour répondre aux crises systémiques autour des modèles de croissance traditionnels.

L'AVENIR QUE NOUS N'AVONS PAS ENCORE IMAGINÉ

Dans sa déclaration finale à une réunion des principaux groupes sociaux à Rio+20, le Groupe des Jeunes et des Enfants a présenté son jugement sur les délibérations qui n'ont pas réussi à l'inspirer. Il a dit aux délégations gouvernementales: «Nous sommes venus ici pour célébrer notre génération. Nous avons dansé, rêvé et aimé dans les rues de Rio et nous y avons trouvé quelque chose auquel croire. Vous avez choisi de ne pas célébrer avec nous». Ce défi jeune, radical et toujours plein d'espoir qui a été un trait de Rio+20, coïncide à bien des égards avec les vœux des Aînés du processus de Rio.

Un thème commun dans les rangs des délégations et de la société civile a été la prise de conscience que les gouvernements ne pouvaient pas, à eux seuls, accomplir le développement durable. Le texte de négociation reconnaît le rôle devant être rempli par un large mouvement mondial en faveur du développement durable. Contrairement à la Coupe du Monde de football il n'y a pas de spectateurs du jeu du développement durable. Pour paraphraser un dicton populaire maya: «Nous ne sommes pas simplement la nouvelle génération que nous attendions; nous sommes les leaders qu'on attendait.»

Les évaluations critiques du processus multilatéral sont utiles, mais seulement dans la mesure où ils servent à la fois à éclairer l'aspiration légitime à tenir les gouvernements responsables et à déterminer les responsabilités du monde entier à traduire ces ambitions dans «L'avenir que nous voulons», tout en laissant ouverte la proposition infiniment exigeante que la vérité réside aussi dans l'idée d'un avenir commun que nous n'avons pas encore imaginé.

REUNIONS A VENIR

Quatrième session du CNI pour l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure: Cette réunion est la quatrième des cinq réunions planifiées du Comité de négociation intergouvernemental (INC) pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur le mercure. **dates:** 27 juin - 2 juillet 2012 **lieu:** Punta del Este, Uruguay **contact:** UNEP Mercury Programme **tél.:** +41-22-917-8192 **télécopie:** +41-22-797-3460 **courriel:** mercury.chemicals@unep.org **www:** <http://www.unep.org/hazardoussubstances/Mercury/Negotiations/INC4/tabid/3470/Default.aspx>

Deuxième réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole sur l'APA: La deuxième réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) aura lieu en Inde. **dates:** 2-6 juillet 2012 **lieu:** New Delhi, Inde **contact:** CBD Secretariat **tél.:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/doc/?meeting=ICNP-02>

Deuxième réunion du GTI sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de la Convention: La dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) a appelé à la création d'un Groupe de travail intersessions (GTI) pour l'évaluation à mi-parcours de la stratégie décennale de la Convention. **dates:** 2-6 juillet 2012 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** UNCCD Secretariat **tél.:** +49-228-815-2800 **télécopie:** +49-228-815-2898/99 **courriel:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int/en/media-center/Pages/CalendarDetail.aspx?callID=46>

Édition 2012 de la Session de fond de l'ECOSOC: L'édition 2012 de la Session de fond du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) comprendra: une réunion de haut niveau, du 2 au 9 juillet, qui portera sur l'examen ministériel annuel, les 2 et 3 juillet, et le Forum de la coopération pour le développement, les 5 et 6 juillet, une réunion de coordination, du 10 au 12 juillet, une réunion sur les activités opérationnelles du 13 au 17 juillet, une réunion sur les questions humanitaires, du 18 au 20 juillet, et un débat général, du 23 au 27 juillet. L'ordre du jour de la session comprendra des questions touchant au développement durable, lors de la discussion thématique consacrée aux politiques macro-économiques au service de la capacité productive, de la création d'emplois, du développement durable et la réalisation des OMD. **dates:** 2-27 juillet 2012 **lieu:** UN Headquarters, New York **contact:** Navid Hanif, ECOSOC Secretariat, DESA **tél.:** +1-212-963-8415 **télécopie:** +1-212-963-1712 **courriel:** ecosocinfo@un.org **www:** <http://www.un.org/en/ecosoc/substantive2012/index.shtml>

33^e Réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM: la 33^e réunion de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) mettra l'accent, entre autres, sur les résultats de Rio+20 et sur un projet de plan stratégique quinquennal de réforme du Secrétariat de la CARICOM. **dates:** 4-6 juillet 2012 **lieu:** Sainte Lucie **contact:** CARICOM Secretariat **tél.:** +592-222-0094 **télécopie:** +592-222-0171 **courriel:** caricompublicinfo@gmail.com **www:** http://www.caricom.org/jsp/communications/media_advisories_main_page.jsp?menu=home

CDP 11 de Ramsar: La 11^e Réunion des Parties (CdP 11) à la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine, sera précédée par la 44^e réunion du Comité permanent, prévue le 4 juillet 2012, et une journée supplémentaire des réunions régionales, les 5 et 6 juillet. Le Comité permanent a décidé que le thème général pour l'édition 2012 de la Journée mondiale des zones humides et pour la CdP 11 est «Les zones humides, le

tourisme et les loisirs». **dates:** 6-13 juillet 2012 **lieu:** Bucharest, Roumanie **contact:** Ramsar Secretariat **tél.:** +41-22-999-0170 **télécopie:** +41-22-999-0169 **courriel:** ramsar@ramsar.org **www:** <http://www.ramsar.org>

62^e réunion du Comité permanent de la CITES: Le Comité permanent de la CITES fournit au Secrétariat des orientations concernant la mise en œuvre de la Convention et supervise la gestion du budget du Secrétariat; coordonne et supervise, le cas échéant, les travaux des autres comités et groupes de travail; accomplit les tâches qui lui sont confiées par la Conférence des Parties; et rédige des projets de résolutions pour examen par la Conférence des Parties. **dates:** 23-27 juillet 2012 **lieu:** Genève, Suisse **tél.:** +41-22-917-81-39/40 **télécopie:** +41-22-797-34-17 **courriel:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/eng/com/sc/index.php>

32^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée ou des Parties au Protocole de Montréal: La 32^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL-32) procédera à l'élaboration des décisions devant être soumises, pour examen, à la 24^e session de la Réunion des Parties (RdP) au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. **dates:** 23-27 juillet 2012 **lieu:** Bangkok, Thaïlande **contact:** Ozone Secretariat **tél.:** +254-20-762-3851 **télécopie:** +254-20-762-4691 **courriel:** ozoneinfo@unep.org **www:** <http://conf.montreal-protocol.org/meeting/oewg/oewg-32/presentation/default.aspx>

Sessions supplémentaires des groupes de travail spéciaux de la CCNUCC: Cette réunion comprendra des sessions: du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP); du Groupe de travail spécial sur l'action à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA); et du Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP). **dates:** 30 août - 5 septembre 2012 **lieu:** Bangkok, Thaïlande **contact:** UNFCCC Secretariat **tél.:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://unfccc.int/>

6^e Forum urbain mondial (FUM 6): Ce Forum mettra l'accent sur le thème «L'avenir urbain», et comportera six dialogues thématiques ouverts, dont un sur 'l'environnement, la mobilité urbaine et l'énergie'. FUM 6 comprendra également une série de Tables rondes menées par différents groupes de pairs, une Assemblée des jeunes du monde urbain, une Assemblée d'action pour l'égalité hommes-femmes, et une Assemblée du commerce et de l'industrie. **dates:** 1-7 septembre 2012 **lieu:** Naples, Italie **contact:** WUF Secretariat **tél.:** +254 20 762 3334 **courriel:** wuf@unhabitat.org **www:** <http://www.unhabitat.org/wuf>

Deuxième Conférence mondiale sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique: La Conférence, qui comprendra une réunion de haut niveau, est co-organisée par les gouvernements du Viet Nam et des Pays-Bas, en collaboration avec d'autres partenaires, dont, la Banque mondiale et la FAO. La réunion est organisée autour du thème "Hunger for Action" et fera le point sur la mise en œuvre de la Feuille de route de l'action établie à l'édition 2010 de la conférence, tenue à La Haye, aux Pays-Bas. Elle déterminera également les priorités d'action, tout en prenant des mesures rapides pour une agriculture apte à s'adapter au changement climatique, comme moteur de croissance verte. **dates:** 3-7 Septembre 2012 **lieu:** Hanoi, Viet Nam **contact:** Tran Kim Long, Ministry of Agriculture and Rural Development **tél.:** +(84-4) 38434682 **télécopie:** +(84-4) 37330752 **courriel:** longtk.htqt@mard.gov.vn **www:** <http://www.afconference.com/>

Troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM3): Cette réunion est appelée à examiner, entre autres: l'ajout de la nanotechnologie et des substances dangereuses dans le cycle de vie des produits électriques et électroniques dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits

chimiques (SAICM); l'ajout des perturbateurs endocriniens et des polluants pharmaceutiques à la liste des thèmes émergents; et l'avenir du financement de la mise en œuvre de la SAICM, après l'expiration du Programme de démarrage rapide. **dates:** 17-21 septembre 2012 **lieu:** Nairobi, Kenya **contact:** SAICM Secretariat **tél.:** +41-22-917-8532 **télécopie:** +41-22-797-3460 **courriel:** saicm@chemicals.unep.org **www:** <http://www.saicm.org>

67^e Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies: Le 67^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU 67) se réunira au Siège de l'ONU, mardi 18 septembre 2012. Le débat général s'ouvrira le mardi 25 Septembre. La liste préliminaire des éléments à inclure dans l'ordre du jour provisoire figure dans le document A/67/50. Le programme de travail provisoire de la plénière est susceptible d'être publié en juillet 2012. **date:** 18 septembre 2012 **lieu:** UN Headquarters, New York **www:** <http://www.un.org/ga/meetings>

GLOSSAIRE

BADJN	Biodiversité au-delà des juridictions nationales
RCD	Responsabilités communes mais différenciées
CdP	Conférence des Parties
CDD	Commission des Nations Unies pour le développement durable
PRR	Prévention des risques de catastrophe
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
CIDD	Cadre institutionnel du développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
PM EJ	Plan de mise en œuvre de Johannesburg
PMA	Les pays les moins avancés
PMASL	Les pays en développement sans littoral
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
MMÆ	Moyens de mise en œuvre
APD	Aide publique au développement
PrepCom	Comité préparatoire
Rio+20	Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD)
SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
CPD	Consommation et production durables
ODD	Objectifs de développement durable
PEID	Petits États insulaires en développement
TRIPs	Accords sur les aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle
CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre 1992)
CNUMD	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
CNUDD	Conférence des Nations Unies pour le développement durable (ou Rio+20)
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
OMC	Organisation Mondiale du Commerce